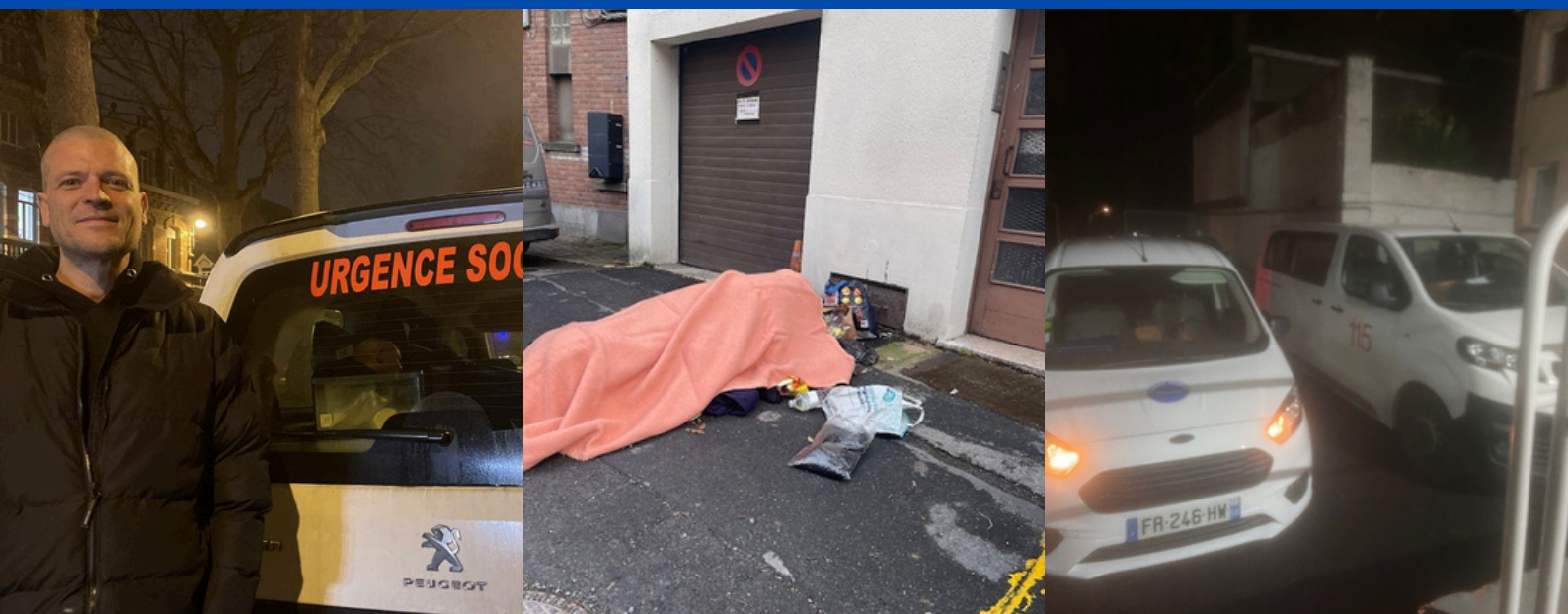

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024

SOMMAIRE

Les Valeurs de la CAO 59 Sud	3
Introduction	4-5
La demande globale à l'échelle de la CAO 59 SUD	6-10
Les réponses aux demandes d'hébergement 115	11-12
Les sites sentinelles	13-14
La Veille saisonnière hiver 2023 - 2024	15-18
Les Maraudes	19-26
Le partenariat SNCF	27
La bagagerie	28-29
Les familles sans droit ni titre	30
Les expulsions et évacuations sanitaire	31
Le Passage	32-42
Les familles à l'hôtel	43
L'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile	44
Les violences conjugales et intrafamiliales	45-47
Les ISCG	48-53
L' Insertion/ IML	54-57
Les 18 / 30 ans	58-62
La préparation à la sortie de détention	63-66
Le dispositif Etape et Carnot	67-71
le dispositif FNAVDL	72-80
Le rapport annuel départemental 2024	81-88
Conclusion	89-90
Glossaire	91-92

Les valeurs de la CAO 59 Sud



INCONDITIONNALITÉ

NON ABANDON

CONTINUITÉ DE LA PRISE EN
CHARGE DES PERSONNES

ÉGALITÉ FACE AU SERVICE
RENDU

TOUJOURS OFFRIR UNE
POSSIBILITÉ DE
RECOMMENCEMENT

S'ADAPTER À LA RÉALITÉ DE
PARCOURS MARQUÉS PAR DES
RUPTURES

CONSTRUIRE DES PARCOURS
D'INSERTION ADAPTÉS

RENDRE PLUS SIMPLE, PLUS
ÉQUITABLE LES MODALITÉS DE
L'ACCUEIL DANS LE DISPOSITIF
D'HÉBERGEMENT

FAVORISER DÈS QUE POSSIBLE
L'ACCÈS AU LOGEMENT

VISER L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE VIE, ET LE
DÉVELOPPEMENT DE
L'AUTONOMIE DE CHACUN

INTRODUCTION

L'année écoulée a été particulièrement riche en actions et en engagements. Plus que jamais, nous nous efforçons de renforcer notre partenariat essentiel sur chaque territoire, permettant de développer des initiatives porteuses de sens et d'impact. De même, le dialogue constant avec les services de l'État a été un levier essentiel pour accompagner nos missions.

Un travail régulier a été mené avec la DIHAL, la DDETS, les sous-préfectures de chaque secteur, afin d'assurer une meilleure articulation des dispositifs et une prise en charge plus efficace des publics concernés.

Dans cette dynamique, nous avons réalisé des réunions inter structures/DDETS suite aux tables rondes de la dernière assemblée générale, afin de poursuivre l'amélioration de nos actions et coordonner les efforts sur le terrain.

Sous l'égide de la FAS, un travail continu d'harmonisation et d'organisation commune a été mené avec les CAO de Lille et Dunkerque, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité de nos interventions.

Cette année a été marquée par un nombre toujours croissant de victimes de violences conjugales, dont la prise en charge a évolué grâce aux ouvertures successives de places dédiées à Maubeuge et à Cambrai.

Le nombre d'appels reçu sur nos secteurs a connu une augmentation significative de 20%, témoignant de l'ampleur de la demande croissante et de la nécessité de renforcer nos dispositifs d'accompagnement.

L'année 2024 a également été marquée par la pérennisation du poste FNAVDL, illustrant l'importance grandissante de l'accompagnement vers le logement. La demande pour le logement adapté ne cesse d'augmenter, soulignant l'urgence d'une réponse coordonnée.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, et des marges de progression existent. Cependant, chaque jour, nous mettons tout en œuvre pour nous améliorer, toujours avec la même ambition : agir au service des personnes que nous accompagnons, avec bienveillance et exigence.

L'année 2024 a été marquée par le décès de notre présidente d'honneur, Mademoiselle Malezieux. Son engagement et sa détermination durant de nombreuses années au sein de notre association ont été une source d'inspiration pour nous tous, et nous continuerons à porter ses valeurs.

Autre fait marquant de 2024 : le départ de Madame Nicolas, cheffe de service, après près de 20 ans d'engagement au sein de l'association. Elle a choisi de relever un nouveau défi au sein d'une structure partenaire dans le champs de l'addiction. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions et continuerons à entretenir avec elle des relations constructives.

Début 2025, les postes de coordonnateurs vont évoluer en postes de chefs de service : JérémY Pochez prendra en charge le secteur du Cambrésis et du Douaisis, tandis que Denis Hollenfeltz assurera la responsabilité des secteurs de l'Avesnois et du Valenciennois. De plus, Madame Poilane a été promue cheffe de service du pôle administratif et financier.

Enfin, merci aux équipes de la CAO 59 Sud pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Grâce à votre professionnalisme, votre esprit d'équipe et votre détermination, nous avons accompli de belles choses et relevé de nombreux défis.

Perspectives 2025 :

- Déménagement de l'antenne de Maubeuge pour améliorer l'accueil et les conditions de travail.
- Recrutement d'un poste départemental pour la gestion du logiciel SI SIAO afin d'optimiser les suivis et les prises en charge et l'utilisation de l'outil par tous.
- Recrutement d'un nouveau poste dont la mission spécifique sera de renforcer les liens avec les institutions portant sur la santé mentale et l'addiction.

Comme le disait souvent Mlle Malezieux qui citait Goethe :



LA DEMANDE GLOBALE A L'ECHELLE DE LA CAO 59 SUD

Typologie des ménages en demande

- Couples avec enfants : 940
- Hommes seuls avec enfants : 25
- Femmes seules avec enfants : 815
- Couples sans enfants : 526
- Femmes seules : 2550
- Hommes seuls : 10081
- Groupes avec enfants : 428
- Groupes sans enfants : 347
- Enfants / mineur : 1
- Enfants / mineur IS : 50

48 256 appels reçues
Au moment de l'appel à
la CAO 59 Sud

22853

Demandes Totales

15 763

Demandes distinctes

Veille

Maraude

Signalement

11549 PRESTATIONS

CAO 59 SUD

5048 personnes soit 3837
ménages différents,
ont sollicité le SIAO

1779 RÉPONSES POSITIVES

13984 RÉPONSES NÉGATIVES

3332 ménages différentes

4218 personnes différentes

1316 ménages différents

1779 personnes différentes

Nous avons reçu **48 256 appels en 2024**, soit 24 % d'augmentation par rapport à 2023.

89 % des appels sont des appels directs sur les standards.

Le département du nord a reçu plus de **200 000** appels en cette année 2024.

Notre SIAO est le deuxième SIAO de la région Haut de France en nombre d'appels après la CMAO de Lille.

Les travaux de l'observatoire départemental, réalisés en collaboration avec nos collègues des Flandres et de la Métropole Lilloise, nous conduisent à harmoniser nos extractions de données statistiques dans SI SIAO. Cela vise à progresser à l'échelle du département, mais aussi au niveau régional. Par ailleurs, un travail approfondi est en cours avec le logiciel SI SIAO, qui évolue constamment, afin d'harmoniser l'observatoire au niveau national.



5048 personnes distinctes



3837 ménages distincts



239 personnes en emploi



265 personnes en formation



5048 personnes distinctes
3837 ménages distincts

Dont 4,7 % PMR et/ou AAH et 9,3 %
victimes de violences conjugales

56,8 % hommes

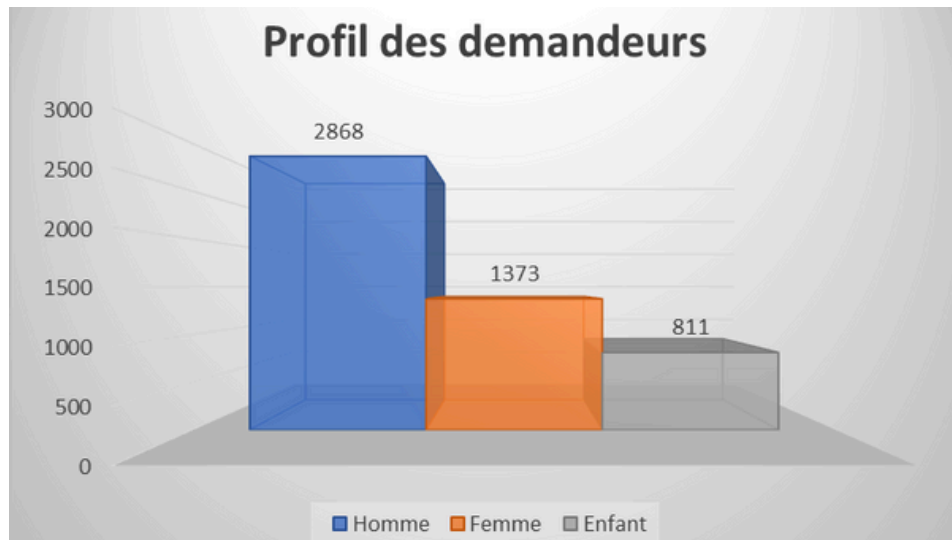
27,2 % femmes

16,1 % enfants

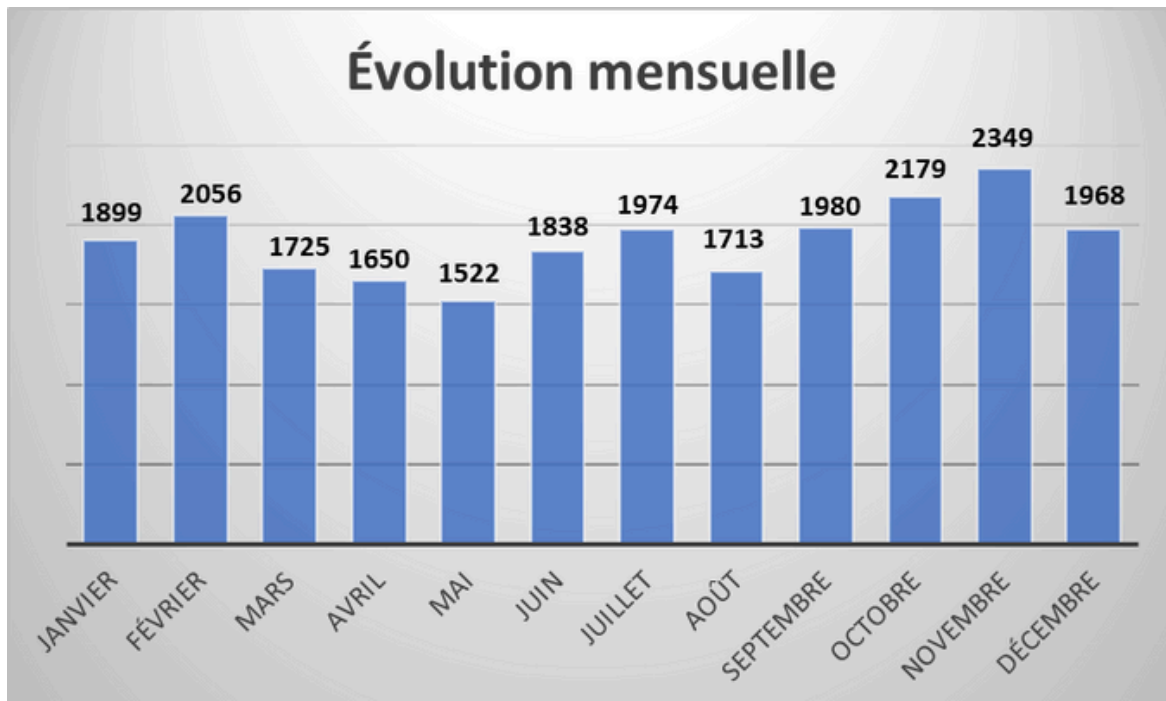
Les pourcentages sont calculés selon le
nombre de personnes distinctes

Profil des demandeurs :

Répartition homme/femme/enfant



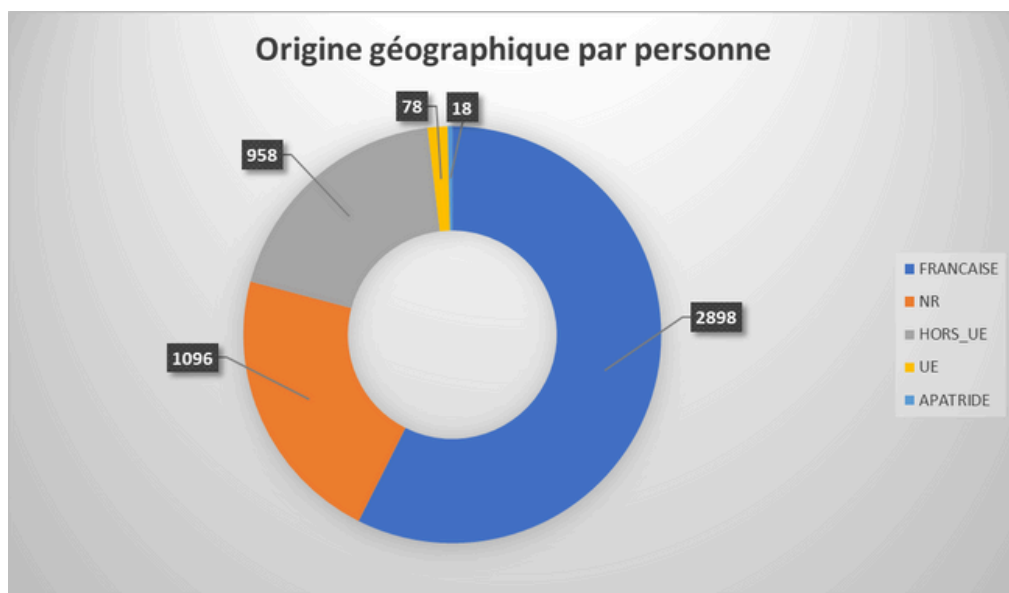
Evolution mensuelle des demandes:



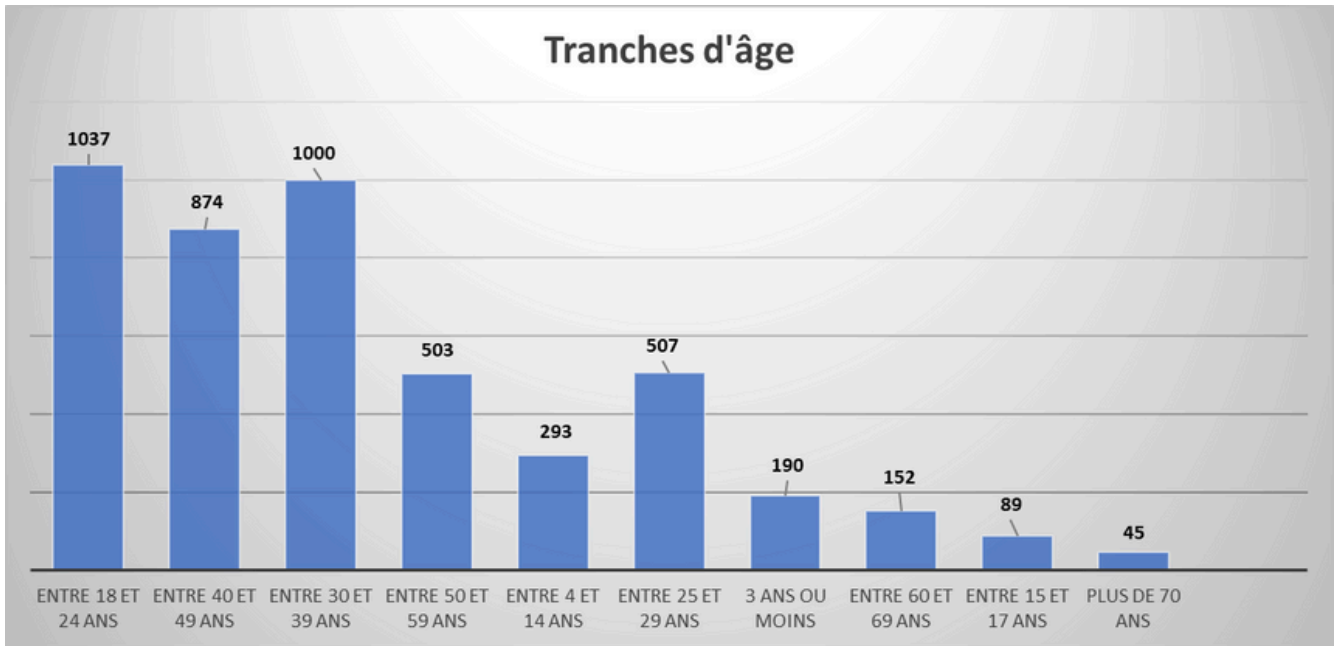
Motif de la demande:

Motif de la demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes en %
Violences familiales-conjugales	212	1,34%
Sortie dispositif asile	264	1,67%
Sortie d'hébergement	411	2,61%
Sortie de logement accompagné	21	0,13%
Sortie de détention	159	1,01%
Séparation ou rupture des liens familiaux	571	3,62%
Risque d'expulsion locative	11	0,07%
Regroupement familial	1	0,01%
Rapprochement du lieu de travail	3	0,02%
Logement repris par le propriétaire	24	0,15%
Logement insalubre	12	0,08%
Inadaptation du logement	15	0,10%
Fin d'hospitalisation	491	3,11%
Fin d'hébergement chez des tiers	1971	12,50%
Fin de prise en charge Conseil Général	23	0,15%
Fin de prise en charge ASE	85	0,54%
Fin de PEC MHL (mission hébergement logement)	4	0,03%
Expulsion squat	6	0,04%
Expulsion locative	199	1,26%
Evacuation de camp/bidonville	2	0,01%
Dort dans la rue	9461	60,02%
Départ du département initial	48	0,30%
Autre	1534	9,73%
Arrivée en France	128	0,81%
Absence de ressources	107	0,68%

Origine géographique de la demande :



Répartition par âge :

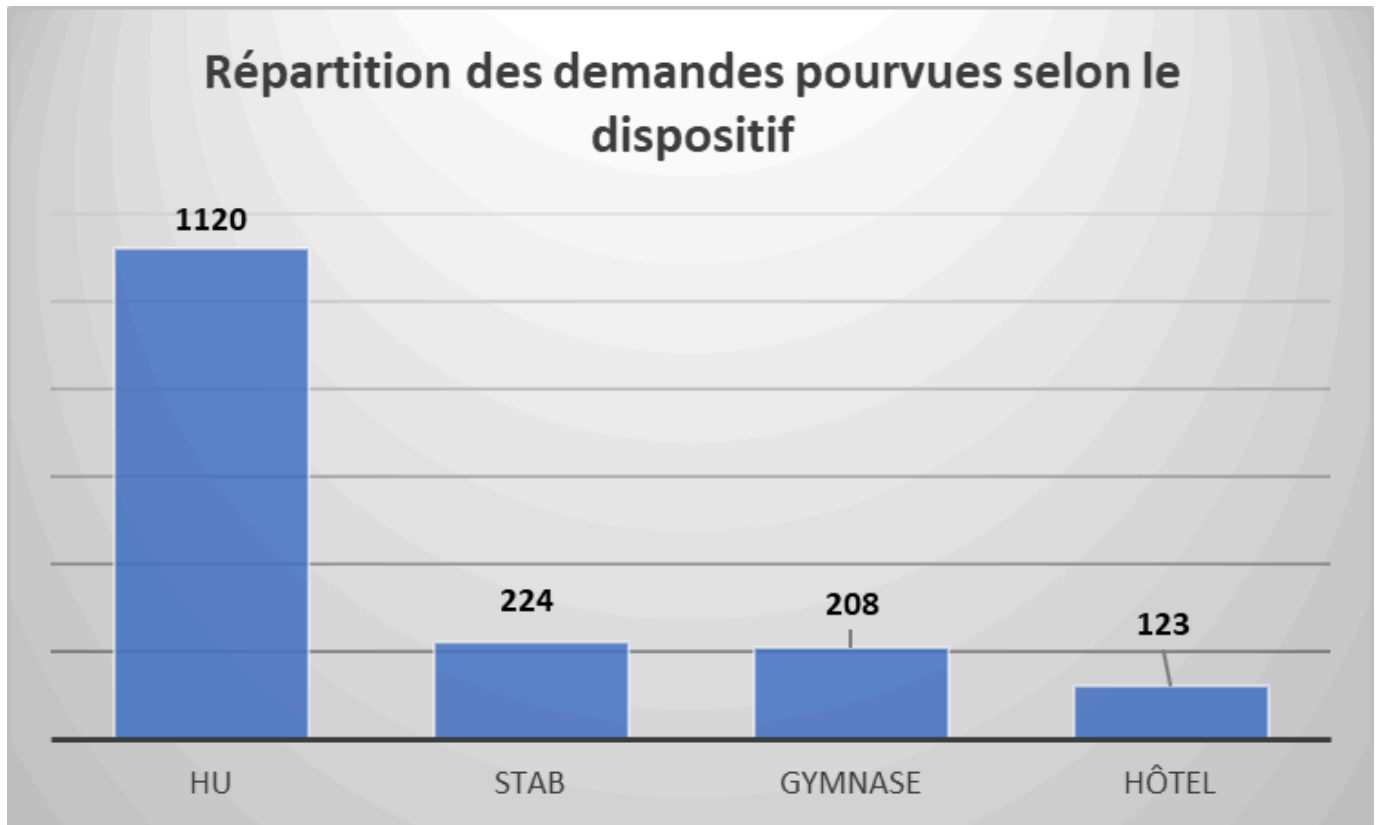


Nous pouvons noter le nombre croissant de personnes en demande d'hébergement ayant un problème physique de mobilité : 39 personnes pour 2024. Les places PMR sont malheureusement peu nombreuses sur nos territoires.



LES RÉPONSES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT 115

Les réponses positives



13984 demandes non pourvues

dont 11.6 % sur des solutions non pérennes



1779 demandes pourvues



3836 ménages distincts ont contacté le 115

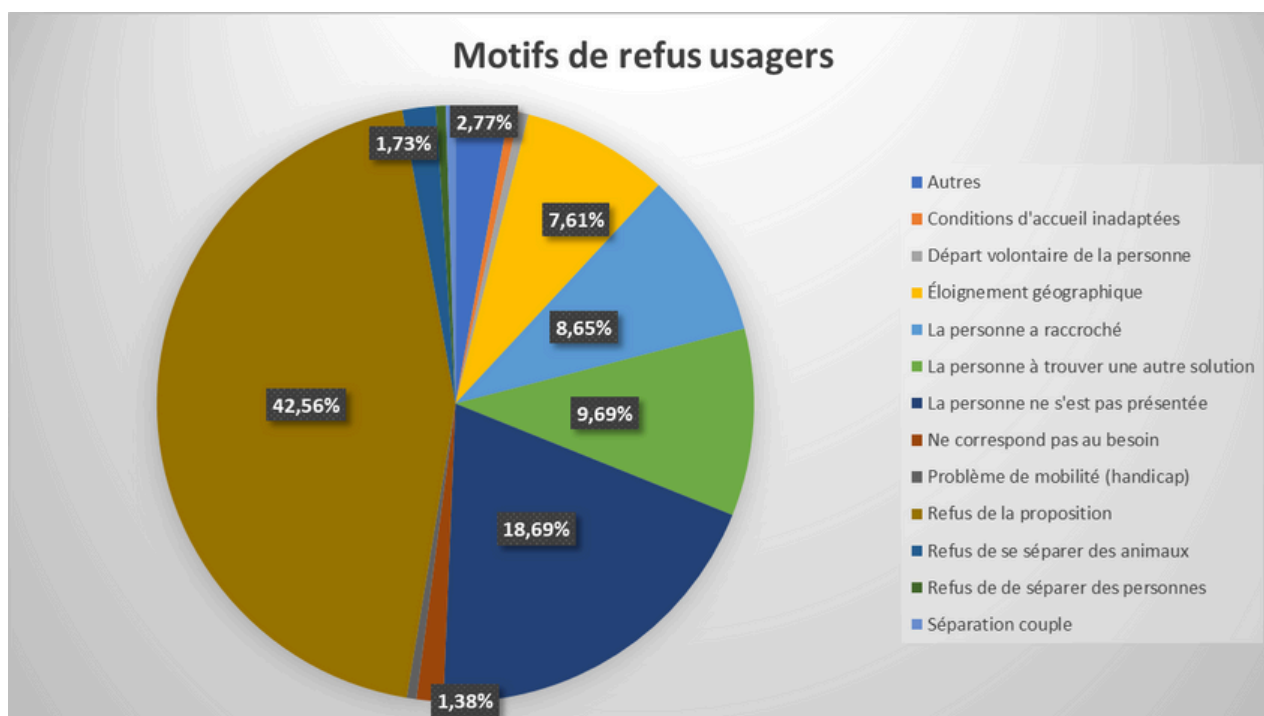
dont



1313 ménages ont eu au moins une solution proposée

Les réponses négatives

Motif de refus 115	Nombre ID de la demande en %
Absence de places disponibles	74,15%
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement ou elle était	13,93%
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	10,40%
Personne ne relevant pas du 115	0,55%
Refus de la structure, du bailleur ou établissement d'accueillir la personne	0,55%
La personne ne s'est pas présentée - Refus structure	0,19%
La personne n'a pas rappelé le 115	0,09%
Personne ayant encore le besoin de soins médicaux	0,08%
Renvoi de personne vers son réseau (famille,proche...)	0,04%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (présence animal)	0,01%
Transfert vers un autre SIAO	0,01%
Problème de mobilité (handicap)	0,01%
Refus lié au comportement de l'usager (pb d'agressivité, sous l'emprise de psychotropes...)	0,01%
Total	100,00%



Le taux de réponses négatives au moment de l'appel est proche des 88 %

LES SITES SENTINELLES

Les sites sentinelles prennent le relais de nos équipes la nuit, de 21h30 à 8h30, ainsi que le week-end, de 12h00 à 8h30 le lendemain. Les jours fériés sont également couverts par ces sites, soit en journée, soit en soirée, selon le jour de la semaine où tombe le jour férié. Leur présence permet de compléter nos horaires et d'assurer une réponse continue 24h/24. À l'instar de nos équipes, les veilleurs répondent aux demandes d'hébergement et offrent une écoute essentielle.

Les sites sentinelles sont :

- Accueil et Promotion Sambre - Maubeuge
- Prim Toit - Cambrai
- La Croix-Rouge Valenciennes
- Le Foyer Blaise Pascal Valenciennes
- La Pose Valenciennes
- L'Alefpa Valenciennes
- Veilleurs Progesur Valenciennes

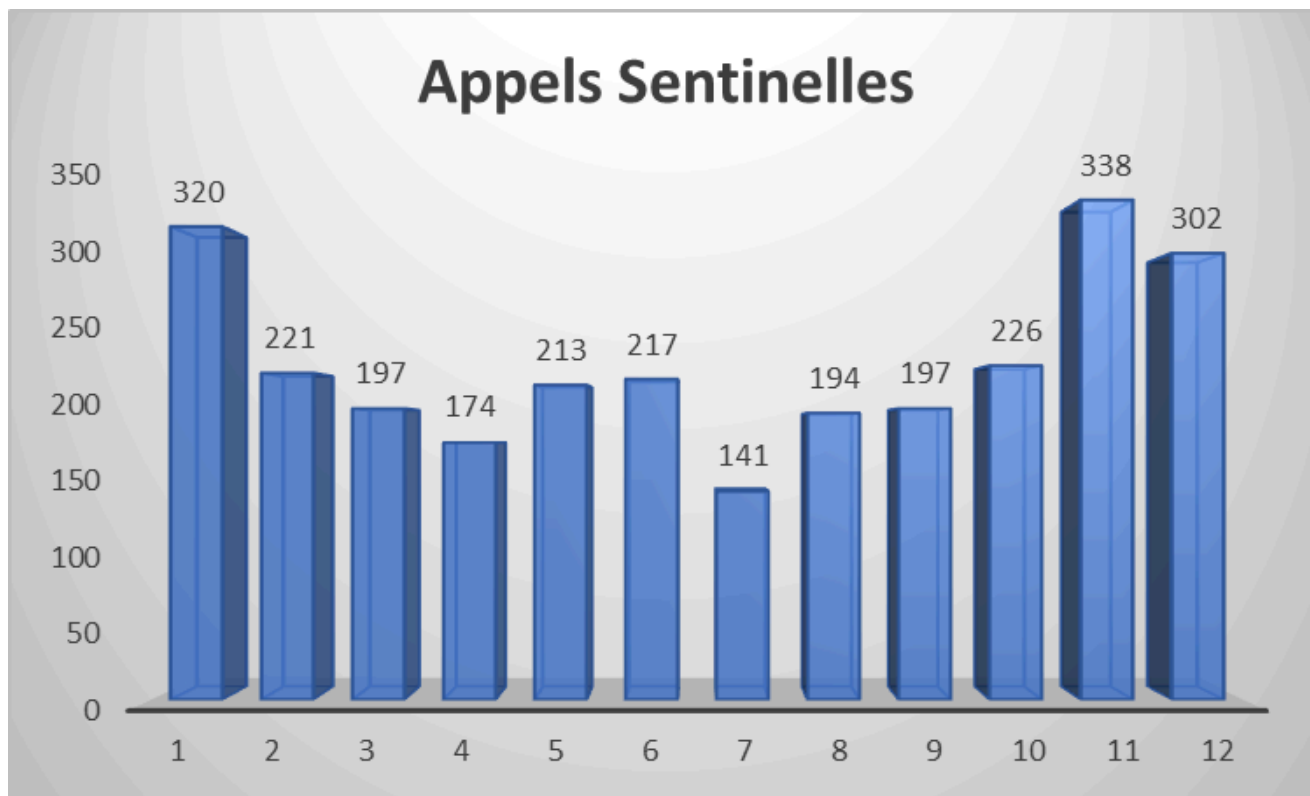
Les équipes de ces sites sentinelles ont une solide expérience dans la gestion du 115, puisqu'elles assurent cette mission depuis la création de ce numéro d'urgence.

Un système d'astreinte est également mis en place par l'équipe de direction de la CAO, renforçant ainsi la veille sociale, notamment pour les situations délicates.

Répartition des appels sur les sites sentinelles sur l'année 2024 :

2024	Total/structure
APS Maubeuge	630
Croix Rouge Vals	150
Prim'Toit	138
Blaise Pascal	162
Permanence Vals	626
La pose week end	893
Alefpa (fériés)	141
Total	2740

Comme pour les appels en journée, le pic d'activité des appels se situe sur la période novembre / février :



LA VEILLE SAISONNIÈRE HIVER 2023 - 2024

Nous avons décidé de faire apparaître les déclenchements portant sur cet hiver 2023/2024 afin d'avoir une meilleure remontée des indicateurs pour cette période.

Le déclenchement des maraudes et l'ouverture de places supplémentaires a eu lieu deux fois durant l'hiver 2023/2024. Tout d'abord, du 4 décembre au 7 décembre inclus. Ensuite, du 5 au 22 janvier 2024.

Sur ces périodes, nous avons renforcé nos maraudes valenciennes et douaisiennes qui ont été présentes sur le terrain tous les jours, avec des horaires décalés, afin d'orienter les personnes en difficulté sur les places ouvertes à cette occasion.

En marge de l'accroissement des maraudes, sur les arrondissements de Valenciennes et Douai, nous avons pu aussi nous appuyer sur l'ouverture de places supplémentaires pour la mise à l'abri de notre public composé de familles, de couples et d'isolés.

Du 4 au 7 décembre 2023 :

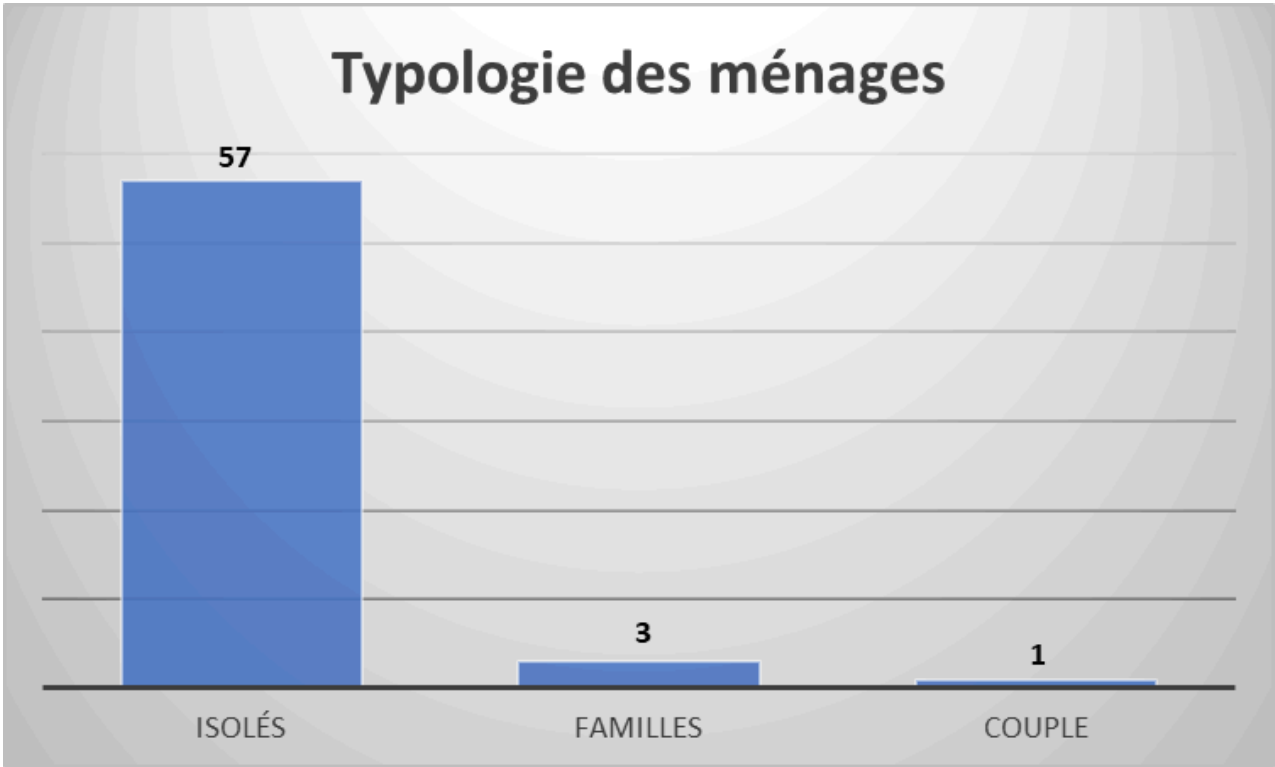
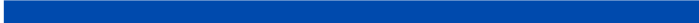
Pour le renforcement des places d'urgence sur cette période, nous avons pu compter sur différents dispositifs répartis sur nos 4 arrondissements :

- Cambrai : 3 places hommes isolés portées par l'Estime.
- Douai : 15 places hommes portées par Coallia.
- Avesnes : 10 places hommes isolés portées par APS.
- Valenciennes : 30 places familles et isolés à Trith-Saint-Léger portées par Coallia.
- Hôtel si besoin.

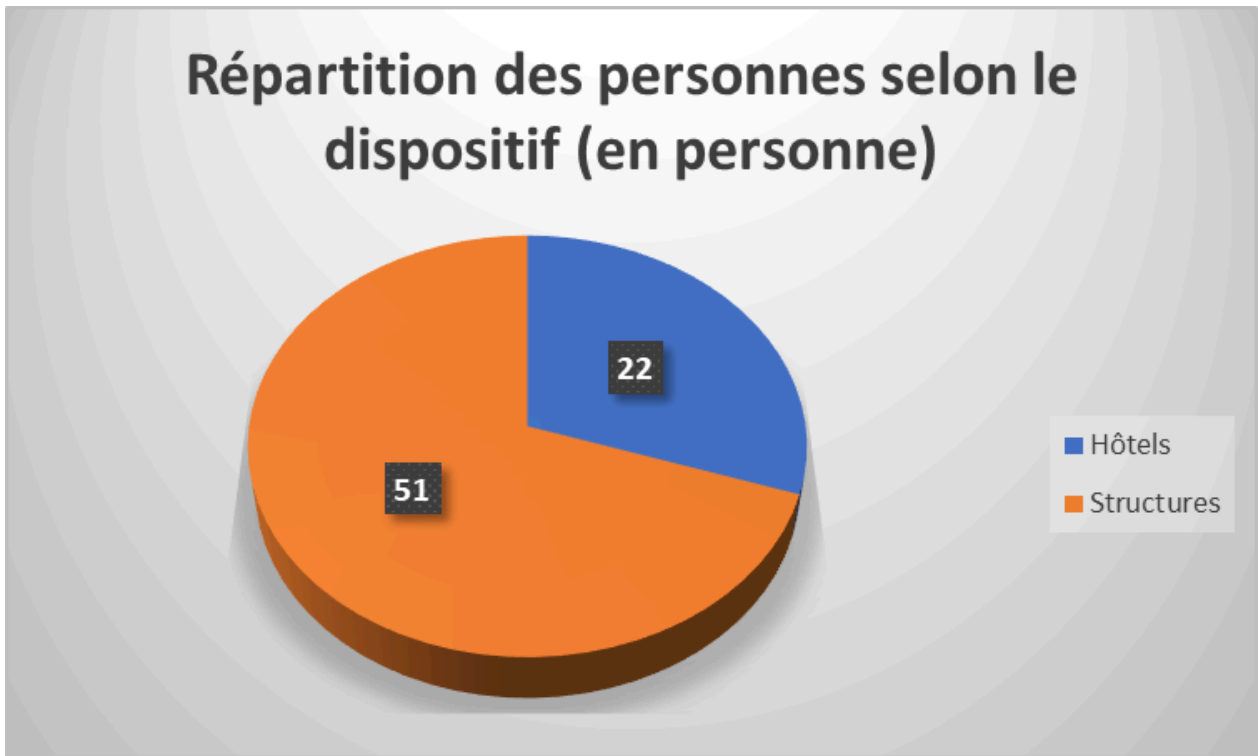
Soit un total de 58 places pour cette période.

La mise en place de ces dispositifs a permis la prise en charge de 73 personnes au plus fort de l'activité.

Ainsi, nous avons orienté 57 personnes isolées sur les divers lieux d'accueil, 3 familles pour un total de 14 personnes et un couple.



Le nombre restreint de mises à disposition de place à Cambrai nous a contraints d'effectuer des mises à l'abri à l'hôtel sur ce secteur. De plus, nous avons hébergé sur le dispositif hôtelier des familles sur l'avesnois et le valenciennois. La mise à l'abri à l'hôtel représente 30% des personnes hébergées sur l'ensemble de notre territoire.



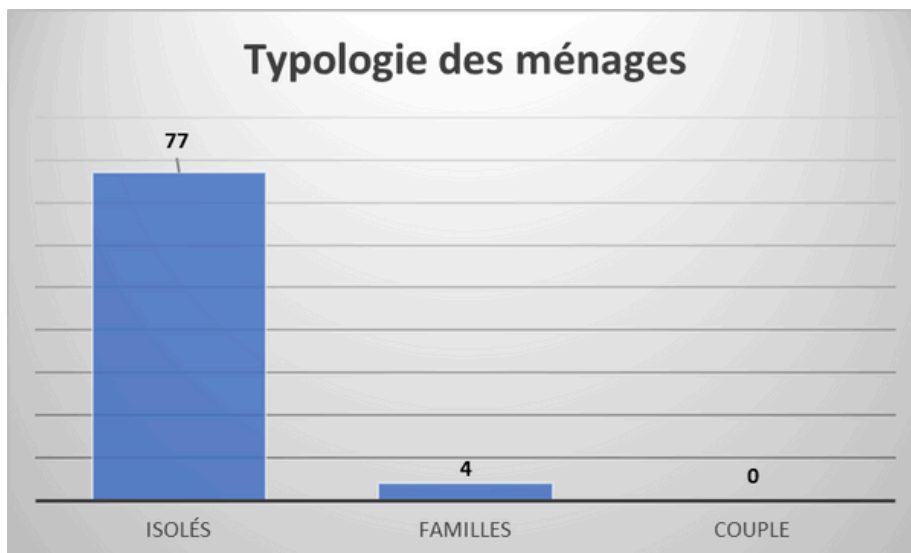
Du 5 au 22 janvier :

Nous avons pu bénéficier de l'ouverture de 78 places supplémentaires réparties comme suit :

- Avesnes : 10 places hommes isolés portées par APS.
- Douai : 15 places hommes portées par Coallia.
- Valenciennes : 30 places familles et isolés à Trith-Saint-Léger et 20 places isolés à Denain portées par Coallia.
- Hôtel si besoin.

Sur cette période nous avons pu mettre à l'abri 98 personnes au plus fort de la demande. Cela représente une hausse de mise à l'abri de 34% par rapport à la période précédente.

Cela représente 77 personnes isolées et 4 familles (26 personnes).



Nous avons dû nous appuyer sur le dispositif hôtelier afin de répondre à l'ensemble des demandes et ce malgré la mise à disposition de 20 places supplémentaires sur le site de Denain.

L'appel aux dispositifs hôteliers a concerné 31% des personnes accueillies.



Lors de ces déclenchements nous avons dû mobiliser nos équipes de maraudes afin de pouvoir rencontrer les demandeurs à la rue et véhiculer les personnes entre les différents sites si besoin.

Les délais de prévenance parfois tardifs nous ont contraint à mettre rapidement en place une organisation flexible, travaillée en amont avec les équipes afin de répondre à la demande de présence à la rue 7 jours sur 7.

De plus afin de mutualiser les places mises à disposition sur les différents arrondissements, nos équipes de maraude ont effectué de nombreuses conduites sur les sites de Coallia Denain et Trith-Saint-Léger.

Ces déplacements concernent notamment l'équipe de Douai pour les accompagnements des familles vers le dispositif de Trith ou les isolés à Denain. Les différents transports, parfois récurrents dans la soirée, ont été certes chronophages mais essentiels pour les mises à l'abri.

Enfin nous avons pu nous appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des équipes qui lors des veilles sociales téléphoniques ont eu à gérer un plus grand nombre d'appel qu'à l'accoutumé. Nous avons pu quantifier un accroissement de 50% des appels durant cette période. (200 appels environ en déclenchement contre 150 environ en temps normal).

Par ailleurs, nous avons été confrontés à des problématiques liées aux comportements de certaines personnes hébergées sur les dispositifs.

Tout d'abord des difficultés sont apparues sur les dispositifs hôteliers où nous avons hébergé des isolés. En effet l'absence de présence éducative, le peu de contraintes horaires, la possibilité de consommer des boissons alcoolisées et/ou des stupéfiants ont parfois engendré des comportements inappropriés et des incivilités. L'hôtelier de Cambrai a dû contacter à plusieurs reprises les forces de l'ordre pour des troubles au sein de son établissement : bagarres entre hébergés, tapage nocturne perturbant les clients, accusation d'agression de la part d'une hébergée... Cependant malgré cela il nous a assuré du maintien de son partenariat malgré ces difficultés.

Nous avons aussi constaté des difficultés sur le site de Coallia Trith entre les familles et les personnes isolées. En effet la cohabitation entre certains grands marginaux pouvant être alcoolisés ou sous effet de produits ont engendré des tensions avec le public migrant et familial déjà présent sur le site de Coallia.

De ce fait lors du second déclenchement nous avons orienté en priorité les isolés vers le site denaisien ce qui a permis de diminuer les conflits sur le site de Trith.

Au vu de cette problématique de violence nous envisageons de rencontrer l'équipe de Coallia en charge de la veille saisonnière afin de revoir le fléchage des publics vers les deux sites mis à disposition sur le valenciennois. Une répartition entre familles, couples et femmes isolées sur le dispositif de Trith et les hommes isolés sur Denain pourrait permettre d'éviter une cohabitation pouvant être parfois problématique.

LES MARAUDES

Ce bilan reprend les activités des pôles maraudes des secteurs de Douai (3,5 ETP) et Valenciennes (3 ETP). Dans ce bilan global de notre activité, vous distinguerez également des spécificités liées aux différents territoires et modalités d'interventions. Cependant la philosophie du travail reste identique aux deux équipes qui s'engagent à travailler avec les piliers suivants :

- **Libre adhésion.** Auprès d'un public exclu et parfois fortement marginalisé les inclure comme acteur et moteur de l'accompagnement est primordial. Rien n'est jamais imposé tout est suggéré grâce à un lien de confiance tissé depuis parfois plusieurs années.
- **Aller vers.** Indispensable dans notre métier basé sur le contact direct le principe d' « aller vers » permet aux intervenants de renforcer cette notion de confiance précédemment citée et d'installer la personne dans un contexte d'égalité par rapport à l'intervenant plutôt qu'être dans un rôle savant/élève.
- **Non jugement.** Principe fondamental et évident mais qu'il est important de rappeler au vu de la diversité des publics rencontrés qui parfois peuvent heurter nos valeurs. Charge aux équipes de maraude de proposer la même qualité de service à tout individu.
- **Sans étiquette.** Le pôle maraude est considéré comme le dernier filet de sécurité. Bien qu'identifié au SIAO, le SAMU Social intervient auprès de personnes parfois exclues de structures et s'efforce d'entretenir et faire perdurer le lien avec les institutions dans le souci de ne pas perdre la personne dans la nature, avec tous les risques que la rue implique.
- **Droit au recommencement.** Souvent mis en avant mais parfois discuté, ce principe est toutefois le plus important de ces piliers. Dans les métiers que nous exerçons il est crucial de continuer à croire et à donner des secondes chances. Travaillant auprès d'un public où les échecs font partie du parcours, les plus belles réussites sont souvent liées à des mains tendues après plusieurs ruptures.

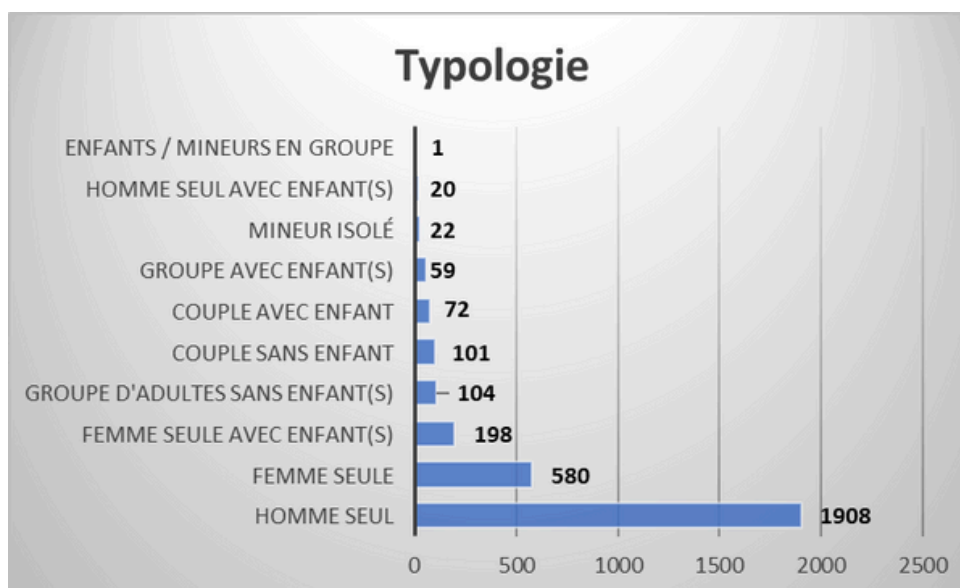
Lors de votre lecture de ce bilan maraude il est important de noter une différence cruciale entre les interventions du Douaisis et du Valenciennois. Ce dernier bénéficie de l'appui de l'équipe mobile Rimbaud du centre hospitalier de Valenciennes permettant d'assurer la majorité des maraudes de soirée (à hauteur de 3 par semaines). Cela permet aux maraudeuses et maraudeurs de se concentrer sur des maraudes principalement diurnes et quotidiennes. Tandis que les collègues de Douai sont les seuls opérateurs sur le territoire et assurent donc toutes les soirées. Cependant, pour des questions de moyens humains, elles/ils ne peuvent intervenir en extérieur en journée quotidiennement.

Indicateurs	TOTAL
Nombre de jours d'activité par an	409
Nombre de rencontres par an consignées : Une même personne peut être rencontrée plusieurs fois par jour, Ainsi, une même personne rencontrée 3 fois le même jour comptera pour 3 "rencontres"	4238
Nombre de personnes rencontrées sur un signalement du 115 par an	720
Nombre de ménages rencontrés sur un signalement du 115 par an	63
Nombre de personnes orientées vers le SIAO par an	1271
Nombre de ménages orientés vers le SIAO par an	114
Nombre de personnes accompagnées vers un centre d'hébergement après orientation par le SIAO par an	409
Nombre de ménages accompagnés vers un centre d'hébergement après orientation par le SIAO par an	61
Nombre de personnes accompagnées vers une structure médicale (hôpital, psy, cabinet dentaire...) par an	57
Nombre de collations (café, soupe, sandwich, viennoiserie...) distribuées par an (pour vals avec l'équipe mobile rimbaud)	10416
Nombre de repas distribués en équivalents-repas par an Consigne : pour rappel et par convention, petit-déjeuner = 1 diner = 0,8)	0
Nombre de colis alimentaires distribués par an	0
Nombre de tickets service distribués par an	0
Nombre de tickets restaurant distribués par an	0
Nombre de duvets/vêtements distribués par an (pour vals avec l'équipe mobile rimbaud)	2134
Nombre de tickets de transport distribués par an	22

Les équipes de maraude ont totalisé 4238 interventions pour un total de 783 ménages. Les ménages englobent les personnes isolées, les couples ainsi que les familles. Certaines personnes sont vues systématiquement sur chaque maraude contrairement à d'autres qui ne seront vues qu'une fois puis disparaîtront.

Historiquement, les hommes seuls restent le public majoritairement rencontré dans la rue. Ils représentent sur les deux arrondissements 70,8% sur Valenciennes et 80,6% sur Douai. On ne peut qu'émettre des hypothèses sur ce phénomène. L'une d'entre elles serait que les femmes se retrouvent plus souvent avec la charge des enfants qui peuvent bénéficier d'un accès favorisé aux places d'hébergement.

Les couples quant à eux représentent 12% des demandes sur Valenciennes et 5% sur Douai. Cela représente une réelle difficulté car de moins en moins de structures ouvrent leurs portes à l'accueil de ceux-ci.

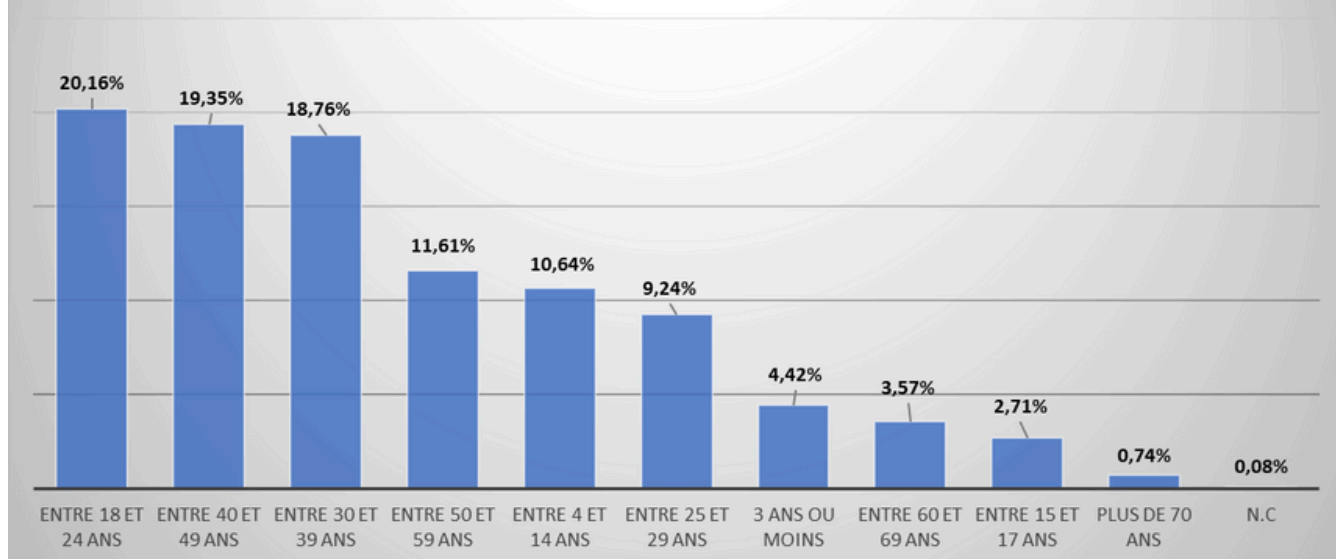


De façon générale les hommes de plus de 40 ans restent le public majoritaire. Cependant le pourcentage est de plus en plus proche avec les personnes de moins de 30 ans. Ces derniers représentent 29% du public rencontré sur Valenciennes et 28% sur Douai. Il est fréquent que les moins de 30 ans rencontrés dans la rue aient vécu un parcours ASE durant leur jeunesse avec les fragilités associées. De plus, les moins de 25 ans sont particulièrement vulnérables en raison de l'absence de ressources financières stables, ce qui aggrave leur précarité. Ces fragilités renforcent le risque de marginalisation de ces publics c'est pourquoi une vigilance particulière y est accordée et des places identifiées créées (RHJA, HU jeunes, CHRS etc.).

Deuxièmement la précarité étudiante peut être observée avec des demandes de moins en moins rares suite à des manques de places au CROUS et/ou des difficultés financières.

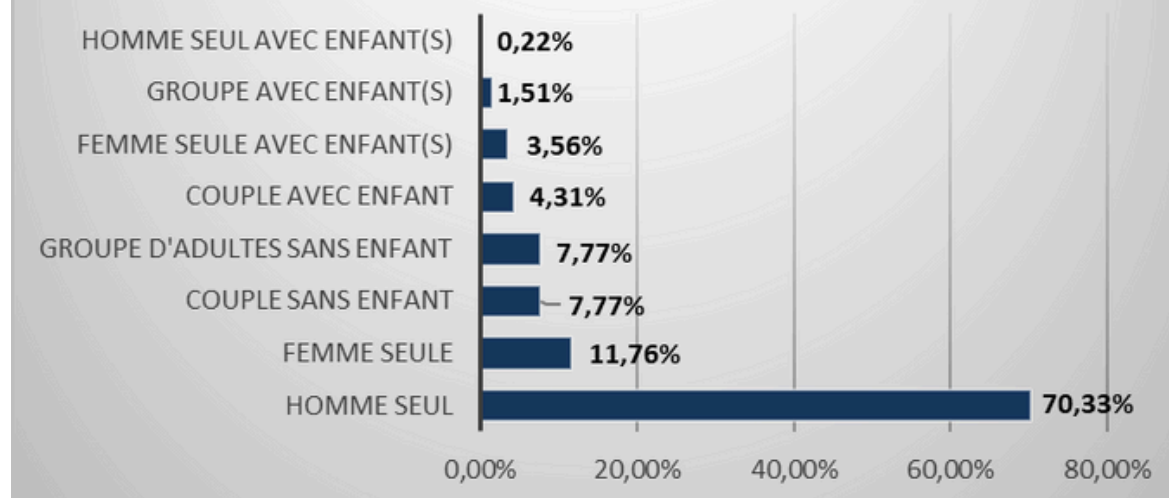
Enfin, bien qu'il s'agisse d'une minorité des situations, les personnes de la communauté LGBTQIA+ sont également plus représentées qu'auparavant et plus jeunes. Les réseaux sociaux et la libération de la parole sur ces sujets font émerger ce public.

Tranches d'âge du public rencontré par les EM



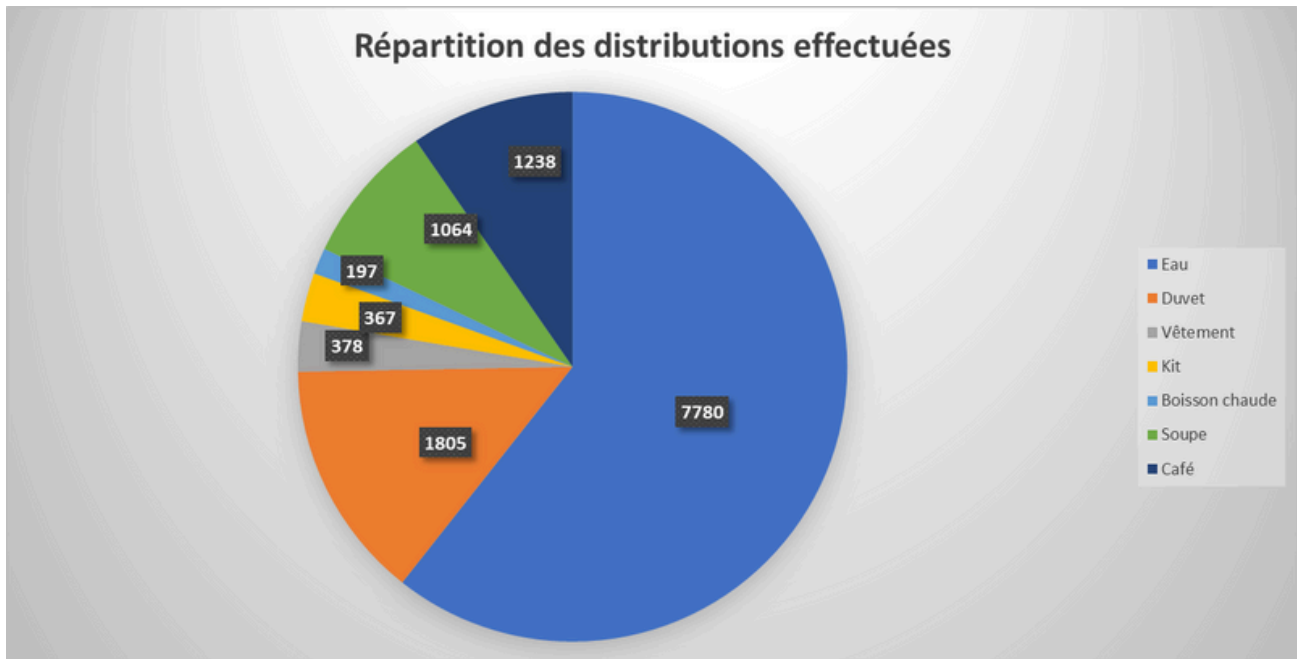
L'écrasante majorité des prestations maraude effectuées concernent des personnes dormant à la rue. Nous faisons la distinction entre personne sans domicile fixe et personne sans abris. En effet ces derniers ont la particularité de ne bénéficier d'aucune mise à l'abri dormant souvent à même le sol sur l'espace public. Les personnes sans domicile fixe étant plus nombreuses et moins visibles en maraude du fait d'hébergements précaires chez des tiers où des squats souvent secrets. Sur Valenciennes 79% des personnes vues sont sans abris et 37% sur Douai. 11% de ces prestations concernent des personnes hébergées chez un tiers sur le valenciennois.

Typologie du public rencontré par les EM



Le chiffre présentant le don de duvets est à nuancer. Le logiciel ne nous permet pas de distinguer des duvets de couvertures. Or ces dernières sont majoritairement distribuées et obtenues grâce à un partenariat avec Le Relais. Les collations sont assurées par le SIAO pour le secteur du Douaisis et majoritairement par l'équipe mobile Rimbaud pour le Valenciennois.

Les vêtements distribués sont issus des dons de particuliers déposés directement au SIAO.



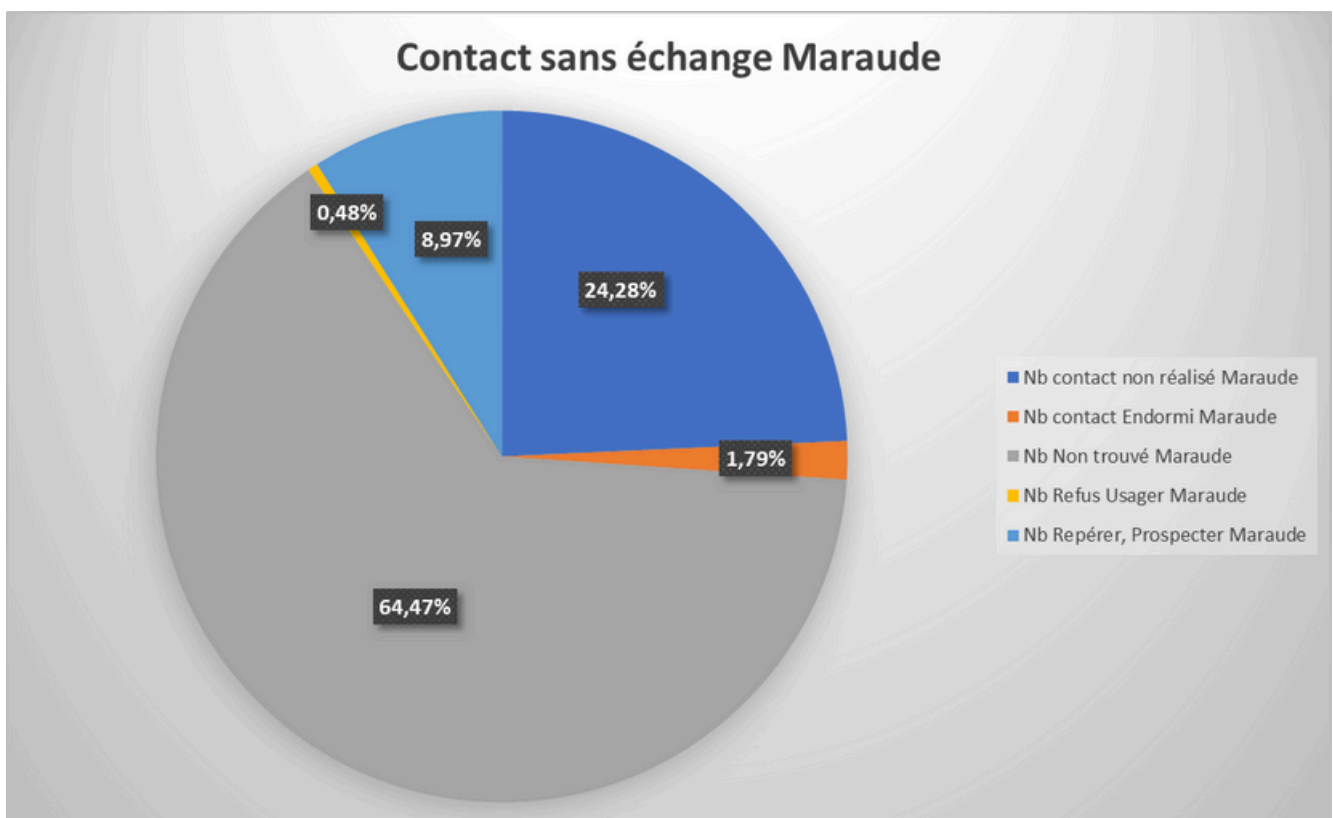
Au-delà des dons divers, les principales activités de la maraude sont de s'assurer de l'intégrité des personnes qu'elle rencontre mais aussi de créer, entretenir et faire perdurer un lien de confiance pour pouvoir accompagner les individus dans les difficultés qu'ils expriment.

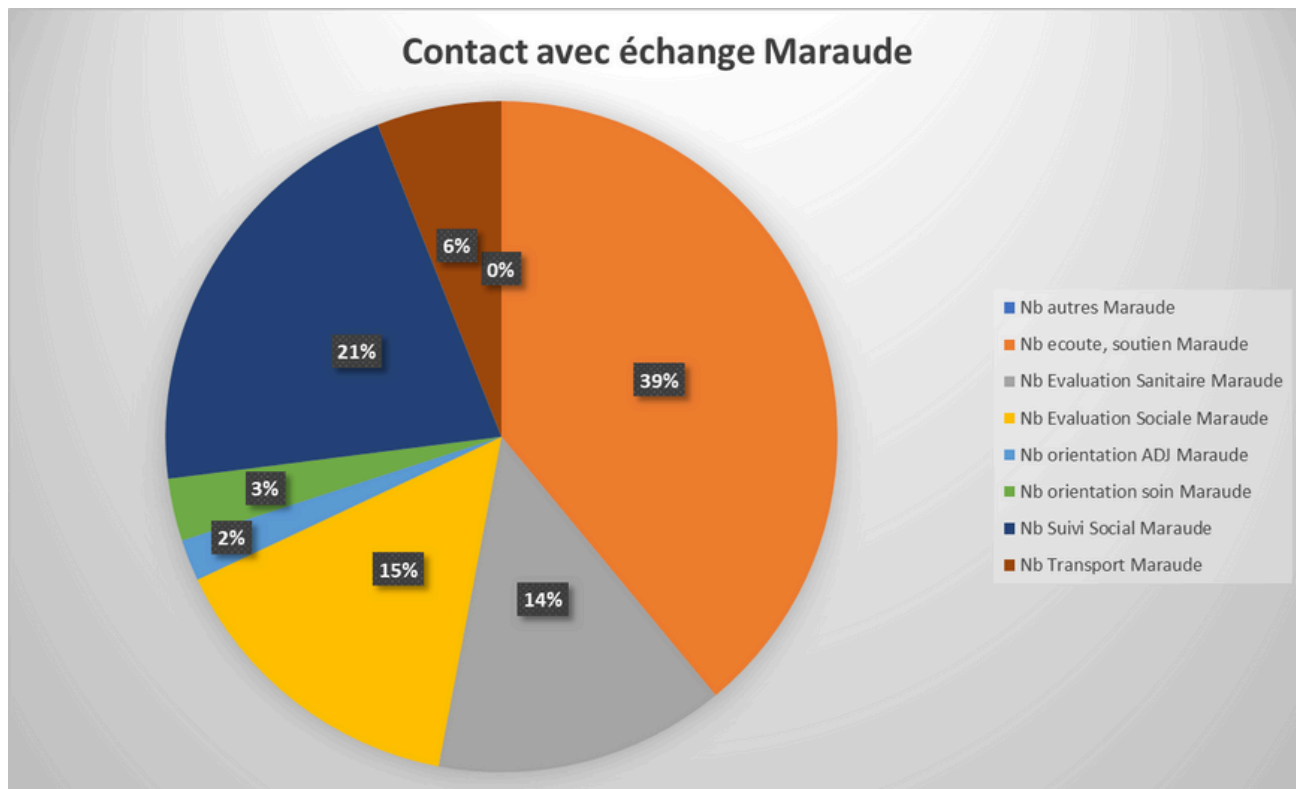
Certaines personnes sont difficilement visibles et les passages systématiques des maraudes permettent de recréer du lien social auprès d'un public extrêmement exclu. Le respect de la dignité de celles-ci est au cœur des préoccupations des maraudeuses et maraudeurs.

Ces dernier(e)s sont souvent le premier lien et l'interface entre la personne sans abri et les institutions. Nos activités permettent de proposer un accompagnement hors les murs pour ces publics souvent en demande de soutien face à l'administratif et la satisfaction de leurs besoins primaires.

Les évaluations sanitaires mettent en avant le partenariat efficient avec les Permanences d'Accès aux Soins de Santé des deux territoires. En effet certaines maraudes sont conjointes avec des partenaires infirmiers, psychologues et/ou psychiatres. Malheureusement la hausse croissante des personnes présentant une dualité de problématiques (exclusion + souffrance psychique/physiologique) ne peut être totalement absorbée par ces partenariats et des solutions doivent être étudiées pour répondre au mieux aux problématiques présentées par ces publics.

Les prestations de transport inscrites ci-dessous mettent en lumière les accompagnements extérieurs pour des personnes peu mobiles. Elles concernent souvent un accompagnement sur une structure d'hébergement ou une administration pour une démarche quelconque.





- **Les besoins et axes d'amélioration par territoire**

- Douai :

L'absence d'un accueil de jour pour les familles dans le Douaisis limite l'accès à un accompagnement administratif et à des services d'aide alimentaire. Cela complique la prise en charge de certaines situations. Un travail en partenariat avec les associations du territoire permet cependant de venir pallier à ce manque. Nous continuerons de développer ces partenariats dans l'année à venir.

Il est bien souvent difficile de faire valoir le droit au recommencement avec les grands marginaux qui ont pu être exclus à un moment des hébergements. Cette réalité rend l'accompagnement en maraude particulièrement complexe, car une fois le lien établi, les demandes émergent, mais nous nous retrouvons dans l'impossibilité d'y répondre. Là encore le travail avec les partenaires lors des commissions constitue une des clés afin de faire valoir le droit au recommencement des personnes fortement marginalisées.

Les troubles psychiques, fréquents parmi les publics rencontrés, compliquent les interventions des maraudes. Le manque de formation spécifique des intervenants et l'absence de structures adaptées sur le territoire laissent les professionnels démunis. La prévision de formations pour les équipes et le développement d'un poste de référent addictions et santé mentale est une perspective de développement encourageante sur le territoire vis-à-vis de ces situations.

- Valenciennes

Nous avons la chance de disposer d'un réseau de partenaires étendu qui répond aux besoins urgents des usagers.

Toutefois, l'absence de structure appropriée pour les personnes ayant des troubles psychiques rend les accompagnements plus difficiles.

Nous constatons une augmentation des femmes et des couples vivant à la rue et étant en demande d'hébergement.

La problématique de l'orientation des couples demeure. En effet, le manque de places d'hébergement destinées aux couples sur le secteur du Valenciennois ne permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes.

Il est récurrent que les personnes refusent de se séparer temporairement afin de bénéficier des places d'hébergement disponibles.

Il est bien souvent difficile de faire valoir le droit au recommencement avec les grands marginaux qui ont pu être exclus des hébergements. Cette réalité rend l'accompagnement en maraude particulièrement complexe, car une fois le lien établi, les demandes émergent, mais nous nous retrouvons dans l'impossibilité d'y répondre. Là encore le travail avec les partenaires lors des commissions constitue une des clés afin de faire valoir le droit au recommencement des personnes fortement marginalisées.

LE PARTENARIAT SNCF

Depuis 10 ans, la CAO 59 Sud travaille en articulation avec la SNCF par le biais d'un partenariat formalisé par une convention annuelle.

Pour la SNCF, ce partenariat couvre plusieurs axes d'intervention, notamment :

- Des déplacements réguliers en gare et aux alentours, avec une assistance inconditionnelle aux personnes en situation de « détresse » ou de « défaut d'autonomie »
- L'information des personnes sans abri lors de la fermeture des gares, ainsi que l'orientation vers...
- La redirection des sans-abris vers les centres d'accueil de jour, d'un partenaire ou vers un hébergement d'urgence.
- Le signalement des situations susceptibles d'impacter la gestion des gares sans toutefois avoir un « rôle » de police.

En parallèle la SNCF alloue un budget à la CAO 59 sud afin de favoriser le déplacement des personnes suivies par nos équipes.

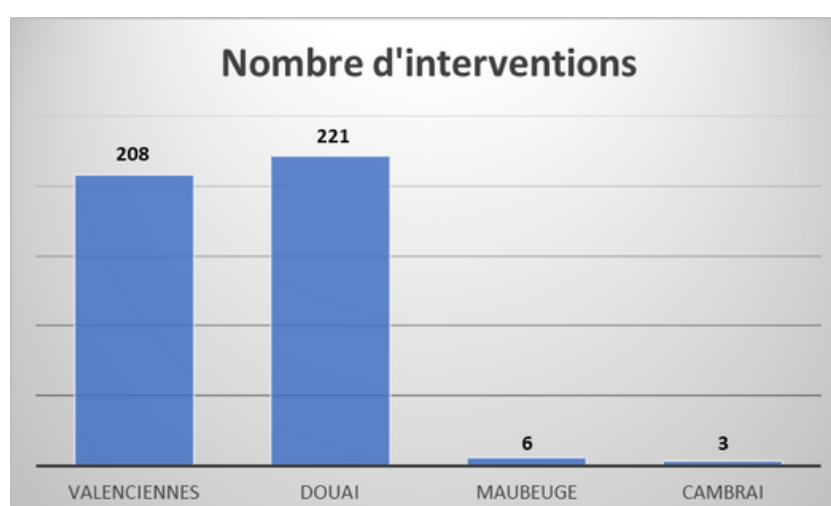
La réservation de voyages n'est possible que via le 115 et en fonction de la situation.

Ce partenariat permet ainsi de lever les freins à la mobilité.

En 2024, les équipes de maraudes des villes de Douai et Valenciennes ont réalisé 438 interventions, permettant principalement d'identifier et d'orienter les personnes en détresse et sans hébergement vers des dispositifs adaptés. Le nombre d'interventions reste très limité dans les gares de Maubeuge et Cambrai.

1/3 des personnes rencontrées ne relevaient pas de nos services.

Grâce à ce partenariat, nous avons pu faciliter l'orientation et la mobilité de plusieurs dizaines d'isolés et de familles en 2024.



LA BAGAGERIE



Le service de bagagerie est ouvert sur 3 secteurs : Valenciennes, depuis 2015 et depuis fin 2023 sur Cambrai et Maubeuge.

Se retrouver à la rue, ou en hébergement d'urgence, c'est devoir sacrifier une majorité de ses affaires personnelles : vêtements, souvenirs... les foyers ne disposent pas tous de places suffisantes pour que chacun puisse y déposer un volume conséquent d'effets personnels. Certains ont peur des vols, et transporter une partie de sa vie toute la journée est un frein pour les déplacements.

Les bagageries de la Cao 59 SUD offrent 20 places sur valenciennes, 10 places sur Maubeuge ainsi qu'à Cambrai.

Le service est accessible sur demande par l'intermédiaire de la veille sociale téléphonique ou des tournées des équipes de maraude.

L'accueil se fait par un professionnel en poste pour accompagner la personne jusqu' à son casier.

Ces services permettent de compléter l'offre existante. Sous couvert d'un service rendu, nous essayons d'instaurer progressivement un lien entre la personne accompagnée et le SIAO, dans l'objectif de dégager d'autres perspectives.

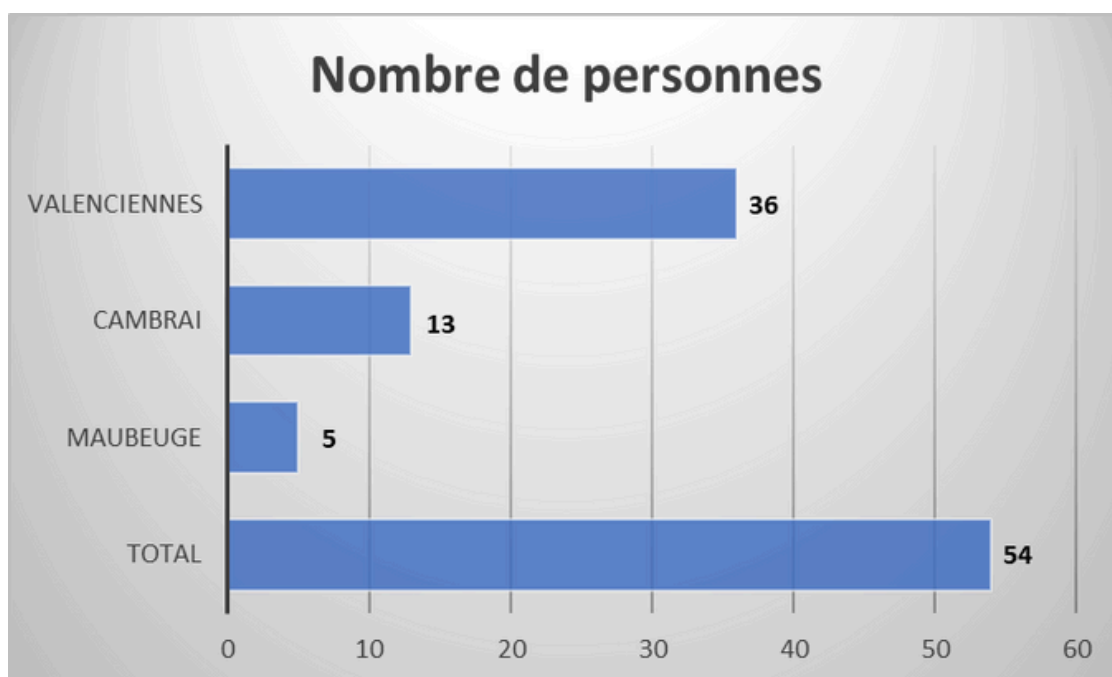
Vous noterez dans les chiffres ci-dessous que l'utilisation de la bagagerie de Maubeuge n'atteint pas sa capacité maximum. Cela s'explique par le l'emplacement excentré de l'antenne de Maubeuge et le côté peu pratique des locaux. Une réflexion est actuellement menée pour relocaliser notre antenne de façon plus efficiente.

Le délai d'attribution d'un casier est de 3 mois.

La question redondante, se pose toujours sur « l'après casier ». En effet, certaines personnes ne se manifestent plus, ce qui pose la question de la gestion des effets personnels laissés dans nos bagageries. Si nous pouvons les conserver quelques temps, il n'est pas possible de garder les effets indéfiniment.

- La bagagerie en chiffres

SECTEUR	Nombre de personnes
VALENCIENNES	36
CAMBRAI	13
MAUBEUGE	5
TOTAL	54



LIEU DE VIE DES OCCUPANTS DE LA BAGAGERIE	VALENCIENNES	CAMBRAI	MAUBEUGE	TOTAL
SQUAT/RUE	31	13	5	49
DETENTION	5	0	0	5
TOTAL	36	13	5	54

LES FAMILLES SANS DROITS NI TITRES

Au 31/12/2024, la liste d'attente unique comporte 62 familles en attente de places d'hébergement d'urgence.

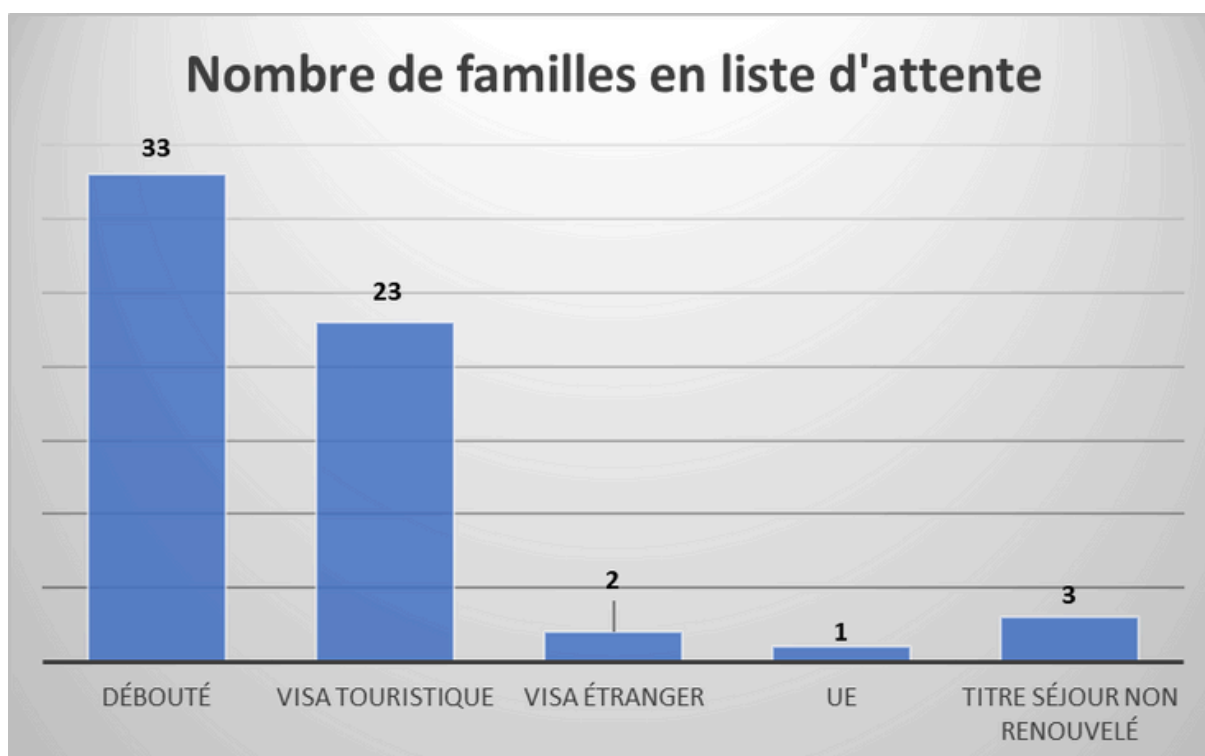
Ces 62 familles représentent 242 personnes : 101 adultes pour 141 enfants.

La demande la plus ancienne date de 2022 (l'année dernière 53 familles étaient en liste d'attente avec une demande la plus ancienne en décembre 2020).

33 familles ont été déboutées de leur demande d'asile. 23 sont arrivées avec un visa touristique, 2 familles sont arrivées avec un visa étranger, 1 famille est d'origine UE (roumaine), enfin 3 familles avaient un titre de séjour qui n'a pas été renouvelé.

Les familles déboutées d'une procédure de demande d'asile se maintiennent bien souvent, et parfois indument dans l'hébergement dédié dans lequel elles avaient été orientées par l'OFII, ce qui entraîne de fait un ralentissement des orientations des familles en cours de procédure hébergées à l'hôtel dans le cadre du BOP 303, par exemple.

Les familles inscrites sur cette liste d'attente renouvellent régulièrement leur demande. En effet, au bout de 3 mois sans contact avec le SIAO, les demandes sont sorties de la liste d'attente.



LES EXPULSIONS ET EVACUATIONS SANITAIRES

Depuis cette année, la CAO 59 sud est présente lors de toute les CCAPEX et COMEX de chaque secteur, ce qui n'était pas le cas en 2023.

Ces commissions ont lieu entre 1 et 2 fois par trimestre. Cette présence permet de pouvoir échanger sur les situations qui peuvent amener à une expulsion, le cas échéant de pouvoir trouver des solutions suite à l'expulsion si elle a lieu, ou en amont pour l'éviter.

Nous pouvons intervenir sur demande de la sous-préfecture, notamment avant la mise en place d'une évacuation sanitaire de logements dont l'état est tel qu'un arrêté de péril est pris par les autorités, assorti d'une interdiction d'y habiter (afin de réaliser un diagnostic notamment dans les situations de squat.)

Le jour de l'expulsion ou lors d'évacuation sanitaire, l'organisation est très encadrée et demande une logistique et organisation certaine afin de coordonner l'action réunissant l'ARS, les forces de l'ordre, les pompiers, huissiers ...et le SIAO pour prendre en charge les personnes pour une orientation en hébergement.

Certains partenaires peuvent aussi être interpellés pour des situations particulières. Nous pouvons citer la mise à disposition d'un véhicule et d'un membre de l'équipe de l'AFEJI dans le cadre d'une expulsion d'une personne en fauteuil roulant qui demandait un véhicule adapté pour qu'il soit déposé en structure.

Pour le cas d'évacuations sanitaires de personnes sans droits ni titres, il peut être proposé jusqu'à 3 nuitées hôtelières, le temps de trouver d'autres solutions; soit du côté du SIAO, soit du côté de la famille sortie de l'hébergement.

En 2025, les équipes de Douai et Cambrai participent aux COSAPI.

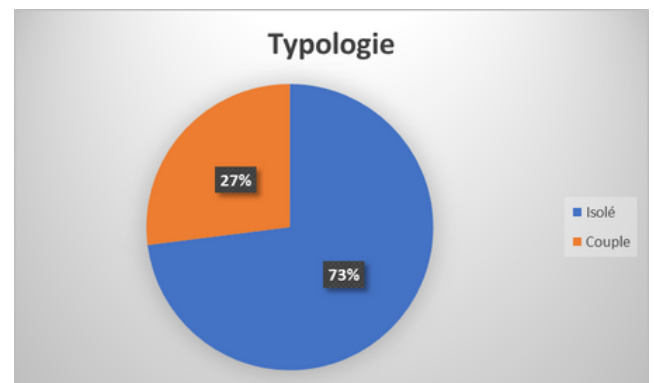
Le dispositif d'hébergement d'extrême urgence Le Passage dispose d'une capacité globale de 32 places. Il vise à répondre aux situations d'urgence sociale des familles en difficulté, en leur proposant une mise à l'abri immédiate, en alternative aux nuitées d'hôtel, dont le coût est particulièrement élevé.

Lorsqu'une famille sollicite le SIAO via le 115, une évaluation de sa situation sociale est systématiquement réalisée. Dans un premier temps, un travail est engagé pour rechercher des solutions dans le réseau familial ou amical. En l'absence de solution, la famille est orientée au Passage.

Même lorsque l'accueil doit être immédiat, l'écouter du 115 propose systématiquement un rendez-vous avec un travailleur social afin d'anticiper une sortie vers une solution d'hébergement plus stable, notamment dans un CHRS via le volet insertion.

Au cours de l'année 2024, Le Passage a accueilli 63 familles réparties sur 62 séjours. Cela représente un total de 80 adultes, dont 40 femmes (parmi lesquelles 8 étaient enceintes) et 6 hommes, ainsi que 109 enfants, dont 20 enfants de moins de trois ans.

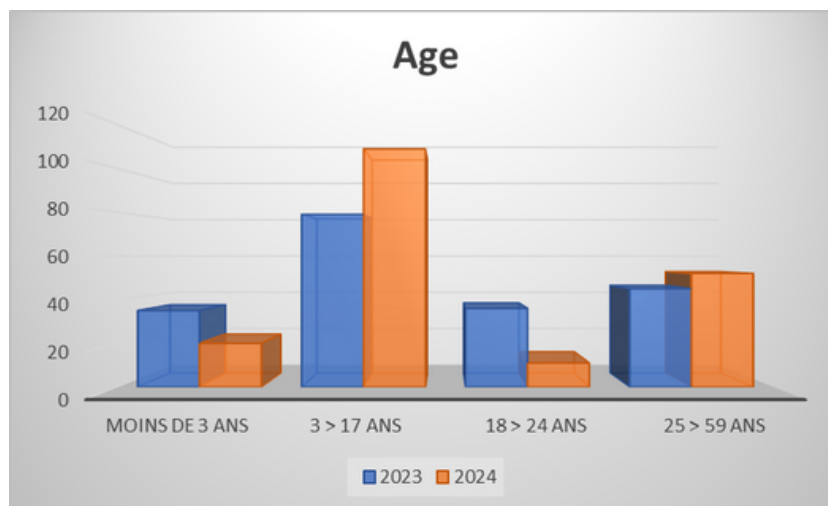
En 2024, les personnes isolées avec enfants représentent une majorité, comme en 2023. Toutefois, la proportion de couples accompagnés d'enfants a légèrement diminué : 31 % en 2023 contre 27 % en 2024.



La répartition par âge des personnes accueillies révèle plusieurs évolutions notables :

- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué (20 en 2024 contre 35 en 2023).
- À l'inverse, les enfants âgés de 3 à 17 ans sont plus nombreux (109 en 2024 contre 79 en 2023), ce qui indique un accueil croissant de familles avec enfants d'âge scolaire.
- Les jeunes adultes de 18 à 24 ans sont en forte baisse (11 en 2024 contre 36 en 2023).
- La majorité des adultes accompagnants restent âgés de 25 à 59 ans (52 en 2024 contre 45 en 2023).

Ces données confirment que le dispositif accueille majoritairement des familles, avec une présence accrue d'enfants scolarisables.



Connaître l'origine géographique des familles permet de mieux comprendre leurs ancrages territoriaux et de les orienter de manière cohérente vers des dispositifs adaptés, notamment en matière de relogement ou d'ouverture des droits.

En 2024, la moitié des familles (50 %) accueillies proviennent de la métropole de Valenciennes, un chiffre en hausse par rapport à 2023 (44 %). On observe également :

- Une augmentation significative des familles originaires du Douaisis (16 % en 2024 contre 8 % en 2023).
- Une progression du secteur de Maubeuge (11 % en 2024 contre 6 % en 2023).
- La CAPH représente également 16 % des familles.
- Le nombre de familles provenant d'autres régions ou d'autres arrondissements reste marginal et stable (respectivement 3 % et 2 %).

Origine géographique	Nombre
Autre arrondissement	1
Autre région	2
CAPH	10
Val métropole	31
Cambrai	1
Douai	10
Maubeuge	7

Les causes de rupture d'hébergement sont multiples, mais certaines tendances se confirment d'une année à l'autre. La décohabitation demeure le premier motif de rupture en 2024, représentant 45 % des situations, comme en 2023.

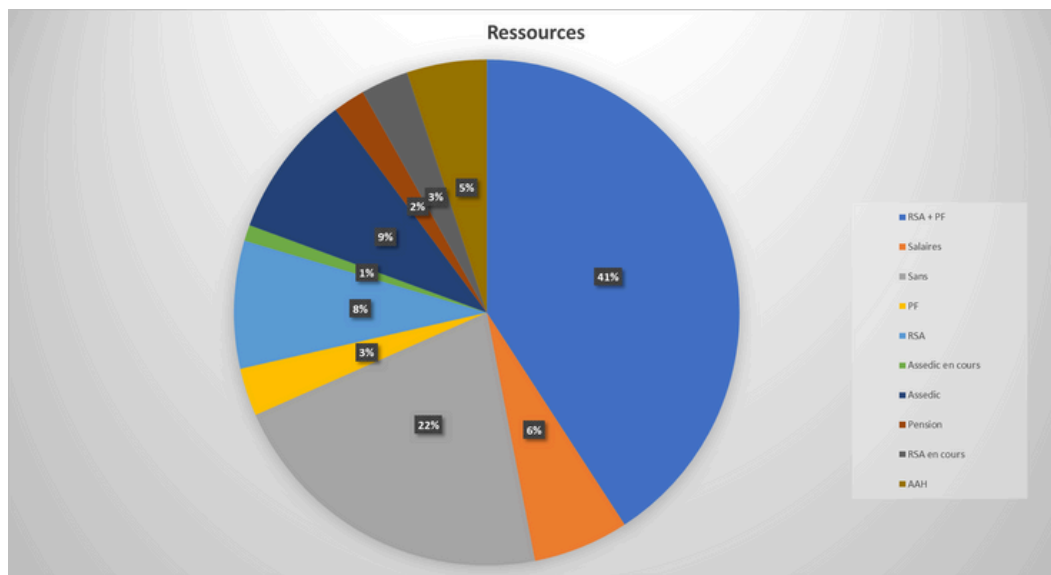
Un autre fait marquant est l'augmentation du nombre de personnes en situation de rue au moment de leur appel, passant de 18 % en 2023 à 21 % en 2024, ce qui témoigne d'une précarisation croissante.

Les violences conjugales restent un motif fréquent d'hébergement d'urgence : 11 % en 2024, en légère baisse par rapport à l'année précédente (15 %).

L'analyse des ressources des familles accueillies montre une forte dépendance aux minima sociaux :

- Une majorité bénéficie du RSA et/ou de prestations familiales.
- Toutefois, 21 % des familles sont sans ressources, un chiffre préoccupant. Cette situation concerne souvent des femmes ayant fui leur domicile conjugal sans accès à leurs moyens financiers (comptes bancaires notamment).

Ce manque de ressources complique la stabilisation et le relogement à moyen terme.



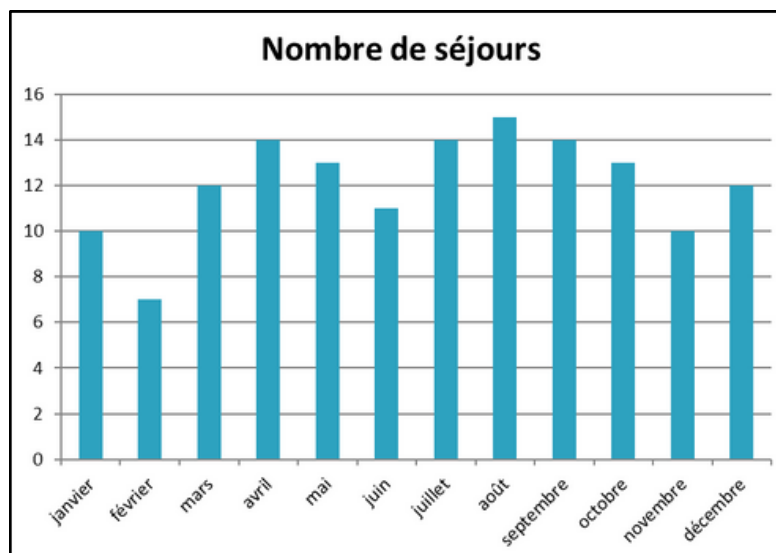
En 2024, 45 % des personnes accueillies ne bénéficient d'aucun accompagnement médico-social (MNS) à leur arrivée, contre 32 % en 2023. Cette augmentation met en lumière la nécessité d'un travail renforcé de coordination avec les services sociaux de territoire pour assurer une continuité de l'accompagnement.

Les sorties du Passage sont variées, reflet des parcours multiples des familles :

- Certaines rejoignent un CHRS (notamment Le Hameau, Temps de Vie, ou La Pose).
- D'autres sont réorientées vers des structures d'urgence, comme Prim'Toit ou les dispositifs Croix Rouge.
- Des relogements, parfois en logement privé ou public, sont également recensés.
- 12 familles ont quitté le Passage sans donner suite, ce qui interroge sur les ruptures dans l'accompagnement.
- Enfin, 8 familles sont encore présentes dans le dispositif à la date de clôture du bilan.

TYPES DE SORTIES	Nombre
A quitté le Passage, sans suite	12
CHRS le Hameau	3
CHRS Autre secteur	6
Fin prise en charge	2
HU AFEJI de Saint Amand	1
Centre Maternel,VA	1
CHRS la pose	3
CHRS Temps de vie	3
HU la Pose	1
Relogements Privé	1
Relogements Public	2
Réorienté sur place, isolé	1
Réseau familiale	3
Urgence Prim'toit	1
Dispositif VC la Pose	2
Urgence Croix rouge	3
dispositif VC Kennedy	8
Encore au Passage	8
Logement ALT	1
CM autre secteur	1

En 2024, la durée moyenne de séjour s'élève à 45 jours, soit 15 jours de plus qu'en 2023. Cette augmentation peut être interprétée comme un indicateur des difficultés croissantes à sortir rapidement du dispositif, notamment en raison des tensions sur l'accès au logement ou au relogement adapté.





Nous assurons une présence quasi quotidienne au Passage. L'équipe composée de David travailleur social et Nicolas le veilleur de nuit, employés de Temps de vie, ainsi que Catherine et Océane référentes familles au 115 travaillent en coordination au quotidien. Il y a également des rondes le weekend assurées par une société de sécurité.

David est majoritairement présent en journée sur site. Catherine et Océane y vont très régulièrement également afin d'assurer une présence éducative, réaliser les admissions et être présentes pour répondre aux besoins des hébergés.

Nous sommes présents pour orienter les personnes vers les référents sociaux des Maisons Nord Solidarité afin qu'elles puissent être accompagnées dans la réalisation de leurs diverses démarches administratives, bien que nous en effectuons également avec elles. Nous orientons les familles vers les services de la ville pour les inscriptions scolaires des enfants, vers les services de santé et autres organismes adaptés à leurs besoins.

Nous sommes également présents pour réaliser les déménagements lors des orientations vers les structures d'hébergement type CHRS. Cela nécessite une réelle organisation.

Tous les Jeudis, nous allons récupérer des dons alimentaires à MIDI PARTAGE, que nous distribuons ensuite aux familles du Passage. Ces dépannages sont d'une grande utilité pour les familles qui ont peu, voire pas de ressources financières. Ils leur permettent de manger à leur faim et de manière variée chaque semaine.

Au quotidien, la cogestion de Temps de vie et la CAO 59 Sud est très bien répartie. Chaque professionnel a sa place dans l'organisation et les directions des deux associations se coordonnent également pour gérer l'aspect financier concernant les dépenses et le côté organisationnel des grands événements par exemple.

Nous nous réunissons régulièrement avec nos directions afin de faire le point sur le dispositif.

Nous travaillons quotidiennement en partenariat, que ce soit avec les services de la ville de Quarouble quand il s'agit d'inscrire les enfants des familles à l'école ou à la cantine par exemple, mais aussi avec les Maisons Nord Solidarité du secteur et services de PMI avec qui nous échangeons très régulièrement.

Nous travaillons également avec MIDI PARTAGE pour les dépannages alimentaires, ainsi qu'avec les différentes structures d'hébergement vers lesquels nous orientons les familles.

Fin 2024, nous avons reçu la visite du Maire de Quarouble, accompagné du CCAS de la ville et du voisinage du Passage. Cette visite a été un temps fort et a permis à chaque partie de pouvoir s'exprimer. Nous avons pris le temps de faire visiter la structure et Le Maire de la ville a pu manifester son soutien.

La directrice des ressources humaines de Temps de Vie est venue visiter la structure afin de mieux connaître le dispositif et le travail effectué par l'équipe.

Le bailleur social Habitat du Nord est venu faire un point sur l'état des lieux et les différents travaux à effectuer. Il y a eu une vérification complète ainsi qu'un entretien des VMC. Des travaux de rénovation sont en projet.

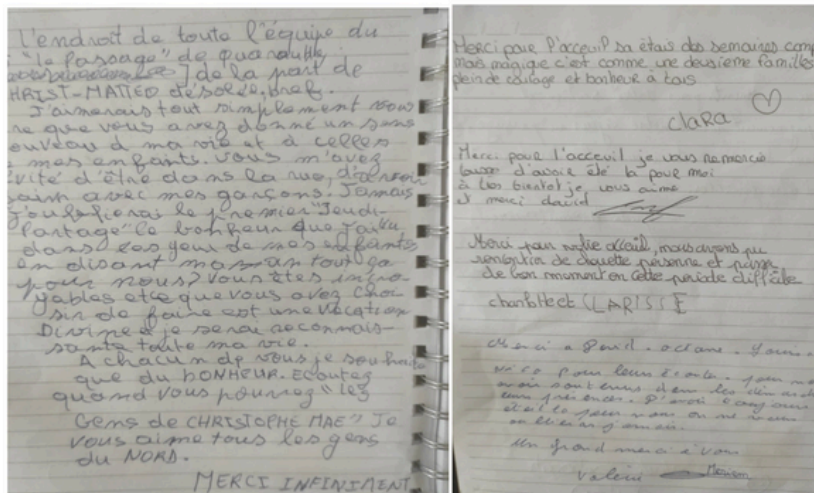
Durant l'année 2024, nous avons organisé plusieurs ateliers et événements afin d'apporter des temps de convivialité aux hébergés et de favoriser la création de liens éducatifs et de cohésion entre les accueillis; comme des ateliers cuisine, goûters de Noël et de l'Epiphanie, mais également dans l'objectif de favoriser l'estime de soi (atelier bien être et esthétique).

Nicolas, veilleur de nuit, a mis en place un atelier jardinage avec les familles et un potager a été créé, dans l'objectif d'y planter légumes et herbes aromatiques.

Ces moments de qualité ont été très enrichissants pour les familles qui ont pu exprimer leur enthousiasme. Elles ont été source de propositions pour leur organisation et leur déroulement.

Nous avons également mis en place une boîte à idées ainsi qu'un livre d'or pour recueillir les avis et les idées des hébergés ainsi que leur ressenti concernant leur séjour au Passage.

QUELQUES EXTRAITS DU LIVRE D'OR



Voici quelques temps forts de cette année 2024 en image :

LES ATELIERS ESTHETIQUES ET BIEN ETRE

Une recherche de dons a été effectuée afin de récolter des produits de beauté, vêtements, bijoux etc. Ces dons ont été utilisés pour les ateliers et distribués aux femmes de la structure. Un budget a également été alloué par la CAO 59 Sud pour l'achat de petits matériels.

Ces dernières ont beaucoup apprécié ces moments. Ayant pour la plupart de grandes difficultés financières, recevoir de jolis vêtements et des produits de beauté a été un grand plaisir et l'occasion de penser à elles en tant que femme et pas à leurs difficultés.

Ces moments en dehors du quotidien et des difficultés rencontrées ont été pour elles une bulle de plaisir et de bien être. Des liens ont pu se créer, des discussions ont émergé et des rires ont retenti dans la structure. Favoriser l'estime de soi et la confiance des personnes reste un axe prioritaire dans l'ensemble des activités de l'accompagnement social.



LE GOUTER DE NOEL

Nous avons récolté des dons de jouets, soit dans notre cercle personnel mais également auprès du Rotary Club qui a financé les achats de cadeaux pour les enfants du Passage.

Les familles ont participé à l'organisation du goûter en préparant chacune quelque chose. Ce fut un réel moment de partage. Les enfants ont eu des étoiles plein les yeux en voyant arriver le Père Noël (Nicolas le veilleur de nuit) apporter leurs cadeaux !



LE GOUTER DE L'ÉPIPHANIE

L'Épiphanie a été une autre occasion de se rassembler autour d'un bon goûter. Un atelier cuisine a été réalisé le matin avec les familles. Nous avons pu réaliser de délicieuses et magnifiques galettes que les familles se sont ensuite partagées. L'après-midi a eu lieu le goûter de l'épiphanie. Les rois et reines ont été couronnés !



- **Les réussites de l'année 2024 :**

Nous dressons un bilan positif pour l'année 2024 concernant l'évolution des familles accueillies au Passage.

Nous avons eu des retours positifs de ces dernières concernant leur séjour. Elles ont pu verbaliser le fait de s'être senties entourées et sécurisées.

La majorité de ces familles s'est vu proposer une orientation en structure assez rapidement et vers des solutions adaptées à leurs situations et à leurs besoins. Une très grande partie de nos anciens hébergés sont à ce jour relogés dans le parc social ou privé, après un passage en structure d'insertion.

Il y a eu une bonne dynamique de groupe et très peu de conflits entre les hébergés. Au contraire, nous avons remarqué une réelle solidarité et de l'entraide entre les familles et ce malgré la vie en cohabitation qui n'est pas forcément facile.

- **Les difficultés rencontrées**

Cette année, nous avons pu relever certaines problématiques qui nous ont mis en difficulté dans la prise en charge et/ ou l'orientation des personnes accueillies au Passage :

-Les familles avec enfants de moins de trois ans :

Cette année a été particulièrement marquée par cette problématique. En effet, nous avons de plus en plus de demandes d'hébergement de familles ayant des enfants de moins de trois ans. Nous mettons ces dernières à l'abri au Passage mais nous retrouvons en difficulté pour les réorienter par la suite.

Nous les orientons systématiquement vers les travailleurs sociaux des Maisons Nord Solidarité afin qu'une demande en centre maternel ou parental soit instruite. Il arrive cependant, et ce de plus en plus fréquemment, que nous ayons un retour négatif, soit parce que la demande n'a pas été instruite par les travailleurs sociaux, n'ayant pas relevé de besoin en terme de parentalité, soit suite à un refus de la demande. Il se peut que certaines personnes ne souhaitent tout simplement pas y être orientées.

Il y a également un délai d'attente très long pour l'entrée en centre maternel/parental. Nous nous retrouvons en difficulté pour réorienter ces familles en structure d'hébergement qui n'acceptent généralement pas les enfants de moins de trois ans, sauf en ayant une dérogation et donc de manière exceptionnelle.

Lorsqu'il y a plusieurs familles concernées par cette problématique, le dispositif du PASSAGE stagne pendant plusieurs semaines voire mois. Nous n'avons donc pas de solution à apporter aux autres familles en demande d'hébergement hormis l'hôtel quand nous n'avons pas d'autres choix, ce qui n'est pas une solution adaptée ni pérenne.

-Le côté technique et matériel :

Nous avons dû faire face à plusieurs événements de dégradation, que ce soit causé par les familles ou suite à de l'usure. Il a parfois fallu du temps pour que les réparations soient faites ce qui a pu être problématique et nuire au bon fonctionnement de la structure. A ce jour la baignoire de la salle de bain de l'étage dans la maison est hors service ainsi que le lavabo. Il y a deux autres salles de bains mais cela reste dérangeant et contraignant.

Nous n'avons pas de maîtresse de maison. Le nettoyage quotidien des locaux est géré par les familles elles-mêmes. Selon les familles, l'entretien est plus ou moins acceptable mais il est très fréquent que nous accueillions des familles dans des logements qui n'ont pas été correctement nettoyés, faute de temps ou de moyens.

Lorsqu'il y a un besoin de gros nettoyage, nous pouvons faire appel à une société mais cela reste à titre exceptionnel et cela ne comble pas le besoin quotidien.

Il y a un besoin hebdomadaire en terme de nettoyage, ainsi que pour la gestion du linge tels que les draps que nous gérons nous même lors des départs et des intégrations.

- ***Les perspectives d'amélioration***

Nous espérons pouvoir être éclairés dans la prise en charge des familles avec enfant de moins de 3 ans sur laquelle nous nous questionnons afin de pouvoir mieux répondre à la demande croissante.

Nous attendons l'avancement des travaux de rénovation qui sont prévus et qui vont permettre d'améliorer les conditions d'accueils des hébergés.

Nous allons poursuivre la dynamique de 2024 en proposant régulièrement des ateliers et activités en fonction des besoins.

LES FAMILLES A L'HOTEL (BOP 177)

L'hôtel est une solution temporaire de mise à l'abri à destination des familles, et dans certaines situations très particulières; des isolés.

Indicateurs	Motif	Douai	Douai2	Cambrai	Cambrai2	Maubeuge	Maubeuge2	Valenciennes	Valenciennes2
		Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
Nombre de personnes/ménages hébergés en hôtels		56	29	33	29	37	16	202	72
Nombre d'enfants		23		3		18		113	
Durée moyenne de séjour		3		3		4 Jours		30	
Nombre de nuitées		94		101		56		2173	
Nombre d'orientations réalisées par le SIAO		28 +1 par la DDETS (référé liberté)		29 (1 référé)		16		72 (dont 2 référé liberté)	
Nombre total de sorties : précisez nombre de personnes / nombre de ménages		Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
		56	29	33	29	37	16	178	65
Encore présents au 31/12		Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
		4	1	0	0	0	0	24	7
Nombre de sorties vers :	Un logement autonome			0	0			2	1
	Un autre hébergement d'urgence	26	11	10	7	14	5	33	10
	HU FVV	5	4	0	0	4	2	5	2
	CADA/HUDA			0	0			7	3
	Reseau Perso/ tiers	8	3	0	0	5	3		
Nombre de ménage	Autres (Refus, perte de contact, Fin de PEC 115, retour dpt origine, hospi)	13	10	23	22	14	6	14	4
	Ne sait pas							29	25
	Motif	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage	Nb pers	Nb ménage
Motif de l'appel : (précisez à chaque fois)	Autres	18	7	4	1			45	15
	Décohabitation	14	6	5	5	7	2	18	8
	Expulsion Legale	3	1			4	2	5	2
	Rupture couple			2	2	2	1	5	2
	Rupture familiale	5	3	4	4				
	SDF	6	3	18	17	12	6	110	40
	Violences Conjugales	10	9			12	5	19	5
	Total	56	29	33	29	37	16	202	72

L'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

D'une capacité de 18 places et situé à Valenciennes, ce dispositif offre un abri aux personnes en demande d'asile. Les ménages sans logement sont signalés par les équipes de maraude, les accueils de jour et d'autres structures à l'OFII et à la DDETS. Ces derniers les orientent ensuite vers des solutions d'hébergement d'urgence, notamment vers notre HUDA hôtel, afin d'assurer une mise à l'abri rapide en attendant une orientation adaptée dans les dispositifs d'asile du département.

Nous n'intervenons pas dans l'orientation vers ces dispositifs, car celle-ci relève de la responsabilité de l'OFII, qui dispose d'une vision globale des structures dédiées aux personnes en situation de migration.

Indicateurs	VALENCIENNES
Nombre de places	18
Nombre de places enregistrées et à faire dans le DNA	18
Nombre d'entrées en personnes	41
Dont Dublin (adultes)	10
Dont Procédure normale (adultes)	4
Dont Procédure accélérée	4
Nombre de sortie en personnes	
Dont Dublin (adultes)	6
Dont débouté (adultes)	0
Dont BPI (adultes)	0
Transfert vers un autre HUDA (en personne)	11
Déclaré en Fuite (en personne)	0
Abandon (en personnes)	1
Durée moyennes de séjour (global)	203
Dont Dublin	
Dont procédure normales et accélérées	
Taux de vacances	10%
Taux d'occupation des places par des personnes autorisées	90%
Taux de BPI en présence indue	
Taux de déboutés en présence indue	0.05% (1 famille)
Nombre d'ETP pour 20 à 25 usagers	0.7 etp
% de travailleurs sociaux qualifiés	100%
Coûts journaliers par place	19.21€

Pour toutes les familles dans notre réseau hôtelier, le camion-cuisine mobile de MIDI PARTAGE est stationné soit dans les hôtels, soit dans les locaux de la CAO dans l'objectif de favoriser l'autonomie des personnes et ainsi de permettre la réalisation par les familles de bons petits plats et de pallier à l'absence de cuisine dans les hôtels.

LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Depuis 2016, le nombre de victimes de violences conjugales ne cesse d'augmenter, notamment du fait de la libération de la parole et de l'amélioration des conditions d'accueil des victimes. Parmi elles, 85 % sont des femmes.

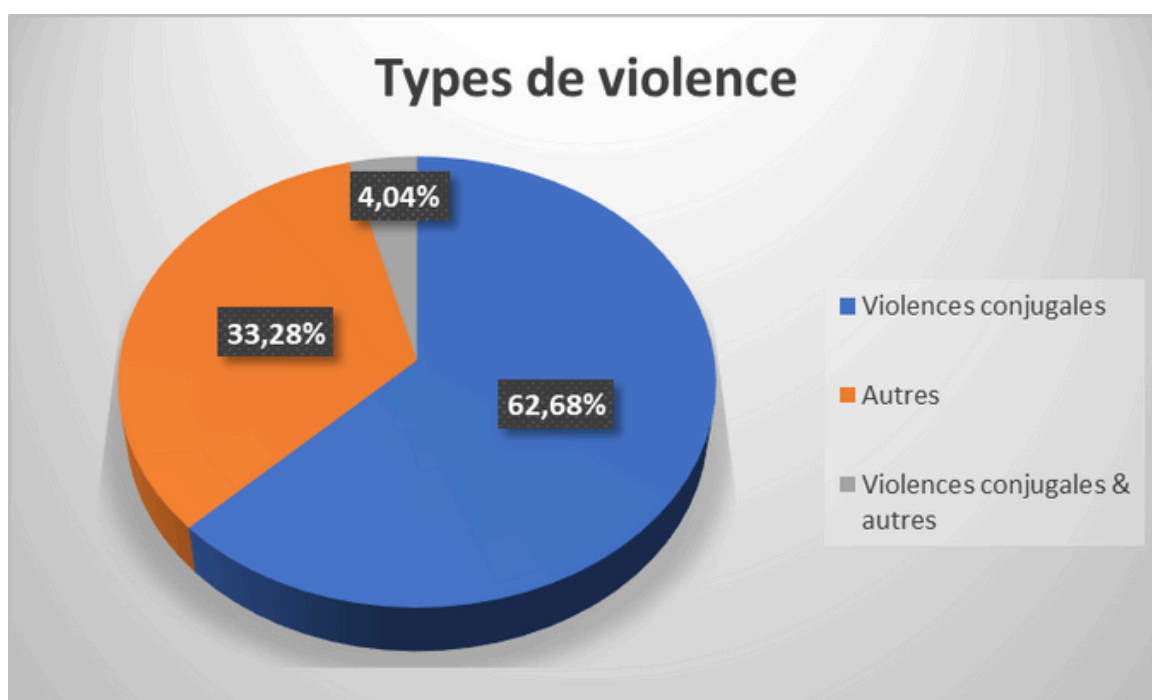
Le département du Nord est particulièrement touché par ce fléau, et nos arrondissements n'y échappent pas. En effet, le Nord fait partie des départements où le taux de victimes enregistrées est le plus élevé, avec 14,5 victimes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 64 ans, contre une moyenne nationale de 10,6 pour 1 000.

Toutefois, nous avons constaté une baisse du nombre de victimes hébergées à l'hôtel ou accueillies dans notre dispositif Le Passage. Cette évolution s'explique par une meilleure orientation des victimes vers des structures spécialisées via les partenariats établis sur les différents territoires.

Depuis 2024, notre territoire est entièrement couvert et renforcé à la faveur de l'ouverture de places dédiées, notamment à Fourmies, Cambrai et Douai

En 2025, l'ouverture d'un accueil de jour sur le secteur de Valenciennes viendra compléter l'offre existante.

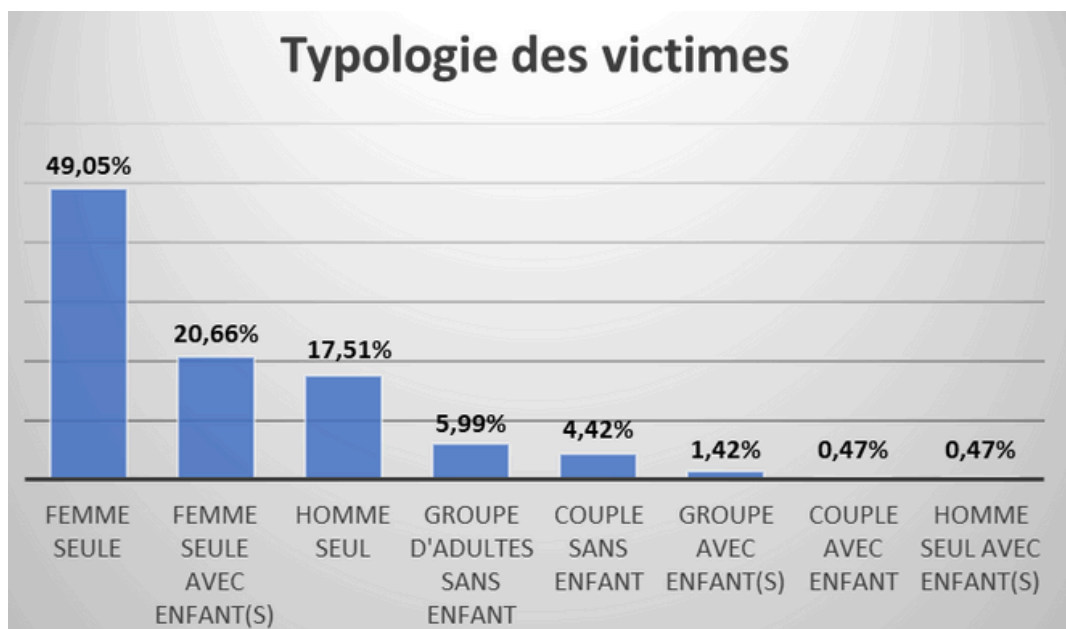
Le SIAO a été sollicité par 634 personnes victimes de violence. La majorité de ces situations concerne des violences conjugales (62,68 %), suivies par des violences intrafamiliales.



Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement :

Avesnois :

- 3 ISCG dont les postes sont basés au commissariat de Maubeuge, et dans les compagnies de gendarmerie d'Avesnes et de Fourmies, Ces postes sont portés par la Maison de la famille de l'AGSS de l'UDAF.
- Des places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes portées par l'AFEJI à Maubeuge et PRIM'TOIT.
- Le service Parenthèse, porté par la maison de la famille de l'AGSS de l'UDAF qui rencontre, informe, oriente et accompagne les victimes de violences.
- Le SAV de l'association PRIM'TOIT : en charge de l'accueil et de l'accompagnement des victimes, ainsi que des dispositifs type Téléphones Grave Danger, Bracelet Anti Rapprochement, Le service assure également des permanences au sein du tribunal, et évalue les victimes à la demande du Procureur (Dispositif EVVI).
- Le CIDFF assure des permanences d'accès au droit.



Douaisis :

- 4 ISCG : 1 en commissariat circonscription de Douai, Aubry et Sin le noble, 1 pour la circonscription de police de Somain et Aniche. 1 à la gendarmerie d'Arleux. Et 1 pour les gendarmeries d'Orchies, Thumeries, Pont à Marcq, Cysoing et Baisieux.
- et à la gendarmerie d'Arleux porté par le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes.
- L'accueil de jour « Simone », géré par l'Association SOLFA à destination des Femmes victimes de l'arrondissement.
- Des places d'hébergement d'urgence à destination des Femmes et géré également par SOLFA.
- Un service à destination des victimes : le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes.
- Un dispositif d'hébergement à destination des auteurs : le Centre d'Observation Judiciaire du SIJADIS. Le SIJADIS intervient également dans le cadre du contrôle judiciaire, ainsi que dans la mise en place des TGD.

Valenciennois :

- Un dispositif d'hébergement d'urgence pour femmes seules victimes créé par SOLIHA : Une Aile pour Elle.
 - Un dispositif d'hébergement d'urgence pour familles porté par l'association La Pose,
- Sur ces deux dispositifs les admissions peuvent se faire 24h /24, 7 jours sur 7, grâce à l'articulation SIAO- SAVU - La Pose - Soliha.
- Le SAV de l'association Prim'toit : en charge de l'accueil et de l'accompagnement des victimes, ainsi que des dispositifs type Téléphones Grave Danger, Bracelet Anti Rapprochement. Le service assure également des permanences au sein du tribunal, et évalue les victimes à la demande du Procureur (Dispositif EVVI).
 - Le service Justice de l'association Prim'toit : en charge du contrôle judiciaire des auteurs de violences.
 - Le COJ du SIJADIS : hébergement à destination des auteurs sur placement par le tribunal.
 - Une référente départementale victimes de violences
 - 3 ISCG dont les postes sont portés par notre association, déployés sur les commissariats de Valenciennes et Denain, ainsi que sur la Compagnie de Gendarmerie de Valenciennes (mobile sur l'amandinois et l'Ostrevent).
 - Une cellule violences conjugales à la Sous-préfecture réunissant l'ensembles partenaires.
 - Le dispositif COLIBRI mis en place par SIGH, bailleur social afin de faciliter les mutations internes pour les locataires victimes de violences.
 - Le CIDFF assure des permanences d'accès au droit dans plusieurs villes de l'arrondissement.
 - Prochainement l'ouverture d'un accueil de jour porté par Prim'toit.

LES ISCG

Action démarrée en 2022, notre association porte les 3 postes ISCG déployés sur l'arrondissement de Valenciennes. Ce dispositif est porté par la Cao 59 sud durant 3 ans avant un nouvel appel à projet.

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sont des travailleurs sociaux employés par notre association, et mis à disposition des commissariats et gendarmerie de l'arrondissement.

Ils ont pour missions :

- Accueillir et écouter les personnes se présentant auprès des forces de l'ordre
- Intervenir à proximité selon la situation de crise, voire l'urgence.
- Repérer les situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- Orienter et faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère sociaux éducative.

Bilan de l'action en chiffres:

Répartition par zone

Zone	Situations traitées	Entretiens réalisés
Police Valenciennes	354	421
Police Denain	271	358
Gendarmerie	278	392
Total	903	1171

MOTIF	NOMBRE
Services sociaux	45
Secteur santé	6
Secteur justice	2
Autres asso	26
Education nationale	8
Bailleurs pub/privé	2
Association d'aide aux victimes agréée justice	6
Contact direct	206
Autre	7
Services mun/ élus	4
Préfecture	0
Police municipale	0
Total	312

Saisines :

SAISINES	NOMBRE
Saisines internes	591
Saisines externes	312
Total	903

Origine

ORIGINE	NOMBRE
CAPH	467
CAVM	386
Département nord	36
Autre département	14

Répartition par âge

RÉPARTITION PAR AGE	NOMBRE
Moins de 18 ans	67
18/25 ans	120
26/40 ans	305
40/60 ans	318
+ de 60 ans	93

Typologie

TYPOLOGIE	NOMBRE
Homme	210
Femme	693
Autre	0

Répartition personnes reçues

Répartition des personnes reçues	Nombre
Victimes	545
Mis en cause	55
Hors champs pénal	303
Totaux	903

Problématiques

Problématique	Victime	Mise en cause	Hors champs pénal
Violence physique	227	19	16
Violence psychologique	92	3	12
Violence sexuelles	39	0	5
Harcèlement	93	5	6
Abus de confiance	16	1	10
Conflits	7	2	33
Traite des êtres humains	0	0	0
Dérives sectaire	1	0	1
Radicalisation	0	0	0
Atteintes aux biens	14	0	0
Difficultés éducatives	31	10	66
Conduites à risque	9	6	57
Autre	16	9	97
Totaux	545	55	303

Orientations proposées

ORIENTATIONS	NOMBRE
Service police / gendarmerie	128
Services sociaux	320
Secteur santé	67
Secteur justice	331
Préfecture	1
Services municipaux/ élus	15
Police municipale	3
Associations	69
Education nationale	24
Secteur du logement	144
Autres	193
Totaux	1295

Bilan :

→ En 2024, les ISCG du Valenciennois ont géré 19 situations vers une mise à l'abri d'extrême urgence Violence conjugales : du commissariat/gendarmerie à l'accompagnement vers le dispositif de mise à l'abri (et inversement). Les professionnels interviennent donc en urgence et agissent en coordination avec les forces de l'ordre/ le 115/ la pose et le SAV (si besoin de conseil juridique).

→ Mise à disposition (situations n'ayant pas donné suite à la sollicitation ISCG) : 208 situations

→ Les ISCG du Valenciennois ont également travaillé en lien avec leurs homologues des autres territoires sur 20 situations. En effet, une coordination avec les ISCG des HDF (Cambrai, Douai, Roubaix, Maubeuge, Arras, Lens, Dunkerque) mais aussi d'autres régions de France (Vannes, Rouen, Bourg en Bresse, Dijon, Guéret) sont à souligner.

→ Actions et sensibilisations :

Plusieurs actions ont été mises en place :

-> Comme en 2023, l'action « Papa, Maman, je suis là » organisé par la Maison des Parents du Valenciennes (EPDSAE), a été réalisé le 12/03 à Raismes et le 14/05 à Quiévreachain.

Plusieurs formations/sensibilisation :

-> Une sensibilisation « *Impact des violences conjugales chez l'enfant* » avec l'association SOLFA (partie 2/2), organisé par la Maison des Parents de Valenciennes le 9/10

-> Une formation « *Prévenir les dérives sectaires* » avec la MIVILUDE à Paris le 20/06

Également, l'ISG a pu bénéficier de la rencontre régionale ANISCG le 3/12 et le colloque ISCG 59 à la Préfecture de Lille le 04/06.



Il est à noter que plusieurs participations à des instances ont été effectuées en 2024, parmi lesquelles :

- Journée régionale des Maisons des Ados, par la Maison des Adolescents de Lille, le 12/11.
- Comité de Suivi des Plaintes au Tribunal de Valenciennes.
- Présentation de l'AVVC en Préfecture de Lille le 11/01.

Également, l'ISG a pu bénéficier d'une Conférence sur la prise en charge des violences conjugales par le CH de Valenciennes le 15/03, suivi d'une présentation du nouveau service UAPED le 21/03.

Régulièrement, la participation au COTEC VIF du laboratoire CAPH CAVM ; au COTEC du CISPD ; aux Midi-partenaires organisé par le CLIC de la Porte du Hainaut.

L'ISG a participé également au Diagnostic territorial sur la pauvreté en milieu rural, organisé par la CAPH le 17/06

- Ciné Débat avec la ville de Beuvrages « *l'amour et les forêts* » (Julie) ; Ciné débat avec l'AJAR Justice sur la place des auteurs de VC ; Conférence blabl'ados « *être ados dans un monde connecté* » avec la maison des ados le 20/01/24 (Elodie) ;
- De nouveaux partenaires ont été rencontrés et notre réseau s'est agrandi: Le dispositif « La Boussole » à destination des mineurs victimes de prostitution ; dispositif Colibri / CAPEP ; l'unité pédiatrique de l'enfance en danger (UAPED) du CH de Valenciennes ;

Comparatif avec 2023 :

	Situations traitées	Entretiens réalisés
2023	877	1142
2024	903	1171
Total	1780	2313

Evolution des situations traitées (+3%)

Plus de saisines externes (286 dossiers en 2023 et 312 en 2024) dont plus de saisie en direct par l'intéressé (174 en 2023, 206 en 2024)

Répartition hommes / femmes :

Répartition	2023	2024
Homme	22%	23%
Femmes	78%	77%

Répartition victimes / mis en cause / hors champ pénal :

REPARTITION	2023	2024
Victimes	530	545
Mis en Cause	43	55
Hors Champ Pénal	304	303

Les Problématiques et orientations sont semblables à 2023

Orientations :

ORIENTATIONS	2023	2024
Service police / gendarmerie	129	128
Services sociaux	345	320
Secteur santé	86	67
Secteur justice	401	331
Préfecture	4	1
Services municipaux/ élus	9	15
Police municipale	1	3
Associations	70	69
Education nationale	16	24
Secteur du logement	135	144
Autres	101	193
Totaux	1298	1295

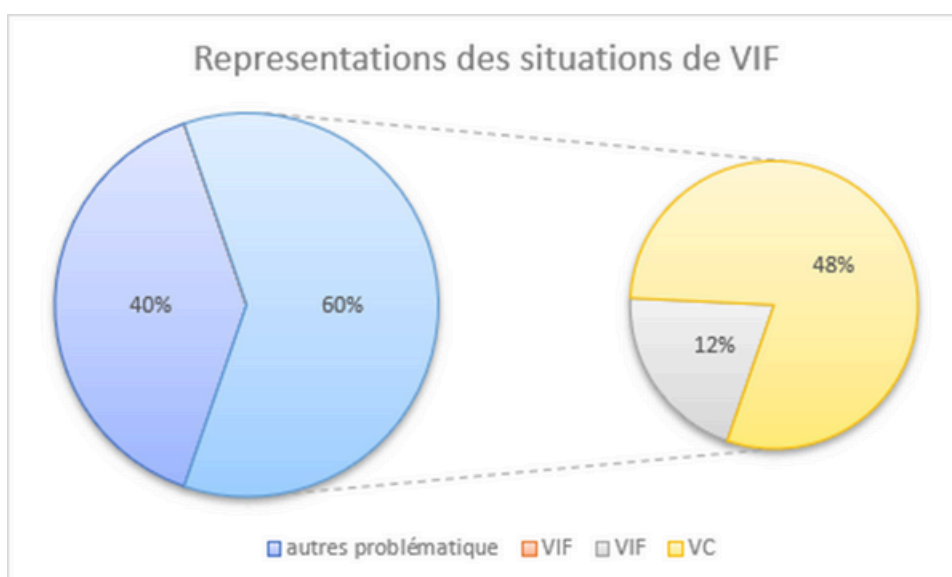
Violences conjugales et Violence intrafamiliales (VIF)

40% AUTRES PROBLEMATIQUE (356 dossiers)

60% VIF (VC-VIF ASCENDANT/DESCENDANT) (557 dossiers)

DANS CES 60%, 12% sur ASCENDANT/DESCENDANT (112 dossiers)

48% DE VIOLENCES CONJUGALES (244+78+113) (435 dossiers)



L'INSERTION / IML

L'objectif de ce présent rapport est de présenter le travail réalisé sur le volet insertion par la CAO59 sud. Il couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2024. Il y sera évoqué l'activité des demandes CHRS et de logement adapté sur le territoire.

Ce dernier regroupe le secteur du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de l'Avesnois.

Le territoire est doté de 347 places en Pension de Famille, 327 places de Résidence Sociale, 57 places en Résidence Accueil et 688 places de CHRS. Nous comptons également 5 porteurs en Intermédiation Locative dont un seul pour le secteur de l'Avesnois.

Un ou plusieurs professionnels par antenne sont positionnés sur la référence du logement adapté et un autre sur celle du CHRS. Ils se doivent de réceptionner les dossiers des personnes en demande et de les recevoir afin de travailler leur projet. Ils animent les commissions d'orientation et coordonnent le parcours des personnes.

Le SIAO peut également être sollicité par les partenaires pour travailler des réorientations. La bonne coordination du réseau et donc essentielle afin d'apporter des réponses adaptées aux personnes en demande.

920 demandes de logement adapté ont été reçues pour tout le secteur sud sur l'année 2024 contre 709 en 2023, soit une hausse des demandes de 30%.

Concernant les demandes CHRS, 690 ont été reçues par le SIAO en 2024 contre 699 étudiées en 2023 soit 9 demandes de moins.

Il est à préciser que pour le secteur de l'Avesnois, les orientations en stabilisation sont traitées en insertion.

Il y a eu peu de demande en CHRS sur le Douaisis en 2024 car seule les demandes familles/couples sont comptabilisés. Pour les isolés, ils passaient jusqu'alors tous par l'HU avant d'entrer en CHRS (parcours en escalier). En 2025, les chiffres devraient être plus important car depuis le 01/01/2025, toutes les places HU se sont transformées en CHRS.

Nous remarquons que les demandes en insertion ne cessent de croître avec des listes d'attente qui se rallongent notamment sur le secteur du Valenciennois et du Douaisis.

L'augmentation des demandes de logement adapté s'explique en partie par la saturation des logements dans le parc public qui pousse les ménages à se diriger vers le logement adapté pour espérer un relogement plus rapide. Ce phénomène est davantage observé en intermédiation locative.

De plus, la saturation des logements dans le parc social entraîne un engorgement des structures, ne permettant pas aux hébergés de sortir vers le logement classique et qui se maintiennent par conséquent dans les hébergements. Ce phénomène vient rallonger les listes d'attente pour entrer dans ces dispositifs.

Les hébergés se tournent une fois là encore vers le logement adapté afin d'ouvrir une porte de sortie supplémentaire, ce qui crée une augmentation des demandes.

Enfin, la présence de dispositif asile sur le secteur comme dans l'Avesnois par exemple, amène les familles, une fois leur situation régularisée, à se tourner vers l'intermédiation locative afin de bénéficier d'un accompagnement dans le logement.

Concernant le secteur du Douaisis, on note un faible turn-over dans le CHRS famille. Seulement 4 familles ont pu intégrer le CHRS en 2024 et 8 familles ont dû être délocalisées ou redirigées vers d'autres dispositifs comme l'hébergement d'urgence.

Nous souhaitons apporter des précisions quant au motif des demandes « autres » qui résultent pour la plupart d'une sortie d'hébergement, d'une rupture familiale ou d'une expulsion légale. Nous recensons également des demandes liées à des violences conjugales. L'ouverture de places pour les femmes victimes de violences conjugales sur le secteur sud a permis une alternative aux orientations en CHRS et un accompagnement plus spécifique.

Par ailleurs, nous notons une part importante de pertes de contact après avis favorable en commission qui peut s'expliquer par l'attente parfois trop longue des personnes pour rentrer dans un dispositif et qui finissent par ne plus rappeler le SIAO ou répondre à nos sollicitations. Parfois, il s'avère que les personnes privilégient une autre solution comme l'hébergement chez un tiers par exemple. Une personne partie ou exclue d'une structure peut également amener à une perte de contact avec la personne.

Concernant l'accompagnement des familles qui sont en demande d'hébergement, nous souhaitons mettre en avant la difficulté que nous rencontrons concernant les familles avec enfants de moins de trois ans. Les CHRS ne prennent pour la plupart pas ces familles en charge sauf s'ils obtiennent une dérogation et les demandes de centre maternel et ou parental ne sont plus automatiques. Les professionnelles des Maisons Nord Solidarité ne font plus systématiquement la demande si elles évaluent que le ménage n'a pas de réel besoin en terme d'accompagnement à la parentalité, condition principale à l'entrée. Il nous est donc difficile d'apporter des solutions à ces familles de plus en plus nombreuses.

Enfin, il nous semblait important d'évoquer l'augmentation, sur l'ensemble du territoire, des profils présentant une problématique psychiatrique, une déficience intellectuelle ou ayant besoin d'une place PMR. Leur prise en charge reste complexe, en rapport à l'accompagnement qui peut leur être proposé et qui peut mettre en difficulté tant les professionnels que les personnes accompagnées.

Nous pouvons conclure sur le fait que les demandes des personnes à accéder à un CHRS ou à un logement adapté restent bien supérieures à ce que le SIAO peut proposer en terme de disponibilités. L'augmentation des capacités d'accueil en logement adapté mais aussi en CHRS permettrait de désengorger les dispositifs. C'est le cas pour le Cambrésis qui est dans l'attente d'ouverture de places supplémentaires en Pension de Famille et en Résidence Accueil.

En ce sens, la Résidence Sociale à Hautmont a pour vocation également d'augmenter sa capacité d'accueil en passant à 10 places dans un premier temps puis à une vingtaine de places.

A contrario, le secteur du Douaisis a perdu 25 places de Résidence Sociale au profit de places en Pension de Famille en mai 2024 alors que les demandes en Résidence Sociale sont croissantes (+ de 30% d'augmentation des demandes en 2 ans), ce qui a entraîné une baisse des intégrations effectives (-27% d'intégration en 2024).

Le manque de logement de petite et grande typologie chez les bailleurs publics entraine une hausse des demandes en Résidence Sociale et en Intermédiation Locative mais certains secteurs en sont peu dotés comme sur le Douaisis (RS) ou l'Avesnois (RS + IL).

Indicateurs	Motif	Douai		Cambrai		Maubeuge		Valenciennes	
		Nb pers	Nb ménages	Nb pers	Nb ménages	Nb pers	Nb ménages	Nb pers	Nb ménages
Nombre de personnes/ménages - Typologie	Femme seule	28	28	9	9	8	8	16	16
	Homme seul	63	63	10	10	17	17	38	38
	Couples	8	4			2	1	20	10
	Familles	194	52	30	7	76	15	167	42
	Groupes	8	3			2	1		
	Total	301	150	49	26	105	42	241	106
Nombre de demande (dossier)		150		26		42		106	
Nombre d'entretien		150		52		39		104	
Nombre de commission		11		9		7		9	
précisez à chaque fois le nombre de personnes/nombre de ménages	Inconnu								
	Autres	146	63	35	15	87	35	121	47
	Décohabitation	103	54	10	7	7	3	10	7
	Expulsion illégale							42	16
	Incendie / Inondation								
	Rupture couple	35	19	1	1	1	1	11	4
	SDF	15	13	3	3	10	3	54	31
	Violences conjugales	2	1					1	1
	Total	301	150	49	26	105	42	239	106
	Avis commission	Avis favorable	199	106	32	19	85	32	160
Avis négatif		41	13	15	5	5	3	32	12
Refus de la proposition									
Demande annulée								34	12
Perte de contact		45	19	1	1	12	4		
En cours		16	12			1	1	13	7
Demandes réorientées						1	1		
Réorientation géographique				1	1	1	1		
Total	301	150	49	26	105	42	239	106	
Délai d'attente		101 jours					160,8 jours avant intégration		



		Douai	Cambrai	Maubeuge	Valenciennes		
		Nb personnes	Nb personnes	Nb personnes	Nb personnes/ménages		total
Nombre de réorientation + vers quel dispositif	HU						0
	CHRS						0
	IML						0
	RS		2	1			3
	Maison Relais						0
	Intégration dispositif	34	26	3	29	15	107
Orientation après avis favorable (nb de pers)	En attente du produit	49	2	13	60	23	147
	Relogé parc privé/ Relogé parc public	64		3	32	15	114
	Perte de contact	46	3	13	5	2	69
	Refus de l'usager après commission	6			1	1	8
	classé par la commission				50	18	68
	réorientation				6	1	7
Liste d'attente (nb de personnes au 31/12)		49	2	13	59		123

Nombre de bénéficiaires	- de 18 ans	18 /30 ans	30/ 64 ans	plus de 64 ans
douai	134	43	117	7
cambrai	21	4	22	2
maubeuge	37	19	45	4
valenciennes	84	54	99	4
total	276	120	283	17



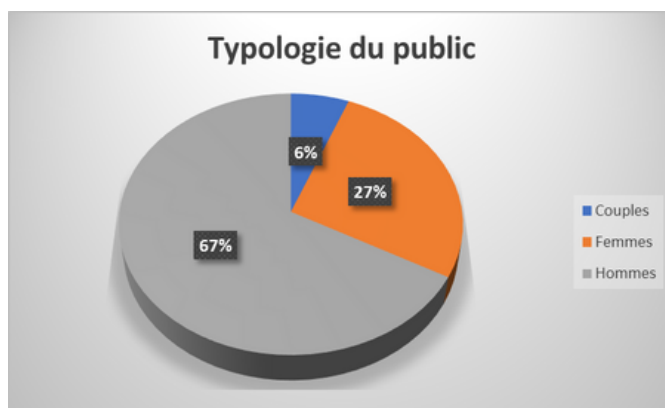
LES 18 / 30 ANS

L'un des objectifs de ce rapport d'activité est de mettre en avant le travail réalisé pour les actions recouvrant une population entre 18 et 30 ans. Ce bilan couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2024. Il y sera évoqué l'activité globale tant sur le volet urgence que sur l'insertion. Ce dernier regroupe le secteur du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de l'Avesnois.

Le territoire regroupe 102 places en hébergement d'urgence, 12 places dites de stabilisation et 43 places CHRS ciblées pour le public de moins de 30 ans. Des orientations auprès des RHJA sont également effectuées au cours de l'année. Il est à noter que l'ensemble de ces places dédiées est porté par une seule et même association PRIM'TOIT. Le territoire de Douai a connu une restructuration des places d'hébergement en 2024 faisant évoluer un nombre important de place HU en place CHRS. Ce changement a un impact considérable sur le travail d'orientation mené par la référente Jeune de ce secteur.

Pour les secteurs de Douai et Valenciennes, des professionnels sont positionnés en tant que référents « jeunes ». Ils se doivent de recevoir l'ensemble des personnes en demande afin de préconiser l'orientation la plus adaptée à la situation. Sur les antennes de Maubeuge et Cambrai, l'ensemble des salariés est amené à recevoir et accompagner ce public.

Les référents sont amenés à être présents lors des différentes instances telles que les commissions CLLAJ, les consortiums CEJR comme COLIBRI, les commissions CHRS.



Les équipes de la CAO 59 sud ont rencontré 561 personnes dont 36 couples ayant moins de 30 ans au cours de l'année 2024 contre 603 personnes en 2023. Le nombre de personnes reçue est en légère diminution. Ceci est expliqué par une majorité de rendez-vous non honoré. En effet, pratiquement 50% des rendez-vous SIAO pour ce public n'ont pas abouti. La demande reste cependant constante, d'autant qu'une personne sur 2 n'était pas connue du service en 2024. Nous pouvons expliquer le nombre de rendez-vous non honoré par le manque de places disponibles sur certains territoires. En effet nous supposons que l'information circule entre les jeunes et que certains sont découragés par les délais d'attente.

Il est à noter la forte proportion de jeune sur le territoire de Cambrai par rapport à d'autres secteurs comme l'avesnois ou le Douaisis.

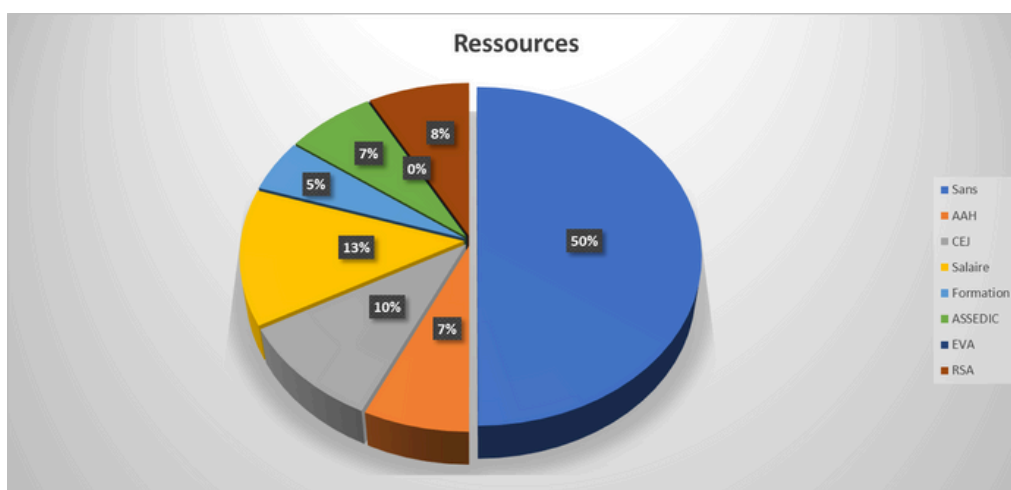
L'âge moyen est quant à lui égal à ses 9 dernières années : entre 21 et 22 ans.

Les hommes sont la typologie la plus représentée sur nos territoires. Nous relevons néanmoins une augmentation des demandes de jeunes femmes. Lors des années précédentes, la demande stagnait autour des 22%. Nous sommes à ce jour à 26%.

Concernant les orientations, 1 jeune sur 2 a pu intégrer un hébergement. Bien que nous œuvrions à éviter les parcours dits en escalier, les demandes auprès des différentes structures sont multipliées afin de permettre à la personne d'obtenir le plus rapidement un hébergement. En effet, 75% de ces orientations aboutissent en hébergement d'urgence. Ce temps étant principalement une mise à l'abri dans l'attente de disponibilité sur les dispositifs adaptés aux besoins de la personne. Il est de ce fait difficile de pouvoir ajuster les orientations aux préconisations faites en entretien éducatif.

L'augmentation de ces délais s'explique par la difficulté pour les personnes présentes au sein des dispositifs d'insertion de pouvoir accéder à un logement via le parc public. De part le manque de produits disponibles et les ressources précaires tels le CEJ et les contrat EVA.

Ces délais amènent également une perte de contact conséquente : 34%. Les personnes accèdent à des solutions personnelles précaires, les amenant à solliciter de nouveaux nos services quelques mois plus tard. Pour certains d'entre eux, ils mettent en place des solutions annexes tels des squats organisés afin de pallier au manque de disponibilités sur nos territoires.

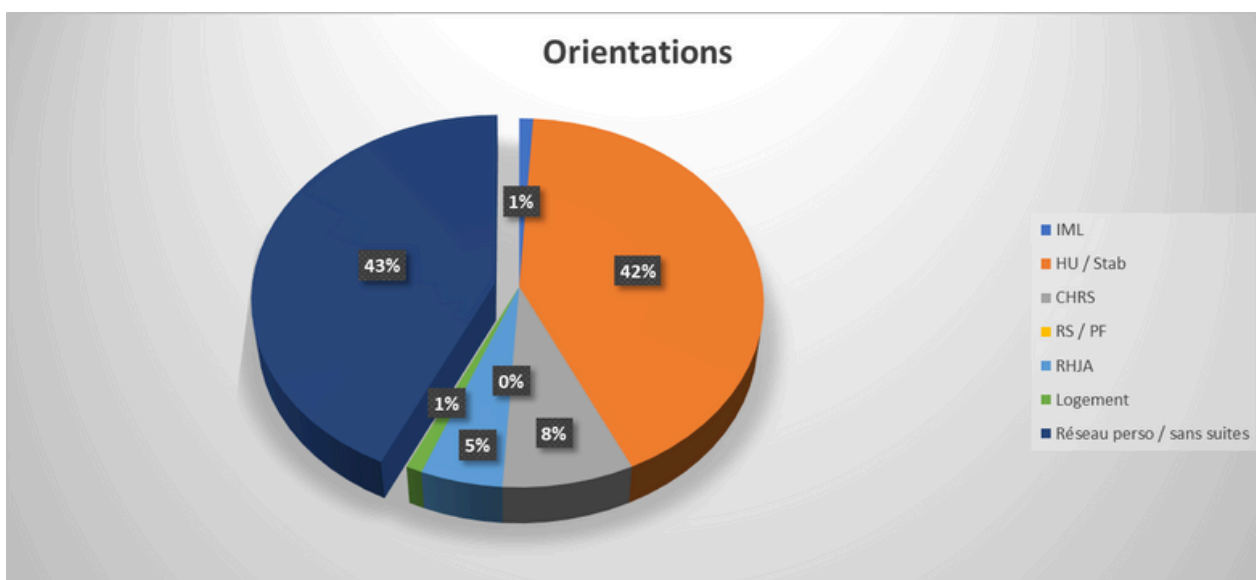


Les équipes de la CAO sont en étroite collaboration avec les équipes de préventions présentes sur les territoires. Ceci permet de garder un lien malgré le manque de réponses positives concernant l'hébergement. Les personnes peuvent ainsi poursuivre et/ou entamer les démarches sur un plan administratif et professionnel, voire en ce qui concerne la santé (soins divers, addictions...) évitant ainsi une dégradation prématurée de leur situation.

Il est à noter que le secteur de Douai a été marqué par la fermeture de 18 places en hébergement d'urgence pour devenir des places CHRS, provoquant alors une nette diminution des orientations. En 2024, le taux d'orientation est d'environ 30% contre 56% en 2022.

Le Valenciennois quant à lui, s'est vu suspendre 6 places dédiés aux ex-MNA, amenant une monopolisation de place au sein des HU. Ce public représente à ce jour, une grande partie des personnes accueillies au sein des CHRS et des RHJA. Les démarches administratives peuvent prendre de plusieurs mois pour ce public et leur temps de présence au sein des structures se voit allongé. Ceci est un des facteurs qui explique la saturation des dispositifs.

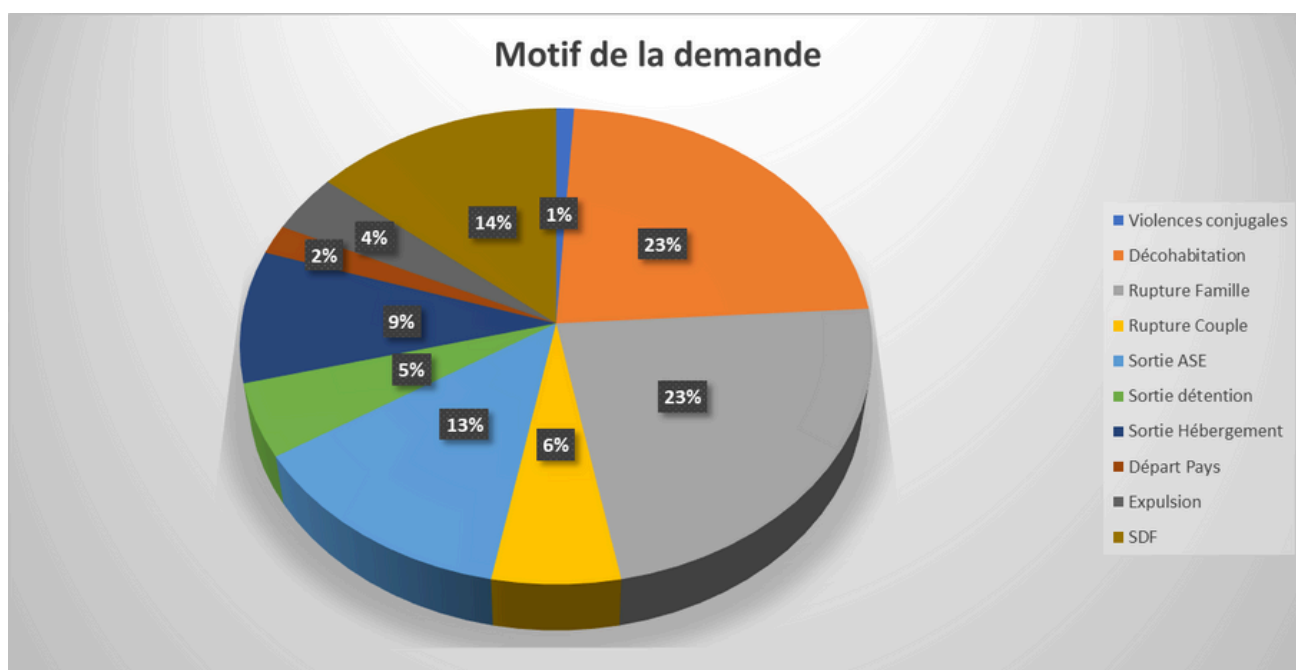
En parallèle, il est important de souligner une forte augmentation de personnes en souffrance psychique et/ou présentant des troubles cognitifs. Les structures actuelles ne sont pas adaptées pour ce type de public, tant pour le bien-être de la personne que pour les professionnels sur place. Les hébergements d'urgence servent alors de transition vers le médico-social



Il est important de mettre en lumière le travail en partenariat accompli au quotidien par l'ensemble des acteurs de l'AHl. Il y a une volonté commune des professionnels de notre secteur à travailler en bonne intelligence, en faveur de la personne accompagnée. Nous nous efforçons donc de maintenir une communication fluide et efficace avec nos partenaires, tant à l'occasion d'instances formelles que par le biais de moments et rencontres informelles, qui permettent d'entretenir les relations de confiance instaurées entre les différents acteurs.

Le bilan 2024 de la CAO 59 Sud met en évidence une demande constante d'accompagnement des jeunes en difficulté, malgré une légère diminution du nombre de personnes reçues. Le manque de places d'hébergement et les délais d'attente prolongés, complexifient l'accompagnement et conduisent à une perte de contact avec une partie du public. La saturation des dispositifs, aggravée par la transformation et la suppression de certaines places, freine l'accès à des solutions durables, en particulier pour les jeunes en insertion.

Face à ces contraintes, les équipes de la CAO, en collaboration avec les acteurs de l'AHl, redoublent d'efforts pour maintenir un accompagnement de qualité et favoriser l'accès à l'hébergement. Le travail en réseau apparaît comme un levier essentiel pour surmonter ces difficultés et répondre au mieux aux besoins des jeunes. Toutefois, des solutions pérennes et adaptées restent nécessaires pour éviter une aggravation des situations précaires et fluidifier les parcours d'insertion.



Moins de 30 ans

Indicateurs	Cambrai			Douai			Maubeuge moins de 25 ans			Valenciennes			Totaux	
Nombre de pers :				204			87			269				
Nombre de ménages : Homme/Femme/couple	Hommes :	Femmes :	Couples :	Hommes :	Femmes :	Couples :	Hommes :	Femmes :	Couples :	Hommes :	Femmes :	Couples :		
	134	69	10	114	58	16	66	18	3	196	73	17	774	
Moyenne d'âge :	23	22	24	22	21	22	22	21	21	22	22	22		
Nombre de primo-demandeurs :	68	35	12	65	38	9	/	/	/	117	47	24	415	
Nombre de personnes ayant connu un placement :	ASE	57	28	8	58	31	15	18	0	0	116	35	16	382
	PJJ	22	/	2	8	/	1	/	/	24	3	6	66	
Nombre de personnes ayant une ressource :	RSA	18	12	6	14	9	4	1	3	1	8	6	0	82
	Sans	43	29	12	49	21	18	39	11	5	85	32	18	362
	AAH	8	4	1	4	1	2	3	1	0	13	9	3	49
	CEJ	6	3	/	9	10	1	6	2	0	16	8	4	65
	Salaire	33	12	/	20	6	2	7	0	0	30	4	2	116
	Formation	4	2	/	2	1	/	6	0	0	8	9	4	36
	ASSEDIC	16	4	1	11	5	5	1	1	0	11	4	2	61
	EVA	6	3	/	5	5	/	3	0	0	19	0	1	
Nombre de personnes ayant obtenu :	Aucun diplôme	/	/	/	/	/	/	/	/					0
	Un BEP	/	/	/	/	/	/	/	/					0
	Niveau BAC ou +	/	/	/	/	/	/	/	/					0
Motif de l'appel : précisez à chaque fois le nombre de personnes	Décohabitation	31	26	8	28	14	8	21	12	4	29	14	6	201
	Rupture Famille	44	21	8	24	15	14	5	1	0	40	23	13	208
	Rupture Couple	7	8	/	13	9	/	0	0	0	3	8	0	48
	Sortie ASE	16	4	/	10	7	/	18	1	0	33	4	0	93
	Sortie détention	8	/	/	1	/	/	1	0	0	24	1	2	37
	Sortie Hbgt	19	6	/	13	10	3	0	0	0	19	8	0	78
	Départ Pays	/	/	/	/	/	/	7	1	0	5	0	0	13
	Expulsion	/	/	/	6	1	2	0	0	0	6	4	2	21
	SDF	9	/	4	18	/	5	6	2	2	30	9	11	96
Violences cglles	/	4	/	/	5	/	0	1	0	/	/	0	10	
Nombre de personnes orientées vers :	HU/Stab	82	58	6	25	15	12	27	9	2	72	29	10	347
	CHRS	3	6	2	/	/	/	11	5	0	15	5	2	49
	RS/PF	/	/	/	1	1	/	/	/	/	1	0	0	3
	RHJA	6	4	/	3	1	/	/	/	/	13	5	2	34
	Logement	/	/	/	/	/	/	3	0	0	0	0	2	5
	Réseau perso/sans suites	43	26	12	58	26	20	24	11	4	32	16	17	289
IML	/	/	/	1	2	/	/	/	/	/	/	0		
TOTAUX	572	317	106	467	252	143	229	82	39	791	305	169	3166	

LA PRÉPARATION A LA SORTIE DE DÉTENTION

Ce bilan concerne la période du 1er Janvier au 31 décembre 2024. Au sein de la CAO, il y a 4 référentes « sortants de détention », soit une par secteur. Elles interviennent sur les Maisons d'Arrêt de Douai et Valenciennes ainsi que sur le centre de détention de Maubeuge. Leur mission est de réaliser divers entretiens, afin d'effectuer un diagnostic approfondi, d'informer et d'orienter les personnes incarcérées sans aucune solution à la sortie vers des hébergements d'urgence ou du logement adapté.

Les référentes du SIAO sont des travailleurs sociaux qui interviennent entre 4 et 8 fois par mois au sein des différents établissements pénitenciers du secteur.

Une particularité est à noter; Cambrai ne disposant pas d'établissement pénitencier, la référente de ce secteur travaille à partir des orientations des personnes souhaitant revenir sur leur secteur d'origine.

L'objectif de l'intervention en détention est d'établir un diagnostic social, d'informer les personnes incarcérées sans aucune solution à la sortie des possibilités d'hébergements sur le territoire ou hors territoire. Et enfin de proposer un hébergement d'urgence ou du logement adapté en fonction des disponibilités des places et des préconisations posées par les référentes.

L'objectif final est de pouvoir éviter les ruptures de parcours, et de prévenir la réitération des faits délictueux.

Lors de ces interventions en détention, les référentes du SIAO ont réalisé un nombre total de 357 entretiens au cours de l'année 2024 pour 307 personnes rencontrées, contre 352 entretiens pour 271 personnes en 2023. Cette augmentation s'explique par divers constats.

De manière générale, le nombre de personnes incarcérées augmente chaque année, de ce fait le nombre de personnes sans solution également.

Cela fait maintenant plusieurs années que les référentes sont inscrites dans le paysage des établissements pénitenciers, ce qui nourrit un partenariat efficace et fluide, et qui explique donc l'augmentation des orientations.

La récidive explique également en partie l'augmentation du nombre de personnes. Chaque territoire à ses spécificités.

Concernant le secteur de Douai, les travaux au sein de la Maison d'Arrêt ont généré de nombreux transferts. Souvent, les transferts sont faits alors que des démarches ont déjà été impulsées.

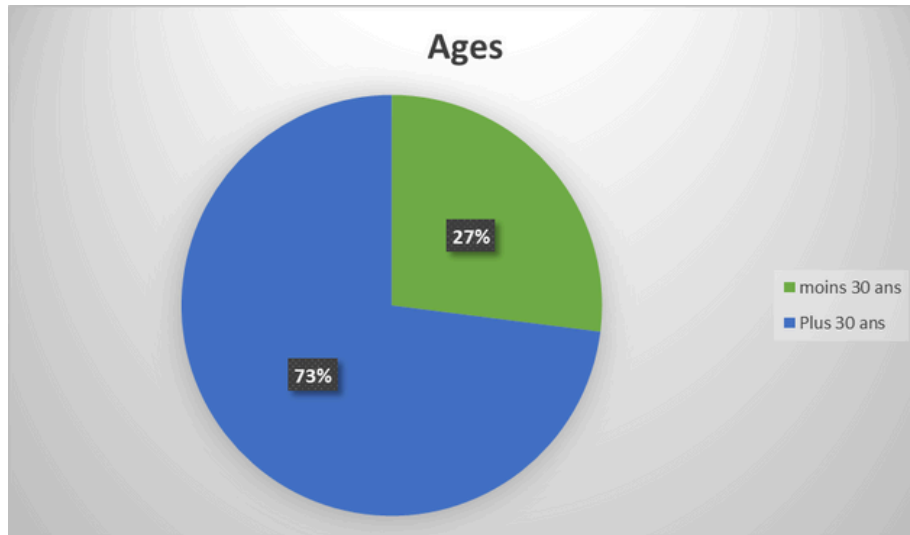
Concernant le secteur de Maubeuge, s'agissant d'un centre de détention, les peines peuvent être plus longues avec un accompagnement plus complexe.

La maison d'arrêt de Valenciennes détient un quartier de semi-liberté et reçoit donc aussi des personnes originaires des autres secteurs et notamment de Maubeuge.

Toutes ces spécificités viennent témoigner de l'importance du travail transversal entre les référentes détention de l'association.

Sur les 307 personnes incarcérées, 83 personnes ont moins de 30 ans soit 27%.

La moyenne d'âge est de 38 ans.



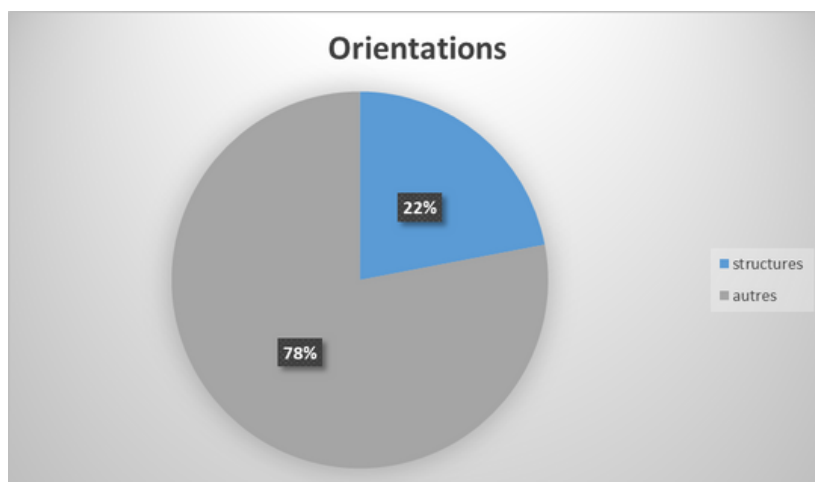
Le SIAO a orienté 68 personnes soit 22% en structures d'hébergement en 2024.

Il est à noter que le nombre de perte de contact est quasiment équivalent au nombre de personnes orientées. Le nombre de personnes en attente d'une solution est également significatif (43 personnes en attente de solution.) Ceci s'explique par le manque de turn-over au sein des structures d'hébergements, par le manque de logements dans le parc public mais aussi et surtout par la difficulté d'anticiper les places. Il est difficile de réserver des places en amont des sorties, d'autant plus depuis la nouvelle circulaire sur les remises de peines et libération sous contraintes. En effet, aujourd'hui les personnes détenues peuvent prétendre à un nombre important de jours de remise de peine et peuvent solliciter un aménagement de peine afin de terminer leur parcours carcéral en dehors de la détention.

Il est important de souligner que le nombre de personnes sans solution ne reflète pas la réalité. Les personnes qui sont quantifiées en attente, en perte de contact, en refus, peuvent potentiellement être aussi sans solution.

Le travail mené est principalement réalisé sur le Sud du Département entre les différents référents. Seulement 7 personnes souhaitent être orientées sur un secteur extérieur à notre territoire d'intervention.

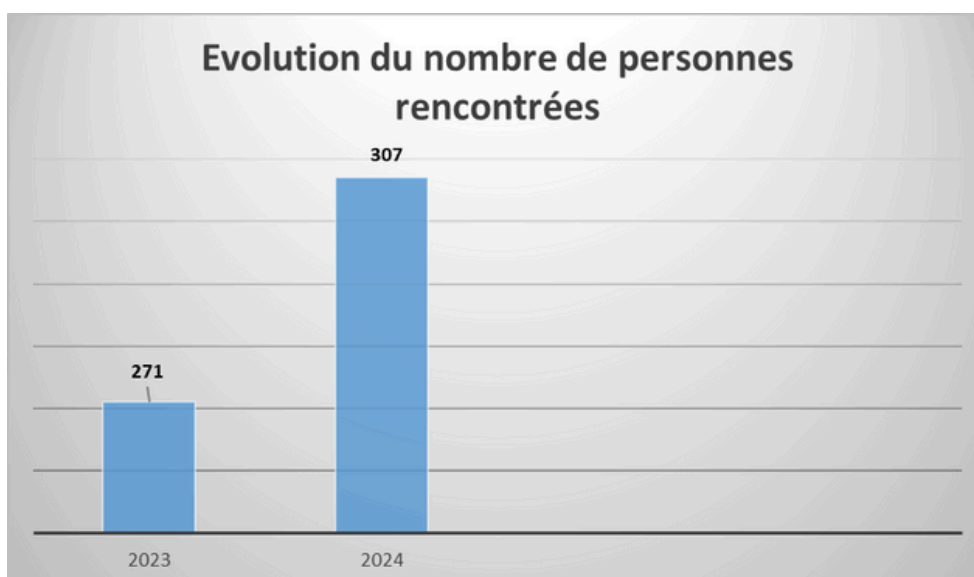
La part de femmes accompagnées est minime, les établissements de nos secteurs ne détiennent pas de quartiers femmes. Elles se trouvent à Bapaume ou à Sequedin et de ce fait, nous sommes sollicités quand la personne souhaite revenir sur son secteur d'origine. La relation partenariale avec ces établissements est toutefois établie et nous permet d'être repérés par ces derniers.



Un très bon travail de partenariat est instauré avec le SPIP et cela est commun à tous les secteurs. Bien que le fonctionnement ne soit pas identique sur chaque établissement, la qualité du travail partenarial est égale sur tout le Sud du département.

Un travail avec les CSAPA est également mis en place afin d'assurer un accompagnement optimal et réfléchi pour la personne accompagnée.

La référente du secteur de Valenciennes participe et intervient dans le cadre des Commissions Pluridisciplinaires Uniques depuis cette année. Il est a noté une plus-value dans la connaissance des situations et dans la communication autour de celles-ci. Cela permet également d'expliquer les réalités de terrain au personnel pénitencier.



Nombre de bénéficiaires	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-49 ans	50-64 ans	Plus de 65 ans	TOTAL
Femmes	x	x	x	0	1	2	0	0	3
hommes	x	x	x	0	36	241	20	4	301

La plus grande difficulté actuellement sur nos territoires est la saturation des dispositifs. En effet, le SIAO regrette le manque de turn-over au sein des structures d'hébergement et la diminution du nombre de places.

Concernant les sorties de détention, les remises de peines posent également une difficulté supplémentaire. En effet, avant leur date de libération, les détenus peuvent prétendre à des remises de peines supplémentaires. De plus, une nouvelle réforme a été mise en place au 1er Janvier 2024 et a considérablement impacté le travail de préparation à la sortie puisque celle-ci joue sur la durée de l'incarcération.

Nous sommes également souvent confrontés aux sorties de détention le samedi. Cela pose un souci car la plupart des structures ne font pas d'admission les weekends.

En plus des difficultés liées au public accompagné par le SIAO, l'effet stigmatisant du « sortant de détention » accentue les difficultés d'orientation, voir l'impossibilité lorsqu'il s'agit de personnes ayant des obligations et interdictions spécifiques.

Il serait intéressant de travailler la stigmatisation du public au sein des structures d'hébergements ainsi qu'auprès des instances publiques. Nous considérons que c'est la seule marge de manœuvre réelle que nous avons concernant ce public.

Il serait pertinent que la participation en CPU soit généralisée dans tous les établissements.

Développer le nombre de places dédiées sur les différents territoires permettrait un travail plus serein et de pouvoir proposer des solutions adaptées.

	DOUAI		CAMBRAI		MAUBEUGE		VALENCIENNES		TOTAUX
HOMME/FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
Total entretien	68	0	32	0	97	0	186	3	386
Nombre de personnes différentes	68	0	32	1	97	0	106	3	307
Moyenne d'âge	37	0	38	43	39	0	38	29	224
Moins de 30 ANS	18	0	10	0	30	0	23	2	83
Plus de 30 ANS	50	0	22	1	67	0	83	1	224
Solution à la sortie									
Hébergement	7	0	11	1	18	0	30	1	68
Perte de contact	12	0	14	0	24	0	17	0	67
Dossier en cours	12	0	0	0	8	0	22	1	43
Réseau perso	11	0	1	0	15	0	9	0	36
Refus personne	3	0	2	0	8	0	4	0	17
Refus de la structure	1	0	2	0	0	0	0	0	3
Sans solution	7	0	0	0	4	0	2	0	13
Maintien détention	1	0	4	0	0	0	1	0	6
Médico-social	2	0	0	0	3	0	0	0	5
Autre secteur	5	0	0	0	0	0	2	0	7
Ne relève pas du SIAO	0	0	0	0	1	0	1	1	3
Aménagement	0	0	0	0	15	0	1	0	16
Décès	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Logement et logt adapté	1	0	2	0	1	0	7	0	11

LES DISPOSITIFS ÉTAPE ET CARNOT

Dans sa participation à la lutte contre la récidive, le SIAO intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties des personnes sans solution d'hébergement et ainsi, de prévenir les risques d'exclusion.

Depuis plusieurs années déjà, un salarié du SIAO intervient en détention. Cela permet aux personnes incarcérées de n'avoir qu'un seul interlocuteur qui les accompagne tout au long de la préparation de leur sortie et au-delà si elles le souhaitent. L'objectif est de créer du lien avec les personnes rencontrées dès leur incarcération.

Cette intervention répond au cadre posé par la loi n° 2014 – 896 du 15 août 2014 qui réaffirme la nécessité de faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs pour les personnes placées sous mains de justice.

Nous constatons une évolution du public rencontré. De plus en plus de personnes ayant un parcours logement réussi sollicitent le SIAO pour la première fois en détention. L'incarcération amène souvent à devoir rendre le logement occupé. Pour certains, aucun retour en réseau familial ou amical n'est possible, ils se retrouvent donc dans l'obligation d'être orienté en structure.

Ces personnes ont souvent besoin d'un hébergement temporaire, le temps de régulariser leur situation administrative et d'accéder de nouveau à des ressources stables.

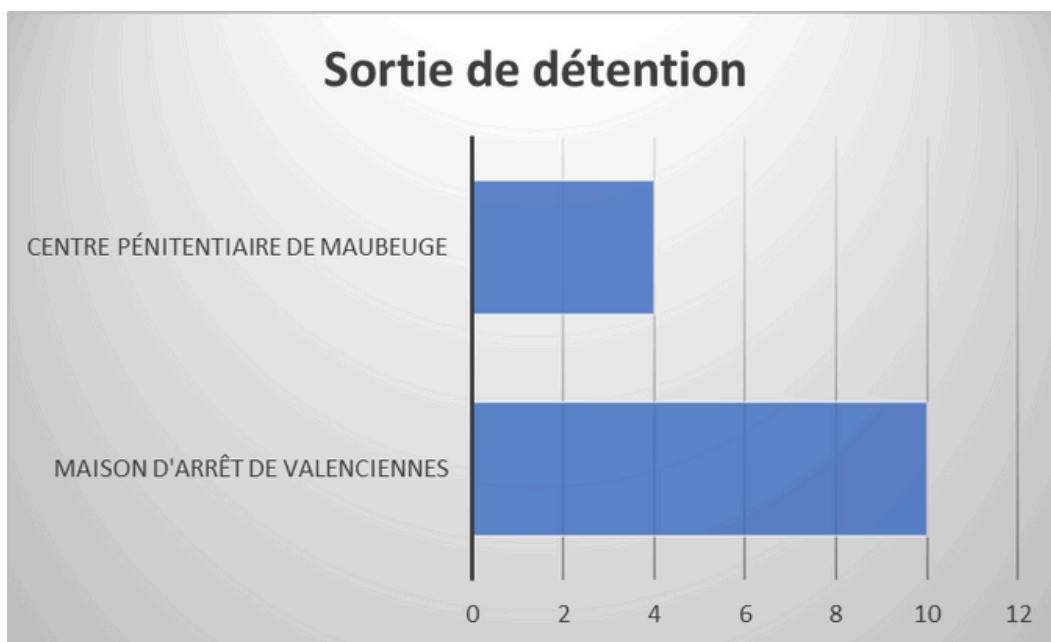
Dans ce cadre, l'ÉTAPE a ouvert ses portes durant la fin d'année 2017. Il met à disposition 3 studios meublés, pour une durée de prise en charge ne devant pas excéder 3 mois. Ces logements sont cogérés par l'association Midi-partage.

A la vue des besoins croissants et de la mise en place du poste « Accompagnement vers et dans le logement », un autre logement, le logement Carnot a été mis en place. Le logement mis à disposition est meublé et dispose de 3 chambres.

En 2024, 14 personnes ont été accueillies au sein de nos dispositifs

- 8 personnes ont été accueillies au sein du dispositif ÉTAPE à Valenciennes.
- 6 personnes ont été accueillies au logement Carnot situé à Maubeuge

Sur les 8 personnes, une personne a moins de 30 ans soit 12.5%



71.4 % ont effectué leur détention à la maison d'arrêt de Valenciennes, contre 28.6 % au centre de détention de Maubeuge.

La majorité des hébergés des deux structures proviennent de la maison d'arrêt de Valenciennes.

Cela peut s'expliquer par de deux façons :

- Tout d'abord, la maison d'arrêt de Valenciennes est occupée par des personnes ayant de courtes peines (moins de trois ans), contrairement au centre pénitentiaire qui accueille plutôt des personnes de moyenne à longue peine. Ceci a pour effet, dans le cadre de l'optimisation du taux d'occupation, de privilégier les futures sorties lorsque les places sont disponibles qui viennent en majorité de la maison d'arrêt.
- Ensuite, les personnes du centre pénitentiaire, du fait de leur temps d'incarcération plus long, ont besoin d'un accompagnement accru sur tous les aspects (isolement social, problématiques administratives, psychologiques ou d'addiction, etc.). Ces logements demandent tout de même une certaine autonomie, et le manque de présence éducative dans ces logements empêchent un accompagnement renforcé. Il sera alors priorisé des solutions de stabilisation afin de jauger l'autonomie de la personne.

Malgré tout, il est à notifier que des tentatives d'accompagnement de personnes loin de l'autonomie ont été effectués.

Parmi les 14 personnes accueillies, 3 personnes ont accédé à un emploi.

L'insertion professionnelle est l'une des principales difficultés pour les personnes accueillies au sein des logements ETAPE et Carnot.

Deux paramètres sont à prendre en compte pour comprendre ce phénomène :

- Tout d'abord l'ensemble des personnes accueillies est âgées (9 des 14 personnes accueillies avaient plus de 40 ans, dont 3 personnes de plus de 50 ans). Malgré leur bonne volonté, ces personnes indiquent avoir de lourdes difficultés pour obtenir un emploi.
- Dans un cadre général, ces personnes étaient loin de l'emploi (une seule personne ayant maintenu un contrat à sa sortie de détention), de ce fait la reprise d'un emploi semblent pour eux compliquée.

Afin de palier à ces problématiques, les services rencontrés proposent plutôt des formations, afin de compenser les manques de ces individus et également les remettre à niveau.

La durée de séjour est en moyenne de **104 jours**.

Motif fin de prise en charge	Nombre
Exclusion de la structure	5
Toujours présent	4
Incarcération	1
Accès à un logement parc public	1
Accès à un logement parc privé	2
Réorientation en structure d'hébergement	1

Parmi les personnes accueillies, 3 relogements ont été effectués, l'un au sein du parc social et deux dans le parc privé.

4 personnes ont maintenu leur place entre 2024 et 2025.

1 personne a été de nouveau incarcérée suite à un manquement à ses interdictions.

5 personnes ont été exclues du dispositif dont 4 personnes venant du dispositif Carnot.

Nous pouvons remarquer une augmentation notable du nombre d'exclusion des structures, en particulier sur le dispositif Carnot à Maubeuge. Cela est dû à une altercation ayant eu lieu au sein du logement. Cet évènement nous a amené à l'exclusion de toutes les personnes au sein du dispositif à dater de Mars 2024.

L'exclusion de la structure n'amenant pas à une fin d'accompagnement vers et dans le logement, nous avons eu l'opportunité d'en discuter avec les personnes exclues.

Il en a été ressorti différents éléments :

- Tout d'abord, les personnes concernées parlent d'effet de groupe, d'une majorité agissant sur une minorité. Cela a créé une tension en continue au sein du logement ayant amené à l'altercation.

- Ensuite, une difficulté liée à la colocation; en effet, la colocation entre personnes détenues leur rappelait le centre pénitentiaire. Cela les amenait à répéter leur comportement au sein de la détention qui n'est plus, contrairement à leur ancien milieu extrêmement cadré, inhibé.

Suite aux difficultés rencontrées au sein de ce logement et du manque d'effectifs éducatifs présent sur site, nous avons été contraints de mettre en place les dispositions suivantes :

- Tout d'abord, l'effectif au sein du dispositif Carnot a été diminué, passant d'un effectif de trois à deux personnes. Le but étant d'amoinrir le phénomène de rassemblement dans un groupe.
- Nous avons mis en place une caméra de surveillance au sein de la pièce commune. L'objectif étant de dissuader tout évènement tels que ceux ayant été commis au sein du logement.

Suite à cela les évènements violents ont été fortement amoindris, mais ce constat est encore à l'heure actuelle à confirmer sur le long terme.

Depuis l'ouverture des structures en décembre 2017 pour Valenciennes et en Août 2023 pour Maubeuge, nous avons accueilli un total de 46 personnes.

45 hommes et 1 femme.

Les femmes étant des profils détenus sur la région Lilloise, peu de femmes nous sont redirigées dans le cadre de ces dispositifs car en dehors de notre zone d'action.

8 personnes de moins de 30 ans, soit 25%.

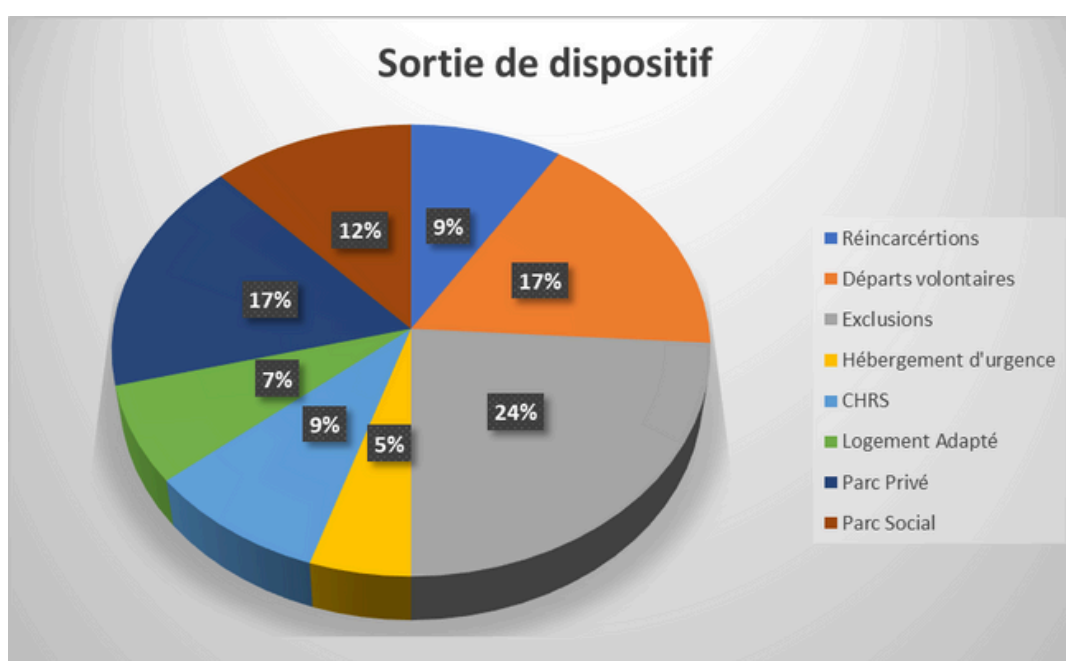
Au niveau de l'emploi, 14 personnes ont exercé une activité :

4 personnes ont accédé à un CDI

4 personnes ont accédé à un CDD

3 personnes ont accédé à une formation rémunérée

3 personnes ont travaillé en intérim



Concernant les sorties du dispositif, nous comptabilisons depuis la mise en place des hébergements les éléments suivants :

- 5 relogements via la CTT, dans le parc social.
- 7 relogements ont été possibles dans le parc privé.
- 4 réorientations en CHRS ont été nécessaires.
- 3 relogements en logement adapté.
- 2 réorientations en hébergement d'urgence.
- 10 exclusions suite au non-respect du règlement de fonctionnement.
- 7 départs volontaires.
- 4 réincarcérations.

Si nous reprenons le nombre de personnes accueillies au sein de ces hébergements. Nous pouvons remarquer que les intégrations concernent 4,9% des personnes rencontrées en sein de la détention par la CAO 59 Sud (283 personnes rencontrées).

Ces dispositifs permettent une meilleure réintégration des sortants de détention au sein de la société.

Pour autant, certaines personnes, malgré leurs profils, n'ont pu intégrer ce dispositif par manque de place, ou car leur date de sortie ne corrélait pas avec les places disponibles.

Deux objectifs sont de ce fait à noter afin d'améliorer l'accueil des sortants de détention :

→ **Renforcer le partenariat :**

Dans un premier temps, il nous faudra renforcer le partenariat, déjà présent, entre les différents établissements pénitentiaires, afin de permettre au mieux la possibilité d'intégration des personnes incarcérées. Cela nous permettrait -entre autre- de nous concerter avec les services judiciaires afin que les remises de peines puissent permettre une meilleure intégration en hébergement.

→ **La mise en place d'un troisième hébergement :**

Dans un second temps, faisant suite à l'arrivée d'un second poste FN AVDL sur les secteurs de Cambrai et Douai cette année, nous avons pu notifier d'un manque de ce type de dispositif sur ces secteurs, plus particulièrement sur le secteur de Douai. En effet, l'arrondissement détient une maison d'arrêt, mais aucun dispositif n'est présent afin de permettre l'accueil des sortants de détention sur le secteur.

Cela met à mal les sorties de détention de ces secteurs, les personnes étant originaires majoritairement de Douai et de Cambrai.

Aussi, nous travaillons à l'ouverture d'un dispositif sur le secteur de Douai.

LE DISPOSITIF FNAVDL

Dans le cadre de la lutte contre l'errance et la récidive, le CAO 59 Sud intervient en milieu carcéral afin d'anticiper les sorties de personnes sans solution d'hébergement.

Cependant, nous avons l'occasion de rencontrer de nombreux sortants de détention également à la rue, hébergés chez des tiers ou encore dans les accueils de jours qui n'ont pas le nécessaire permettant une réinsertion durable et sécurisée vers du logement. Le côté fataliste de leur situation les amène à ne pas donner suite à leurs démarches et, par la suite, à retourner dans l'errance, voire la récidive.

Afin de palier à ce manque, la CAO 59 Sud a pu mettre en place un accompagnement spécifique à ce public. Cette démarche a pour but d'accompagner le public ciblé vers le plus haut niveau d'autonomie et ainsi permettre une arrivée ainsi qu'un maintien vers du logement de droit commun.

Cette action a pu débuter depuis le 1er juin 2023, suite au recrutement du salarié attiré au poste. Ayant permis entre autres les premiers accompagnements durant l'année 2023.

Ce bilan prendra en compte l'entièreté de l'année 2024, année durant laquelle un second poste au FNAVDL sortant de détention a été obtenu et recruté à dater du 1er Mars 2024.

Les principaux objectifs de l'accompagnement vers et dans le logement de ce public sont :

- Eviter les parcours d'errance par le biais d'un accompagnement continu débutant aux maisons d'arrêt et centres pénitenciers. Cet objectif permettant ainsi d'éviter les potentielles récidives des personnes concernées.
- Favoriser le logement d'abord : Dans le cadre de nos rencontres avec les personnes étant en détention ou sorties de détention, nous avons pu remarquer que certaines de ces personnes avaient une expérience en logement autonome. De ce fait, un passage par de l'hébergement pourrait être pour ces personnes une étape compliquée car n'ayant jamais eu l'occasion de vivre au sein d'un collectif ou encore suite à leurs obligations et interdictions qui ne leurs permettent pas d'intégrer les structures d'hébergements. L'accompagnement de ces personnes permet un parcours fluide vers du relogement, fluidité qui est accentuée par l'accès aux dispositifs ETAPE et Carnot, respectivement situés à Valenciennes et Maubeuge.
- Favoriser le travail en réseau : Certaines personnes rencontrées ont des obligations et interdictions qui les restreignent dans le cadre de la recherche de logement. La mise en place d'une démarche collective et pluridisciplinaire avec les différents acteurs permet ainsi de faciliter l'accès vers du logement.

Afin de permettre un accompagnement efficace vers et dans le logement plusieurs éléments sont à prendre en compte

- Levée des freins amenant au logement de droit commun :

- Tout d'abord, le public rencontré manque de connaissances dans le cadre administratif. Certains des sortants de détention sortent d'incarcération sans compte bancaire ou carte d'identité. Afin de lever ces freins, un accompagnement poussé est mis en place afin de recréer un porte feuille administratif complet, nécessaire à une demande de logement (création de compte bancaire, de carte d'identité, mis à jour des avis d'imposition, etc.)
- L'autre frein principal amenant à la demande de logement de droit commun est le manque de ressources à la sortie. Pour cela, un accompagnement vers les différents établissements publics tels que France Travail ou encore la CAF permet la mise en place de ressources mensuelles et stables. L'insertion professionnelle par le biais de chantiers en insertion, de travail sur les CV et lettre de motivation ou de contact avec les entreprises intérimaires est également pris en compte dans cet accompagnement.

-Travail de l'autonomie :

Bien que ce travail débute déjà lors de la levée des freins administratifs et financiers, l'objectif ici est de vérifier la viabilité d'une orientation vers le logement.

Les diagnostics faits lors des premiers entretiens sont déclaratifs. Il nous faut alors vérifier si ces éléments sont valides.

Pour cela un travail sur le cadre du maintien du logement est fait ainsi qu'un autre travail dans le cadre de la gestion budgétaire.

La finalité étant le logement, la constitution d'une épargne est nécessaire afin d'aménager au mieux le logement dès son obtention. Le fait de maintenir le paiement du loyer ainsi que des charges est un autre élément à prendre en compte dans le cadre du logement. Pour finir, le maintien du logement en lui-même (ménage, aménagement et appropriation du logement) permet à la personne d'éviter de reconstituer son environnement lié à une précédente période d'errance.

Constitution de la demande de logement :

Suite à ce travail fait en amont, une demande de logement social est alors déposée.

Si la personne entre dans les critères d'éligibilité, une demande de fond solidarité logement, de LocaPass et / ou de garantie Visale est également mise en place. Le but étant de permettre à la personne accompagnée une arrivée plus sereine dans le logement.

-Mise en contact avec les bailleurs et / ou les particuliers :

Suite au passage en commission technique de territoire ou si la personne est dans l'impossibilité d'y accéder, l'étape suivante est de se mettre en contact avec les bailleurs ou les particuliers.

Ce moment est important afin d'établir un réel contact et ainsi expliquer les obligations et interdictions potentielles de la personne.

Cela permet entre autres de mettre en place une recherche de logement convenant à ces éléments et également de raccourcir ce temps de recherche.

-Orientation vers les structures d'hébergement :

L'intégration dans un dispositif d'hébergement permet également d'évaluer l'autonomie et les capacités d'adaptation des personnes.

Nous travaillons en collaboration avec les référents des structures.

Il est primordial de travailler en partenariat et en confiance afin d'accompagner les personnes au mieux et à leur rythme.

-Intégration et maintien dans le logement :

Cette phase d'accompagnement consiste en l'emménagement de la personne, la constitution du mobilier ainsi que l'ouverture des compteurs du futur logement.

Par la suite, un maintien de l'accompagnement permet de connaître les lacunes concernant l'occupation du logement et d'accompagner la personne à y pallier en fonction de ses compétences (problématique administrative, gestion de budget, droits et devoirs du locataire, etc...)

- **Problématiques rencontrées :**

- **Obligations et interdictions :**

Certains détenus ont des obligations et des interdictions; certaines restreignant l'accès vers du logement de droit commun (interdiction de secteur, problématiques de mœurs, etc...)

Ces contraintes sont à prendre en compte dans le délai de recherche du logement car cela peut être à la fois contraignant et complexe de gérer ces situations pour les bailleurs.

- **Particularité du public :**

Etant sortants de détention, et dans certains cas pour une longue période, certaines personnes ont des difficultés afin de revenir à une vie à l'extérieur de leur lieu d'incarcération.

De ce fait, un certain temps d'adaptation est nécessaire à leur sortie dans le but de retrouver une stabilité, un rythme ainsi que des repères. La création du lien permet de soutenir la personne dans les différentes étapes et ainsi mettre en place un accompagnement et une gestion de leur autonomie.

- **Problématiques d'insertion :**

Comme évoqué précédemment, de nombreux freins administratifs et financiers empêchent aux personnes sortantes d'incarcération d'accéder directement à du logement.

Très peu de personnes sortent avec des ressources et la mise en place de ressources par le biais des établissements publics ou l'insertion professionnelle prend du temps dans le cadre de cet accompagnement.

Un manque d'accompagnement lié au manque d'effectif en maison d'arrêt et centre pénitencier est visible. L'accompagnement de ces sortants de détention dans les établissements pénitenciers permet de palier partiellement cette problématique.

Les problématiques de soins sont également à noter. En effet, un bon nombre des personnes concernées ont des obligations de soins suite à leur incarcération, en particulier dans le cadre des addictions. Bien qu'un travail important d'accompagnement est présent au sein de l'établissement pénitencier, un maintien de cet accompagnement est nécessaire à la sortie par le biais de rencontre dans les centres d'addictologie ou les centres médico-psychologiques.

La mise en place d'un travail en réseau avec les acteurs de ces problématiques est nécessaire à l'efficacité de l'accompagnement des personnes concernées dans la durée.

Il reste important de noter que même si le partenariat est effectif, les délais d'attente restent extrêmement longs, souvent du fait de leur manque d'effectifs. Cela peut avoir pour conséquence des difficultés de maintien dans leur sevrage.

- **Problématique liée au logement :**

Les personnes accompagnées sont pour leur grande majorité des personnes isolées en recherche de studio ou de T2.

Ce sont des typologies de logement qui manquent dans les différents secteurs, en particulier chez les bailleurs sociaux chez lesquels ces typologies sont recherchées majoritairement.

- **Evaluation :**

En début de cette année 2024, 24 des 29 personnes accompagnées en 2023 ont maintenu un accompagnement vers et dans le logement.

Cela peut s'expliquer soit par une arrivée des accompagnements en fin d'année 2023, soit par un besoin d'un accompagnement de longue durée.

Durant cette année 2024, 74 personnes ont été rencontrées par nos services. Sur ces 74 personnes, 64 ont accepté un accompagnement à minima vers le logement.

Nous pouvons remarquer que la proportion de personnes acceptant un accompagnement AVDL est moins important que l'année précédente. (86.5 % en 2023 contre 90.6 % en 2023)

Ceci s'explique par trois raisons :

- Tout d'abord, nous avons eu plus de personnes rencontrées, ayant amené à une augmentation du nombre de refus.
- Ensuite, nous avons rencontré dans le cadre de diagnostics des personnes étant proches du relogement (Inscrit sur CTT par exemple). Etant déjà accompagné par certains services (MNS, CCAS), ces personnes ne voyaient pas la pertinence d'avoir un accompagnement supplémentaire.
- Pour finir, plusieurs personnes ont été rencontrées en fin d'année et sont considérées comme n'ayant qu'un seul entretien de diagnostic, de ce fait ces personnes ne sont pas encore considérées comme étant en accompagnement.

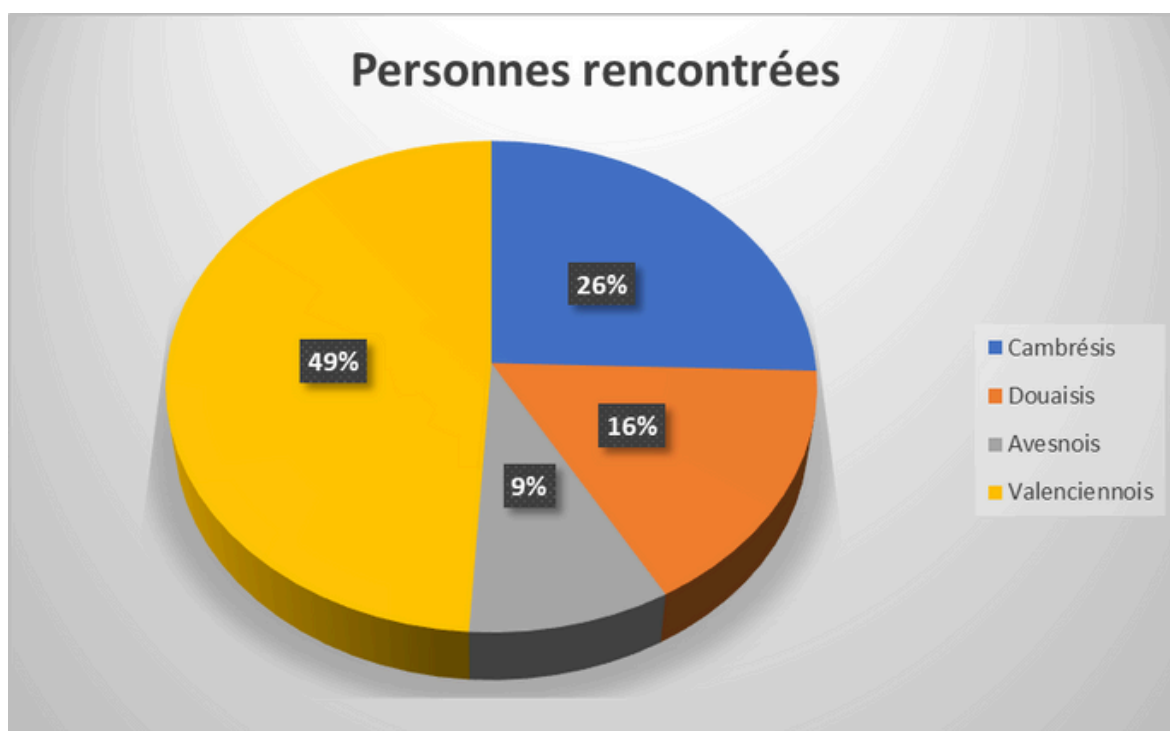
Cela nous amène à un total de 88 personnes accompagnées par nos services.

Les personnes orientées proviennent en grande majorité des référents sortants de détention de la CAO 59 Sud, la portion restante de ces demandes provient des partenaires accompagnant les sortants de détention.

L'un des partenaires rencontré en 2024 est le dispositif de milieu ouvert des Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

En effet, nous avons pu faire le constat en 2023 que certaines personnes, ne demandant pas d'être mis en relation avec le 115 lors de leur incarcération, maintenaient ou se retrouvaient dans un parcours d'errance. De ce fait, un travail conjoint avec le SPIP milieu ouvert permet d'encore restreindre le nombre de personnes n'ayant aucun accompagnement hors SPIP.

- **Proportion des personnes rencontrées en fonction du territoire :**



La majorité des personnes rencontrées proviennent du Valenciennes (48 personnes soit 49%).

Cette majorité s'explique par la présence des logements ETAPE situé à Valenciennes, permettant l'accueil et l'accompagnement des personnes dès leur sortie de détention.

Contrairement à l'année précédente, la proportion des personnes vues en 2024 au sein du Douaisis et du Cambrésis sont plus importantes (exemple de Cambrai : 3.1 % en 2023 contre 25.5 % en 2024). Cela s'explique par la présence d'une nouvelle référente FN AVDL sur les secteurs de Douai et Cambrai et dont les bureaux se situent à Cambrai.

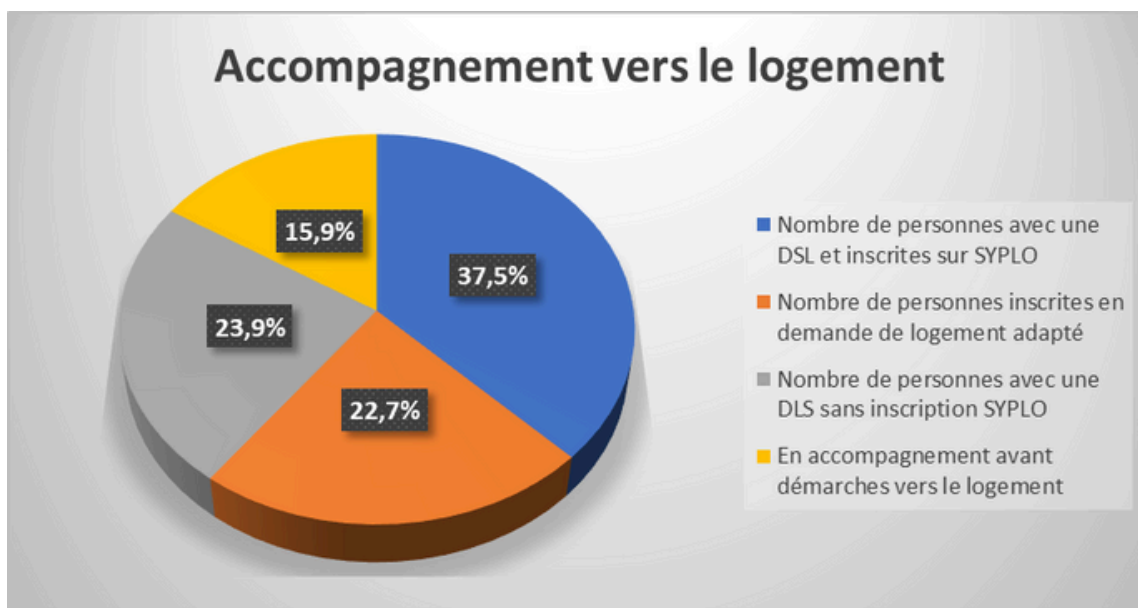
- **Diagnostiques fait dans le cadre de leur accompagnement.**

Conjointement avec les référents « sortants de détention » présents au sein de la CAO 59 Sud, plus de 100 personnes ont été rencontrées dans le cadre de diagnostics.

Les éléments présents sur le tableau sont uniquement ceux dont un accompagnement a été proposés.

10 personnes ont soit refusé cet accompagnement, soit sont en attente de la mise en place de l'accompagnement et sont donc considérées comme étant des diagnostics.

- Travail d'accompagnement vers et dans le logement.



De ces 88 personnes, 54 personnes ont actuellement une demande de logement social valide. Comme expliqué précédemment, les freins administratifs et financiers sont importants.

Un autre frein concerne les problématiques de santé. Une certaine proportion des personnes accompagnées rencontre des troubles psychologiques et/ou est concernée par les addictions. Un travail lié à ces problématiques est alors priorisé et valorisé pour 19 personnes.

Nous restons également vigilants en ce qui concerne l'insertion professionnelle pour 10 personnes;

Sur les 54 personnes ayant obtenu une demande de logement social validée, 33 d'entre elles sont actuellement inscrites sur SYPLO et 16 en commission technique de territoire.

Nous pouvons remarquer dans un premier temps un écart entre les demandes de logement sociaux et les inscriptions sur SYPLO. Cela peut se justifier par le fait que les personnes accompagnées ainsi que d'autres partenaires ont déjà commencé cette démarche, dans ou hors détention. Nous inscrivons ces personnes sur SYPLO uniquement lorsque nous pensons que ces personnes sont aptes au relogement de droit commun.

Un autre écart est remarqué entre le nombre d'inscrits sur SYPLO et les passages en CTT. En effet certains sortants de détention n'entrent pas dans le cadre du PDALHPD (étant déjà sorti d'incarcération et n'ayant plus de suivi au niveau judiciaire, hébergés chez des tiers, etc.).

De ce fait, pour quelques personnes, il leur faut attendre 9 mois suivant la demande de logement social pour entrer dans les critères du PDALHPD.

20 personnes ne sont pas inscrites dans le cadre d'un logement social mais pour une orientation vers du logement adapté comme de la résidence sociale ou de l'intermédiation locative.

En effet, certains sortants de détention ont, malgré cet accompagnement, un profil trop fragile pour permettre un maintien dans un logement autonome. Une présence éducative pour ces personnes semble ainsi plus adaptée à leur situation.

De plus, le maintien de l'AVDL en plus de la présence éducative rassure à la fois les personnes orientées ainsi que les associations accueillantes.

- **Accompagnement dans le logement.**

Dans le cadre de cette année 2024, 18 personnes ont pu être relogé soit en logement, soit en logement adapté.

De ce fait, contrairement à l'année 2023, nous pouvons faire un constat sur l'accompagnement dans le logement.

Cet accompagnement est à minima de 3 mois, les objectifs étant les suivants :

- Permettre les ouvertures des compteurs des fluides ainsi que des abonnements (Connexion Internet, mise en place des comptes client).
- Mettre en œuvre, conjointement avec le bailleur ou l'association, l'utilisation du FSL ainsi que la mise en place de l'APL.
- Vérifier le bon paiement des loyers ainsi que des factures afin d'éviter l'endettement. S'il y a des difficultés de paiement, travailler le budget.
- Maintenir avec la personne logée le bon état général du logement et son occupation

Pour cette année, une seule personne n'a pu se maintenir au sein de son logement pour des raisons qui ne sont pas liées à la personne.

- **Maintien des accompagnements en 2024 et durée d'accompagnement.**

A dater du 31 décembre 2024, 40 personnes sur les 88 accompagnements sont toujours en accompagnement pour l'année 2025.

Cet élément prend en compte les personnes récemment accompagnées, les personnes qui sont toujours en attente de logement ainsi que les personnes actuellement en accompagnement dans le logement.

Durée d'accompagnement	Nombre	Pourcentage
De 0 à 3 mois	32	32,70%
Entre 3 mois et un an	60	61,20%
Plus d'un an	6	6,10%

En comparaison à l'année 2023, nous pouvons remarquer une nette augmentation du temps d'accompagnement.

En effet, les accompagnements maintenus entre 2023 et 2024 ont amené à un temps d'accompagnement plus long. Cela s'explique en partie par l'accompagnement dans le logement. Plusieurs accompagnements sont de plus longue durée, notamment les accompagnements de plus d'un an.

Ces accompagnements démontrent les difficultés liées à notre public. Certaines personnes ne peuvent être relogées car n'ayant pas acquis une autonomie suffisante,

Cela s'explique par les éléments suivants :

- La remise en place des ressources de ces personnes ou de leur panel d'administratif nécessaire à l'accès au logement prend du temps.
- Les problématiques des personnes accompagnées sont nombreuses, les principaux freins étant l'insertion professionnelle et l'addiction.
De ce fait un travail soutenu et continu est mis en place afin de pallier ces problématiques.
- Pour finir, ces personnes ont des difficultés à se réinsérer au sein de la société. Cela a certaines conséquences sur leur psychologie. En effet une difficulté « modérée » pour des personnes ayant un parcours continu à l'extérieur peut être pour les sortants de détention une lourde difficulté et ont beaucoup de mal à pouvoir répondre à cela. L'accompagnement permet également une meilleure réintégration au sein de la société et de modérer cette conséquence psychologique.
- Ces personnes peuvent avoir des interdictions de certains secteurs, mettant en difficultés leur relogement.

LE RAPPORT ANNUEL DÉPARTEMENTAL 2024

Dans les pages suivantes, nous avons, comme l'année dernière, intégré le rapport départemental élaboré à partir des données issues de SI SIAO, le logiciel national de suivi.

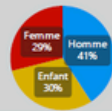
Dans notre secteur, on observe une progression constante de l'enregistrement des demandes d'insertion dans l'outil par le SIAO, accompagnée d'une amélioration de la complétude des données saisies par chaque partenaire. Cette dynamique témoigne d'une appropriation croissante du logiciel par les acteurs concernés, ce qui contribue à un meilleur suivi et à une gestion optimisée des parcours d'insertion.

Cependant, l'utilisation de SI SIAO reste encore insuffisante pour le volet "hébergement d'insertion", ce qui en limite l'efficacité. Il est donc nécessaire d'intensifier son utilisation afin de garantir une couverture exhaustive des besoins. Des axes d'amélioration subsistent, notamment en ce qui concerne certaines structures qui ne sont pas encore totalement intégrées et renseignées dans le logiciel (par exemple, plusieurs résidences sociales et pensions de famille). Ce faible taux de remplissage explique un bilan mitigé pour la CAO 59 Sud, comparé à nos collègues de la CMAO et de la CAO Flandres.

À l'inverse, l'intégration des hébergements d'urgence et des prestations dans SI SIAO est satisfaisante. L'outil permet une gestion efficace des places disponibles et un suivi pertinent des parcours des personnes accompagnées.

- 14477 personnes distinctes
- 8543 ménages distincts
- 1166 personnes en emploi
- 953 personnes en formation

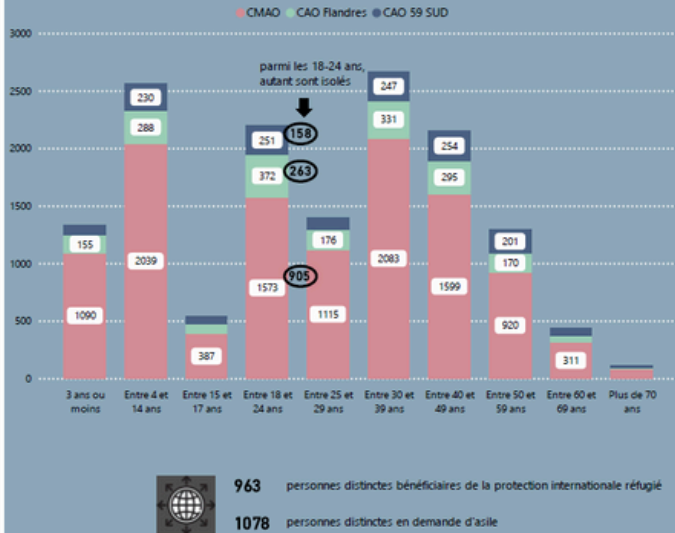
Nombre de personnes distinctes selon le sexe



CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
11148 personnes distinctes (-2% N-1)	1512 personnes distinctes (+16% N-1)	1929 personnes distinctes (+0% N-1)
6396 ménages distincts	969 ménages distincts	1252 ménages distincts
dont 9,4 % PMR et/ou AAH et 12,2 % victimes de violences conjugales	dont 6,9 % PMR et/ou AAH et 5,0 % victimes de violences conjugales	dont 7,8 % PMR et/ou AAH et 13,2 % victimes de violences conjugales
39,3 % hommes	46,7 % hommes	45,9 % hommes
29,3 % femmes	28,1 % femmes	27,1 % femmes
31,4 % enfants	25,2 % enfants	27,3 % enfants

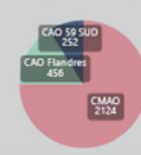
Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

Répartition des 14477 personnes distinctes selon la tranche d'âge



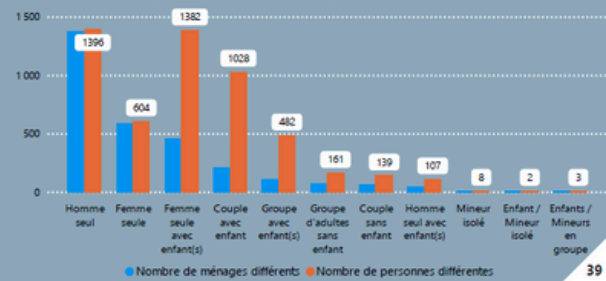
La demande de logement social

Répartition des ménages ayant réalisé une demande de logement social par territoire

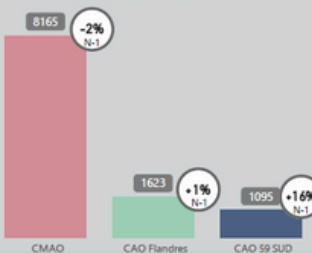


- 5154 personnes distinctes
- 2809 ménages distincts
- dont 599 ménages ayant une inscription SYPLO
- dont 2512 ménages ayant déclaré avoir des ressources

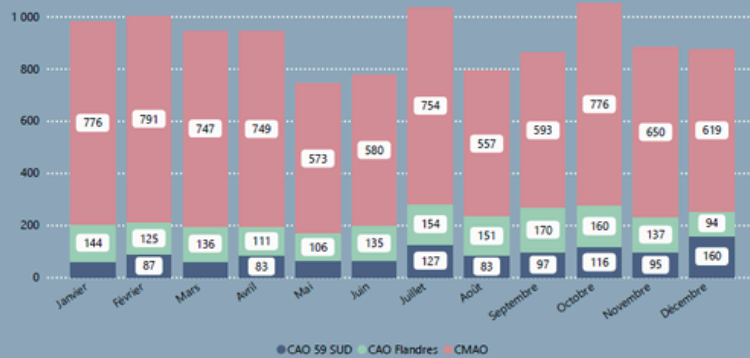
Répartition des ménages ayant une demande de logement social selon la composition familiale



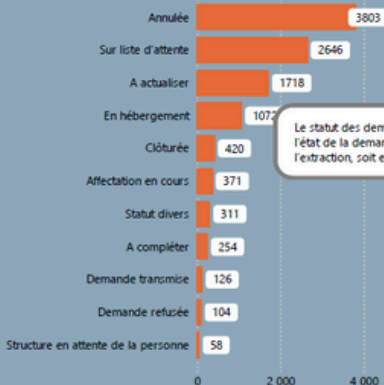
Nombre de DHL selon le territoire



Nombre de DHL selon le territoire et le mois

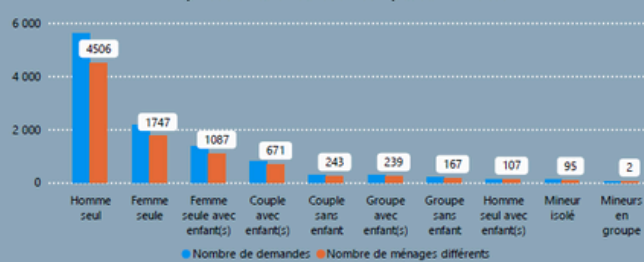


Répartition des DHL selon le statut de la demande



Le statut des demandes correspond à l'état de la demande au moment de l'extraction, soit en Janvier 2025.

Répartition des DHL selon la composition familiale



Les demandes d'insertion (suite)

Représentation des demandes concernant des personnes ayant déclaré être à la rue

CMAO	38,5 %
CAO 59 SUD	21,9 %
CAO Flandres	31,1 %

Répartition des DHL selon le motif de la demande



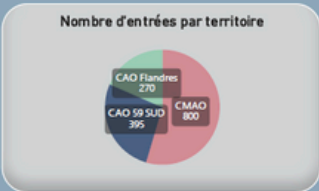
Service prescripteur	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
Accueil de jour	2,10%	2,90%	40,49%	31,02%
SIAO	87,40%	61,98%	5,90%	22,47%
Structure hébergement/logement	7,58%	12,26%	17,40%	15,65%
Autre service social ou médico-social	1,83%	9,30%	18,14%	15,18%
SPIP	0,27%	0,80%	4,45%	3,48%
Services sociaux	0,18%	1,97%	3,43%	2,89%
Dispositif asile		5,48%	1,98%	2,31%
Maraude			2,80%	2,10%
Service médicaux	0,46%	1,60%	2,19%	1,93%
Conseil départemental	0,09%	1,97%	1,95%	1,76%
Autre type		0,55%	0,75%	0,64%
Service tutélaire	0,09%	1,17%	0,37%	0,46%
CAF			0,15%	0,11%

Les demandes d'insertion (DHL) - Les entrées

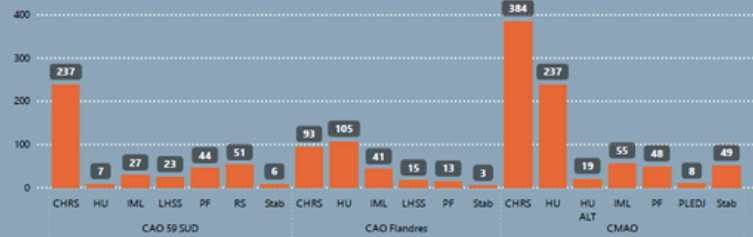
- 2464 personnes distinctes
- 1371 ménages distincts
- 182 personnes en emploi
- 166 personnes en formation

CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
1494 personnes distinctes	548 personnes distinctes	425 personnes distinctes
737 ménages distincts	384 ménages distincts	253 ménages distincts
dont 9,6 % PMR et/ou AAH et 19,7 % victimes de violences conjugales	dont 8,2 % PMR et/ou AAH et 4,2 % victimes de violences conjugales	dont 6,6 % PMR et/ou AAH et 26,8 % victimes de violences conjugales
34,3 % hommes	49,6 % hommes	36,2 % hommes
27,8 % femmes	27,9 % femmes	31,3 % femmes
37,9 % enfants	22,4 % enfants	32,5 % enfants

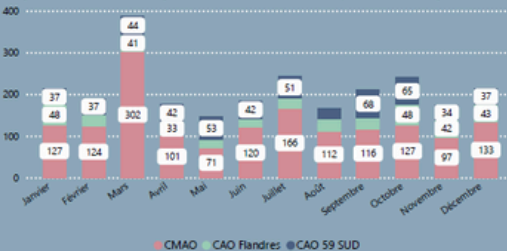
Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes



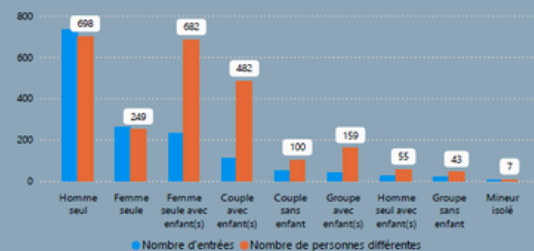
Répartition des entrées selon le dispositif



Répartition des entrées par territoire selon le mois (en nombre de personnes)



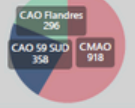
Répartition des entrées selon la composition familiale



Les demandes d'insertion (DHL) - Les sorties

- 2588** personnes distinctes
- 1465** ménages distincts
- 213** personnes en emploi
- 194** personnes en formation

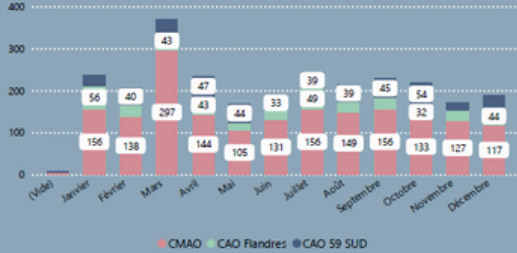
Nombre de sorties par territoire



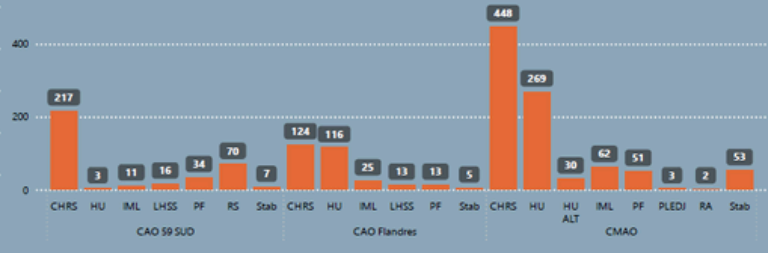
CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
1659 personnes distinctes	466 personnes distinctes	467 personnes distinctes
849 ménages distincts	342 ménages distincts	278 ménages distincts
dont 9,0 % PMR et/ou AAH et 20,0 % victimes de violences conjugales	dont 9,0 % PMR et/ou AAH et 10,1 % victimes de violences conjugales	dont 6,0 % PMR et/ou AAH et 23,6 % victimes de violences conjugales
34,9 % hommes	53,9 % hommes	36,8 % hommes
28,1 % femmes	26,0 % femmes	30,2 % femmes
37,0 % enfants	20,2 % enfants	33,0 % enfants

Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

Répartition des sorties par territoire selon le mois (en nombre de personnes)

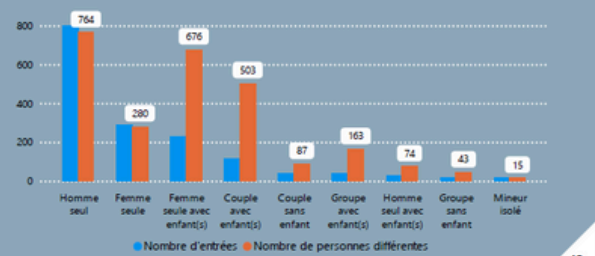


Répartition des sorties selon le dispositif



Situation à la sortie	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
Sortie vers un logement	38,63%	36,80%	31,98%	34,16%
Retour domicile / tiers	14,02%	17,84%	7,54%	10,62%
Autre motif	5,30%	5,58%	10,69%	8,72%
Fin de séjour / perte de contact	8,10%	8,55%	8,96%	8,72%
Non renseigné	2,80%	3,35%	11,20%	8,14%
Exclusion de la structure	13,40%	5,58%	5,60%	7,19%
Sortie vers hébergement insertion	4,36%	6,69%	6,92%	6,36%
Institutions publiques	2,49%	5,20%	4,48%	4,20%
Sortie vers HU	5,92%	2,23%	4,18%	4,20%
Décédée	2,80%	4,83%	4,28%	4,07%
Sortie vers le soin	0,62%	1,49%	1,53%	1,34%
Fermeture structure	0,31%		1,73%	1,15%
Rue/abris de fortune	0,62%	0,74%	0,81%	0,76%
Changement de territoire (département, pays)	0,31%	0,74%	0,81%	0,70%
Sortie vers un centre maternel	0,74%	0,74%	0,31%	0,32%
Sortie vers un CADA	0,31%			0,06%
		0,37%		0,06%

Répartition des sorties selon la composition familiale



Les demandes d'insertion (DHL) - Les personnes en structure au 31/12/2024

- 7078** personnes distinctes
- 425** personnes en emploi
- 3700** ménages distincts
- 549** personnes en formation

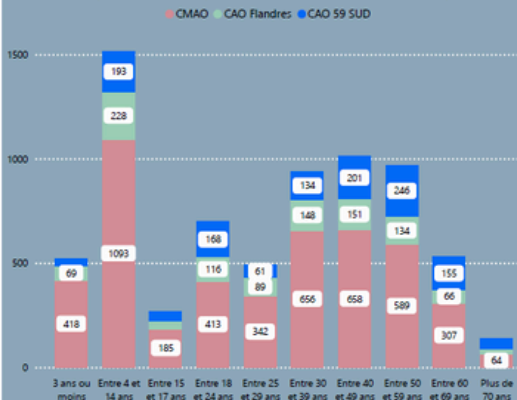
Nombre de BPI dans l'hébergement généraliste

Dispositif	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
CHR	24	33	62	119
HU	9	8	89	106
HU ALT			16	16
IML	5	16	62	83
PF			1	1
PLEDJ			3	3
RS	6			6
Stab		1	4	5
Total	44	58	235	337

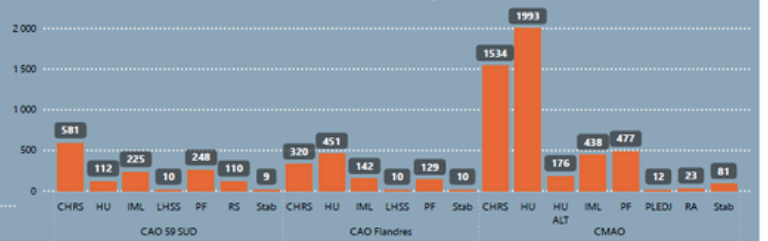
CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
4725 personnes distinctes	1291 personnes distinctes	1062 personnes distinctes
2231 ménages distincts	873 ménages distincts	596 ménages distincts
dont 10,0 % PMR et/ou AAH et 6,5 % victimes de violences conjugales	dont 8,2 % PMR et/ou AAH et 3,6 % victimes de violences conjugales	dont 7,3 % PMR et/ou AAH et 9,3 % victimes de violences conjugales
36,1 % hommes	52,6 % hommes	42,4 % hommes
28,0 % femmes	25,9 % femmes	26,4 % femmes
35,9 % enfants	21,5 % enfants	31,3 % enfants

Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

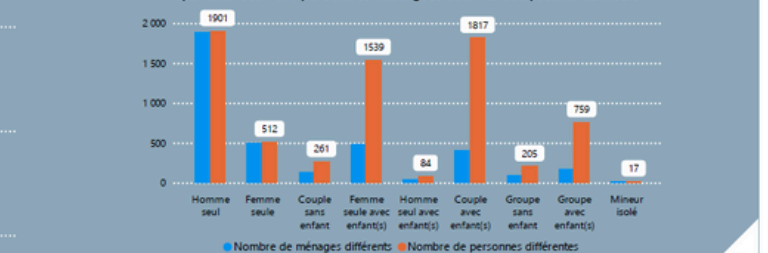
Répartition des 7078 personnes distinctes selon la tranche d'âge



Répartition des 7078 personnes hébergées selon le dispositif



Répartition des 7078 personnes hébergées selon la composition familiale





Les différences de type de structure à disposition du 115 entre les SIAO :

- **CMAO** : 437 places en hébergement d'urgence et 91 places de stabilisation pour personnes seules, 106 places en CHRS pour hommes seuls. Aucune places familles et couples.
- **CAO 59 SUD** : 727 places en hébergement d'urgence (dont 67 dédiés aux femmes victimes de violences) et 147 places de stabilisation mixtes.
- **CAO Flandres** : 38 places en hébergement d'urgence. 25 places hommes seuls, 10 places mixtes, 3 places pour personnes seules ou femme + enfant(s).

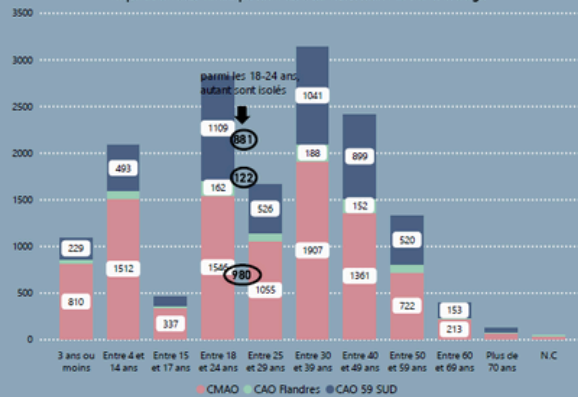
- 14522 personnes distinctes
- 9689 ménages distincts
- 721 personnes en emploi
- 647 personnes en formation



	CMAO (-1% N-1)	CAO 59 SUD (+2% N-1)	CAO Flandres (-8% N-1)
9350 personnes distinctes	5047 personnes distinctes	855 personnes distinctes	
5697 ménages distincts	3836 ménages distincts	637 ménages distincts	
dont 5,7 % PMR et/ou AAH et 5,7 % victimes de violences conjugales			
43,1 % hommes	56,8 % hommes	56,4 % hommes	
29,4 % femmes	27,2 % femmes	26,1 % femmes	
27,7 % enfants	16,1 % enfants	17,8 % enfants	
dont 4,7 % PMR et/ou AAH et 9,3 % victimes de violences conjugales			
dont 8,7 % PMR et/ou AAH et 11,5 % victimes de violences conjugales			

Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

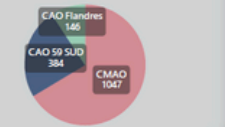
Répartition des 14522 personnes distinctes selon la tranche d'âge



- 513 personnes distinctes bénéficiaires de la protection internationale réfugié
- 1120 personnes distinctes en demande d'asile

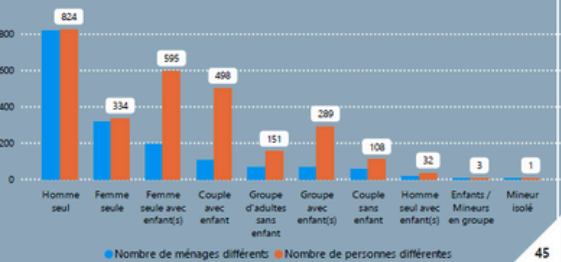
La demande de logement social

Répartition des ménages ayant réalisé une demande de logement social par territoire



- 2626 personnes distinctes
- 1498 ménages distincts
- dont 260 ménages ayant une inscription SYPLO
- dont 1304 ménages ayant déclaré avoir des ressources

Répartition des ménages ayant une demande de logement social selon la composition familiale

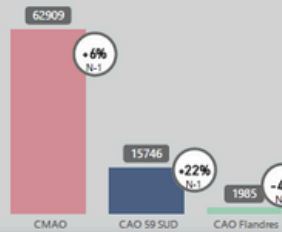


Les demandes d'hébergement 115 - Les demandes

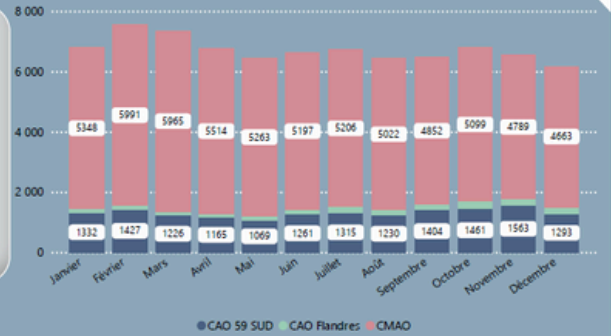
Représentation des demandes concernant des personnes ayant déclaré être à la rue

CMAO	90,2 %
CAO 59 SUD	72,5 %
CAO Flandres	89,2 %

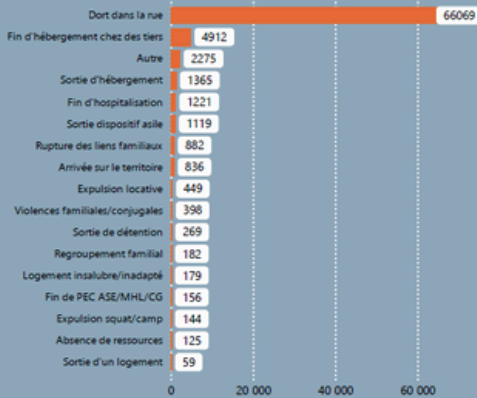
Nombre de demandes selon le territoire



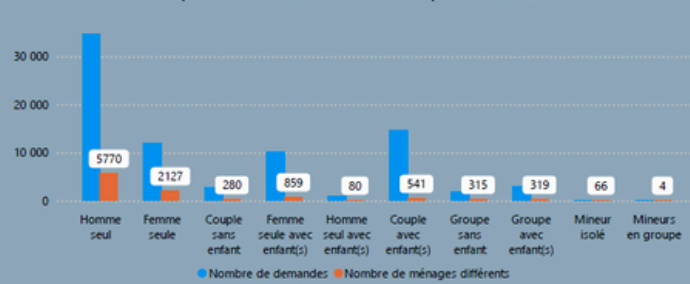
Nombre de demandes selon le territoire et le mois



Répartition des demandes selon le motif de la demande



Répartition des demandes selon la composition familiale



Les demandes d'hébergement 115 - Les réponses

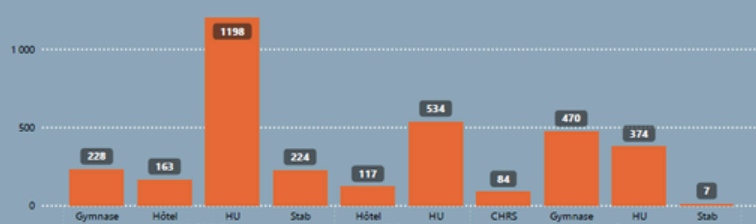
Typologie du ménage	Demandes pourvues (en %)
Homme seul	
CAO 59 SUD	10,6 %
CAO Flandres	35,3 %
CMAO	2,5 %
Département	6,2 %
Femme seule	
CAO 59 SUD	16,0 %
CAO Flandres	34,2 %
CMAO	2,9 %
Département	6,4 %
Couple sans enfant	
CAO 59 SUD	4,4 %
CAO Flandres	15,2 %
CMAO	0,7 %
Département	1,6 %
Femme seule avec enfant(s)	
CAO 59 SUD	20,2 %
CAO Flandres	44,6 %
CMAO	0,6 %
Département	2,5 %
Homme seul avec enfant(s)	
CAO 59 SUD	52,4 %
CAO Flandres	33,3 %
CMAO	0,4 %
Département	1,7 %
Couple avec enfant(s)	
CAO 59 SUD	5,4 %
CAO Flandres	3,5 %
CMAO	0,3 %
Département	0,7 %
Groupe sans enfant	
CAO 59 SUD	4,0 %
CAO Flandres	33,3 %
CMAO	0,4 %
Département	1,2 %
Groupe avec enfant(s)	
CAO 59 SUD	4,1 %
CAO Flandres	0,0 %
CMAO	0,5 %
Département	0,9 %
Mineur isolé	
CAO 59 SUD	9,1 %
CAO Flandres	0,0 %
CMAO	27,8 %
Département	23,9 %
Mineurs en groupe	
CAO 59 SUD	0,0 %
CAO Flandres	0,0 %
CMAO	2,5 %
Département	2,4 %
Total général	4,2 %

CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
61899 demandes non pourvues	13978 demandes non pourvues	1356 demandes non pourvues
1018 demandes pourvues	1772 demandes pourvues	629 demandes pourvues
dont 44,4 % sur des solutions non pérennes	dont 12,6 % sur des solutions non pérennes	dont 0,3 % sur des solutions non pérennes



Typologie du ménage	Nombre de demandes	Demandes pourvues	Refus pour absence de places	Autre motif de refus	Ménages ayant au moins 1 demande pourvue
Homme seul	34734	6,2 %	88,9 %	4,9 %	24,3 %
Couple avec enfant(s)	14744	0,7 %	96,7 %	2,6 %	14,2 %
Femme seule	11958	6,4 %	87,1 %	6,5 %	26,1 %
Femme seule avec enfant(s)	10231	2,5 %	93,5 %	4,0 %	22,4 %
Groupe avec enfant(s)	3066	0,9 %	94,1 %	5,1 %	7,2 %
Couple sans enfant	2815	1,6 %	95,9 %	2,7 %	12,5 %
Groupe sans enfant	1870	1,2 %	97,0 %	2,0 %	6,0 %
Homme seul avec enfant(s)	1071	1,7 %	96,5 %	1,9 %	16,3 %
Mineur isolé	109	23,9 %	58,7 %	17,4 %	31,8 %
Mineurs en groupe	42	2,4 %	95,2 %	2,4 %	25,0 %
Total	80640	4,2 %	91,3 %	4,5 %	23,7 %

Répartition des demandes pourvues selon le dispositif



Les hébergement 115

concerne les hébergements ayant eu lieu sur le trimestre (inclus ceux débutés antérieurement)

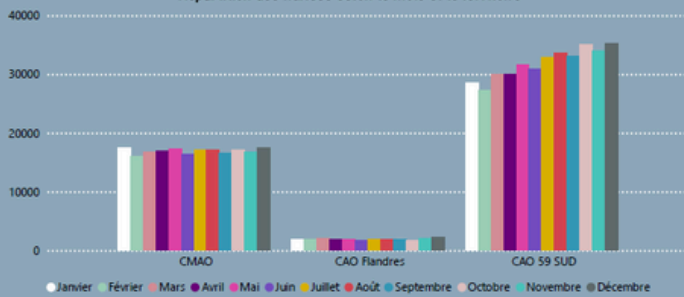
CMAO		CAO 59 SUD		CAO Flandres	
994	personnes distinctes	2492	personnes distinctes	384	personnes distinctes
971	ménages distincts	1692	ménages distincts	298	ménages distincts
dont 12,8 % PMR et/ou AAH et 7,1 % victimes de violences conjugales		dont 3,4 % PMR et/ou AAH et 19,4 % victimes de violences conjugales		dont 11,9 % PMR et/ou AAH et 12,9 % victimes de violences conjugales	
69,5 %	hommes	41,1 %	hommes	67,0 %	hommes
30,5 %	femmes	29,6 %	femmes	18,8 %	femmes
0,0 %	enfants	29,3 %	enfants	14,3 %	enfants
202992	nuitées	381864	nuitées	23104	nuitées

Tranche d'âge	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
3 ans ou moins	5,01%	5,12%		3,34%
Entre 4 et 14 ans	20,30%	8,88%	0,02%	13,09%
Entre 15 et 17 ans	3,95%	0,26%		2,49%
Entre 18 et 24 ans	17,00%	10,18%	11,40%	14,87%
Entre 25 et 29 ans	7,09%	5,44%	16,72%	10,24%
Entre 30 et 39 ans	14,97%	25,04%	23,24%	18,11%
Entre 40 et 49 ans	15,07%	22,09%	21,48%	17,48%
Entre 50 et 59 ans	10,99%	16,04%	17,81%	13,46%
Entre 60 et 69 ans	4,57%	6,04%	6,99%	5,44%
Plus de 70 ans	1,04%	0,04%	2,35%	1,44%
N.C		0,87%		0,03%



Sur cette page, chaque pourcentage est calculé selon le nombre de nuitées effectuées

Répartition des nuitées selon le mois et le territoire



Typologie du ménage	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
Homme seul	31,57%	60,89%	68,39%	44,98%
Femme seule	12,69%	10,39%	29,22%	18,12%
Femme seule avec enfant(s)	23,14%	14,66%	0,07%	15,11%
Couple avec enfant	23,50%	4,30%	0,00%	14,92%
Groupe avec enfant(s)	4,52%			2,84%
Couple sans enfant	1,66%	1,84%	1,53%	1,62%
Homme seul avec enfant(s)	1,94%	3,98%		1,37%
Groupe d'adultes sans enfant	0,90%	3,94%	0,78%	0,97%
Enfants / Mineurs en groupe	0,05%			0,03%
Mineur isolé	0,04%			0,02%

Dispositif	CAO 59 SUD	CAO Flandres	CMAO	Département
HU	80,82%	70,12%	79,72%	80,04%
Stab	12,80%		1,77%	8,63%
CHRS			18,48%	6,17%
Hôtel	6,39%	29,88%	0,03%	5,16%

Les hébergements 115 - Les personnes en structure au 31/12/2024

	1771	personnes distinctes		102	personnes en emploi
	1290	ménages distincts		148	personnes en formation

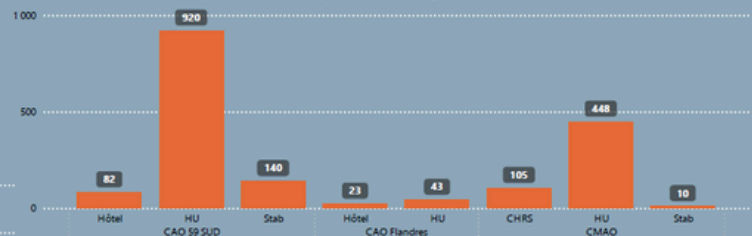
Nombre de BPI dans l'hébergement généraliste

Dispositif	CAO 59 SUD	CMAO	Département
CHRS		13	13
Hôtel	1		1
HU	20	39	59
Stab	9		9
Total	30	52	82

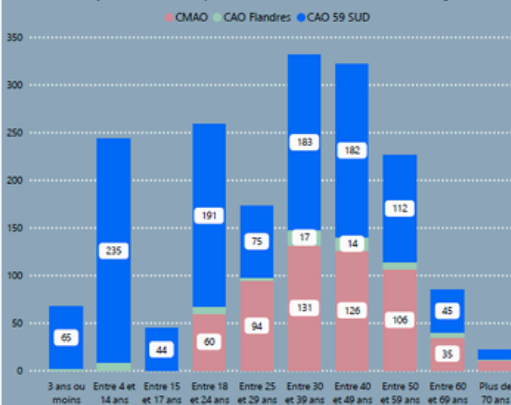
CMAO		CAO 59 SUD		CAO Flandres	
563	personnes distinctes	1142	personnes distinctes	66	personnes distinctes
553	ménages distincts	683	ménages distincts	54	ménages distincts
dont 11,0 % PMR et/ou AAH et 2,7 % victimes de violences conjugales		dont 3,1 % PMR et/ou AAH et 20,1 % victimes de violences conjugales		dont 15,2 % PMR et/ou AAH et 3,0 % victimes de violences conjugales	
69,8 %	hommes	40,2 %	hommes	71,2 %	hommes
30,2 %	femmes	29,7 %	femmes	13,6 %	femmes
0,0 %	enfants	30,1 %	enfants	15,2 %	enfants

Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

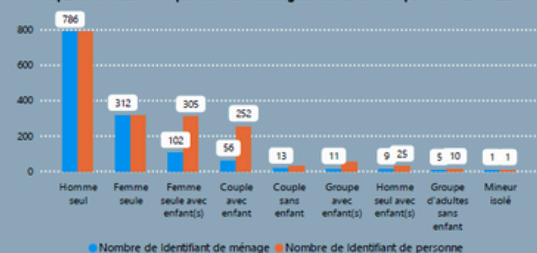
Répartition des 1771 personnes hébergées selon le dispositif



Répartition des 1771 personnes distinctes selon la tranche d'âge



Répartition des 1771 personnes hébergées selon la composition familiale



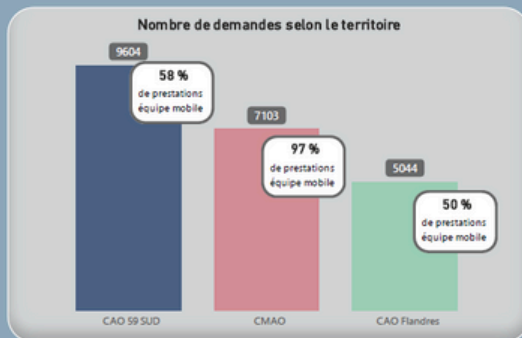
Les demandes de prestation 115



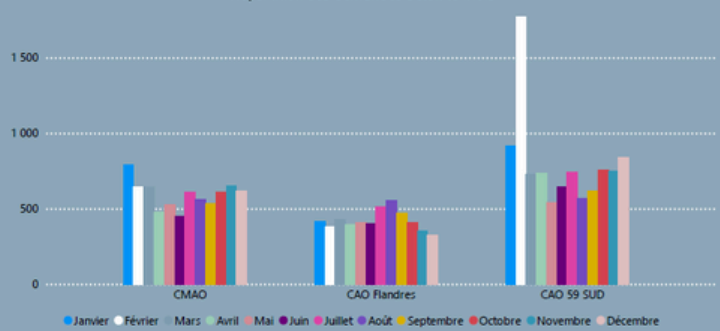
CMAO	CAO 59 SUD	CAO Flandres
3400 personnes distinctes	3919 personnes distinctes	1697 personnes distinctes
2670 ménages distincts	2890 ménages distincts	1302 ménages distincts
dont 6,6 % PMR et/ou AAH et 3,6 % victimes de violences conjugales	dont 5,5 % PMR et/ou AAH et 3,9 % victimes de violences conjugales	dont 8,8 % PMR et/ou AAH et 7,0 % victimes de violences conjugales
61,8 % hommes	55,8 % hommes	55,4 % hommes
24,7 % femmes	26,7 % femmes	30,1 % femmes
13,5 % enfants	17,6 % enfants	14,7 % enfants

Les pourcentages sont calculés selon le nombre de personnes distinctes

Nombre de demandes selon le territoire



Répartition des demandes selon le mois



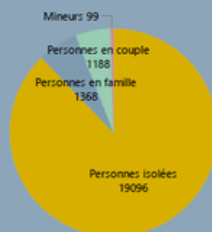
Les demandes de prestation 115 (suite)

Représentation des demandes concernant des personnes ayant déclaré être à la rue lors de la demande

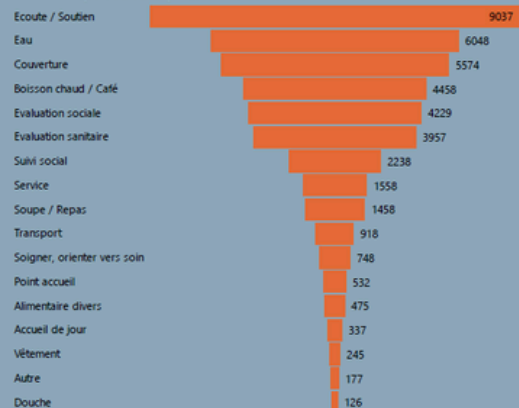
CMAO	98,1 %
CAO 59 SUD	73,7 %
CAO Flandres	74,7 %

	Nombre de ménages distincts	Nombre de demandes	Taux de demandes pourvues
Globalité	6694	21751	84,3 %
Grossesse	42	126	88,1 %
PMR	120	538	90,9 %
Victimes de violences	306	1086	86,6 %
Public à la rue	5079	17812	87,1 %

Répartition des demandes selon la typologie du ménage



Répartition des prestations effectuées en nombre de demandes



CONCLUSION



NOTRE PRIORITE ? **LES PERSONNES, LES VALEURS**

Et pour maintenir cette exigence, le défi quotidien est de renforcer une organisation apprenante et agile. C'est renforcer "l'allez vers", c'est se mettre à jour sur les évolutions légales, administratives ou organisationnelles de l'ensemble des secteurs sur lesquels nous intervenons, c'est se former en permanence, c'est s'interroger et se remettre en question en équipe, c'est interroger et écouter les partenaires, c'est communiquer l'observation sociale, mais plus que tout, c'est le *devoir d'y croire*.

En 2024, l'organisation a été renforcée en volume et structuration (embauches de personnes de terrain, coordinations, encadrement)

Aussi, des groupes de travail par thématiques ont été organisés avec l'ensemble des salariés pour travailler différentes thématiques (violences conjugales, 18/30ans, maraudes, insertion...) permettant des mises à jour sur l'observation sociale, les contextes, l'évaluation et ainsi remettre systématiquement en question la fluidité et la pertinence de l'organisation.

Des groupes d'analyse des pratiques et des actions de formations ont été réalisées dans l'objectif de toujours écouter et accompagner plus efficacement les personnes que nous rencontrons.

Par ailleurs, des rencontres avec la DDETS, le SIAO et les dispositifs AHI des quatre secteurs ont également été organisées et ont permis d'échanger avec chacun sur nos organisations et d'être à l'écoute des besoins de chacun. L'objectif étant toujours de progresser dans l'accueil, la coordination et la fluidification du parcours des personnes et de favoriser efficacement la communication.

Enfin, nous continuons à prendre le temps de très nombreuses rencontres avec le public dans nos différentes antennes; le temps de l'écoute, de la considération et de la confiance.

Notre présence réclamant une agilité dans de nombreux secteurs d'intervention est renforcée de la rue au logement (équipes mobiles, accueils de jour, commissariats, gendarmeries, gares squats, maisons d'arrêts et centre pénitenciers, sous-préfectures, MNS, CCAS, mairies, centres hospitaliers, bailleurs...) complétant notre accueil téléphonique et la coordination hébergement - logement et les multiples commissions qu'elle nécessite.

Aujourd'hui plus encore, aller à la rencontre des personnes les plus démunies et les moins visibles nécessite d'occuper le terrain en étant réactif et à l'écoute.

En 2024, accompagnés par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et soutenus par la DDETS, nous avons effectué un diagnostic avec la CAO Flandres et la CMAO, qui a démontré la qualité de la correspondance entre les exigences de l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO et nos organisations.

En 2025 et pour répondre pleinement à ces exigences, nous devons travailler une feuille de route commune SIAO et 115 pour le département, tout en gardant, nous le souhaitons tous, les spécificités que nous avons, ensemble, organisées depuis des années dans nos secteurs respectifs et qui sont largement connus et actifs.

Encore une fois, ce sont le public et les valeurs que nous partageons avec nos collaborateurs de Lille et de Dunkerque qui animeront nos échanges avec Monsieur le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et les services de l'État.

GLOSSAIRE



AHI : Accueil Hébergement Insertion
ALT : Allocation Logement Temporaire
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAARUD : Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CATT : Centre d'activité thérapeutique à temps partiel
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEJ : Contrat engagement jeunes
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLLAJ : Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
CSAPA : centres de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie
CTT : Comité Technique Territorial
DALO : Droit Au Logement Opposable
DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



EVA : Dispositif « Entrée dans la vie active »

ETP : Equivalent temps plein

FAS : Fédération des acteurs de la solidarité

FN AVDL : Fond National d accompagnement vers et dans le logement

FTM : Foyer de travailleur migrant

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d urgence pour demandeur d'Asile

HI : Hébergement d'Insertion

IML : Intermédiation locative

ISCG : Intervenant sociaux en commissariat et gendarmerie

LAM : Lit d'accueil médicalisé

LHSS : Lit halte soins santé

MNA : Mineur Non Accompagné

MNS : maison nord Solidarité

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PDAHI : Plan Départemental d'Accueil Hébergement, Insertion

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PFRA : Pension de famille et Résidences Accueil

RHJA : Résidence Habitat Jeune Actif

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation